

ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE

19 JUIN 2026



Procès-verbal

Conseil départemental du 19 juin 2026 Ordre du jour		
N° Rapport	Titre	Rapporteurs
	Adoption PV session du 27 mars 2026	
	CANTAL ATTRACTIF	
1	Rapport d'activité 2025 du Syndicat Mixte Cantal Attractivité et suivi 2025 de la convention Service Unifié	Didier ACHALME
2	Présentation Powerpoint Attractivité : mobilisation du parc de logements et lutte contre la vacance en centres-bourgs	Gilles CHABRIER
	CANTAL CONNECTE ET OUVERT	
3	Contrat de partenariat public-privé pour la RD 120 - Rapport annuel 2025	Gilles COMBELLE
4	Contrat de partenariat Public-Privé pour le contournement de Saint-Flour RD 926 - Rapport annuel 2025	Jean-Jacques MONLOUBOU
5	Convention d'aménagement et de gestion des points d'arrêt de cars accessibles sur les routes départementales du Cantal hors agglomération	Marie-hélène ROQUETTE
	CANTAL AU CŒUR DES SOLIDARITES	
6	Programme Départemental d'Insertion et d'Emploi (PDIE) 2026-2030	Marina BESSE
7	Appel à projets 2026-2030 "Insertion par l'activité économique (IAE)" - Renforcer l'accès à l'activité et sécuriser les sorties durables du RSA	Marina BESSE
8	Appel à projets 2026-2030 - Mobilité et insertion - Consolider l'accès à la mobilité en appui des parcours d'insertion et de remobilisation	Marina BESSE
9	Appel à projets 2026-2030 - Santé et insertion - Intégrer la santé comme levier de sécurisation et de continuité des parcours vers l'activité	Marina BESSE
10	Appel à projets 2026-2030 - Publics spécifiques et situations complexes - Adapter les parcours sans créer de filières parallèles	Marina BESSE
11	Conventions d'aide aux surcoûts de gestion locative avec Habitat Jeunes Cantal et SOLIHA	Marie-Hélène CHASTRE
12	Convention tripartite de partenariat entre l'Etat, le Conseil départemental et le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO) porté par l'ANEF Cantal	Mireille LEYMONIE
13	Convention avec les services autonomie à domicile relative à "l'aide financière de soutien à la mobilité et aux temps de dialogue et de partage de bonnes pratiques versée aux Départements par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie"	Mireille LEYMONIE
14	Montant des indemnités de rentrée scolaire versées aux assistants familiaux pour les mineurs et jeunes majeurs pris en charge par l'aide sociale à l'enfance au titre de l'année scolaire 2026-2027	Marie-Hélène CHASTRE
15	Fonds Cantal Solidaire : attribution de subventions 2026	Aurélie BRESSON
	ADMINISTRATION GENERALE	
16	Présentation Film Rapport d'activité des Services du Département pour l'année 2025	Bruno FAURE
17	Restructuration du collège Jules Ferry à Aurillac - Rapport annuel 2025 du Bail Emphytéotique Administratif	Marie-Hélène ROQUETTE
18	Adoption du Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER) du Département	Valérie SEMETEYS
19	Compte rendu à l'Assemblée des décisions prises par son Président dans le cadre des marchés publics formalisés et des marchés publics à procédure adaptée	Céline CHARRIAUD

20	Compte rendu à l'Assemblée de l'exercice de la compétence d'agir en justice déléguée à son Président	Céline CHARRIAUD
21	Compte rendu à l'Assemblée des attributions déléguées à son Président	Céline CHARRIAUD
22	Modification désignation de représentant au sein du CA de l'EHPAD de Saint-Illide	Valérie SEMETEYS
RS	Désignation représentant du Conseil départemental au sein de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Haut Allier	Bruno FAURE
23	Personnel départemental - Règlement intérieur du Conseil départemental du Cantal	Isabelle LANTUEJOUL
24	Personnel départemental - Règlement du temps de travail	Isabelle LANTUEJOUL
25	RIFSEEP - encadrement de l'indemnité compensatoire	Isabelle LANTUEJOUL
26	Mise en place d'un contrat collectif complémentaire santé à adhésion facultative	Isabelle LANTUEJOUL
27	Mise en place d'un coffre fort numérique pour la dématérialisation des documents RH	Isabelle LANTUEJOUL
28	Personnel départemental - Convention de mise à disposition avec l'ADAPEI	Isabelle LANTUEJOUL
29	Personnel départemental - Tableau des emplois	Isabelle LANTUEJOUL
30	Projet de développement d'un logiciel de gestion des politiques sociales - Convention avec AGEDI - Avenant relatif à l'intégration du Département de la Lozère	Valérie SEMETEYS
31	Avenant à la convention pluriannuelle de partenariat entre le SDIS et le Département 2025-2027	Valérie SEMETEYS
32	Avenant à la convention d'apport en compte courant d'associé au bénéfice de la SAEM CALEDEN	Jean-Jacques MONLOUBOU
33	Convention d'apport en compte courant d'associé au bénéfice de la SAEM Super Lioran Développement	Jamal BELAIDI
34	Participation du Département à la recapitalisation de la SOPA	Valérie SEMETEYS
35	Avenant n°2 à la convention constitutive modifiée du Groupement d'Intérêt Public TERANA	Gilles COMBELLE
36	Avenant n°3 à la convention constitutive modifiée du Groupement d'Intérêt Public TERANA	Gilles COMBELLE
37	Compte de Gestion 2025	Bruno FAURE
38	Présentation Powerpoint Compte administratif 2025	Bruno FAURE
39	Affectation des résultats de l'exercice 2025	Bruno FAURE
40	Présentation powerpoint Budget supplémentaire 2026	Bruno FAURE
	Reprise séance 14H30 en présence de Monsieur le Préfet	
41	Présentation powerpoint Rapport d'activité des Services de l'Etat pour l'année 2025	



CONSEIL DÉPARTEMENTAL
RÉUNION DU 19 JUIN 2026 MATIN

Procès-verbal

L'an deux mille vingt-six, le 19 juin à 09 heures 13, le Conseil départemental, régulièrement convoqué le 3 juin 2026, s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Monsieur Bruno FAURE, Président du Conseil départemental.

Secrétaire de séance : Christophe VIDAL (matin)

Jamal BELAIDI (après-midi)

Sont présents :

Mesdames et Messieurs Didier ACHALME, Jamal BELAIDI, Sophie BENEZIT, Marina BESSE, Aurélie BRESSON, Valérie CABECAS, Gilles CHABRIER, Céline CHARRIAUD, Marie-Hélène CHASTRE, Gilles COMBELLE, Alain DELAGE, Annie DELRIEU, Vincent DESCOEUR, Philippe FABRE, Bruno FAURE, Stéphane FRECHOU, Sylvie LACHAIZE (après son retour), Isabelle LANTUEJOUL, Mireille LEYMONIE, Pierre MATHONIER, Magali MAUREL, Jean-Jacques MONLOUBOU, Florian MORELLE, Marie-Hélène ROQUETTE, Valérie RUEDA, Valérie SEMETEYS, Christophe VIDAL.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Dominique BEAUDREY donne pouvoir à Florian MORELLE
Sylvie LACHAIZE donne pouvoir à Jamal BELAIDI
Jean MAGE donne pouvoir à Valérie CABECAS
Jean-Yves BONY donne pouvoir à Marie-Hélène CHASTRE.

Le quorum est atteint.

ALLOCUTION D'OUVERTURE DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Chers collègues, avant de débiter, je voudrais excuser Dominique BEAUDREY, qui a donné pouvoir à Florian MORELLE, Sylvie LACHAIZE (qui est en assemblée générale) qui a donné pouvoir à Jamal BELAIDI, Jean MAGE a donné pouvoir à Valérie CABECAS et Jean-Yves BONY a donné pouvoir à Marie-Hélène CHASTRE.

Il nous revient aussi de désigner un secrétaire de séance. C'est au tour de Christophe VIDAL d'assurer cette mission.

Chers collègues, on est réunis pour cette session que je vais qualifier de prés-estivale, qui se déroule dans un climat de canicule, canicule qui n'est pas seulement climatique : c'est vrai qu'en ce moment, en France, on a de multiples faits divers qui mettent en avant des carences, des faillites de l'État qui sont pointées du doigt à différents niveaux, une situation internationale qui est inquiétante, même si ça semble s'apaiser un peu du côté du détroit d'Ormuz à travers un accord qui lie les États-Unis et l'Iran. Ceci dit, celui-ci paraît fragile, mais on ne peut que se réjouir de ce moment de négociation, même si aujourd'hui, sur le globe, il existe de nombreux conflits qui démontrent comment cette période peut être anxiogène pour nous-mêmes et l'ensemble de la population mondiale. Le Cantal n'échappe pas non plus à cette règle sur des sujets qui enflamment, qui enflamment les réseaux sociaux, qui enflamment les médias d'une manière générale. Le débat public local, on a pu le voir ces derniers temps, a beaucoup tourné autour de la venue du Canon français. C'est toujours des choses qui m'interpellent, j'allais dire « mais dans quel monde on vit ? » parce que certains semblent penser que les Cantaliens n'ont pas la capacité de discernement suffisante pour savoir s'ils peuvent, s'ils doivent participer finalement à ce qu'est ce banquet. Pour moi, ce sont des échanges qui sont stériles et je me demande s'ils n'ont pas vocation à faire diversion face à l'incapacité de répondre à des défis qui sont devant nous, défis qui ne manquent pas, au premier rang desquels cette crise énergétique, comment s'y adapter ? On avait eu la crise sur l'électricité un moment, sur le gaz ; aujourd'hui, celle-ci était notamment sur les carburants. Les mauvaises nouvelles qui arrivent pour le Département, le Conseil départemental du Cantal, notre collectivité, ces difficultés qui s'empilent les unes après les autres depuis le début de l'année.

Il y a quelques semaines, l'État nous avait informés que sur notre dotation de DSID, ce fonds qui nous était attribué pour l'investissement, nous allions souffrir d'une nouvelle baisse de 500 000 € sur l'exercice 2026, après en avoir subi une de 500 000 € déjà l'année précédente. Ce qui veut dire que depuis 2024, notre dotation est passée de 2,2 M€ et elle allait passer à 1,2 M€. Je dis bien « elle allait passer à 1,2 M€ », puisque, autre mauvaise nouvelle, nous venons d'apprendre que ce 1,2 M€ fait partie des gels de crédits des quatre milliards souhaités d'efforts du gouvernement sur le budget. Donc, imaginez par rapport à notre BP, nous perdons cette dotation, ce qui est l'équivalent d'à peu près 2,1 M€ d'investissement sur l'exercice 2026. Imaginez l'impact, lorsqu'on a des volumes d'investissement qui sont prévus aux alentours des 50-55 M€, nous en perdons en deux coups de cuillère à pot plus de deux. Plus de deux millions, c'est notre programme d'investissement, notre quote-part pour le collège de Pleaux. Si on veut un exemple que nous allons étudier dans la journée, c'est plus que les subventions que nous allons attribuer aux communes au titre du Fonds Cantal Solidaire, le rapport qui vous sera proposé en cours de journée, puisque celui-ci est d'à peu près deux millions. C'est pour dire l'impact que cela peut avoir et ce qui n'était pas imaginé voilà encore six mois, mais ça ne s'arrête pas là parce qu'on a une excellente ministre, Camille GALLIARD-MINIER, chargée de l'autonomie et des personnes handicapées, qui a décidé de manière unilatérale de faire porter aux Départements les avenants 75, qui prévoient une revalorisation conventionnelle de la rémunération des aides à domicile, et puis l'avenant 67 aussi, où là, c'est la revalorisation des indemnités kilométriques. Elle s'est dit « je valide de manière unilatérale avec les représentants sociaux, mais, par contre, je vais faire payer les Départements » : ce n'est pas moins de 600 000 € qui viennent alourdir les charges du Département. Bien sûr, vous imaginez les Départements que l'on montre souvent du doigt en disant « vous ne

gerez pas très bien vos budgets », mais, dans ces conditions, il est quand même difficile de pouvoir assumer des équilibres. Donc il y a une fronde, une opposition des Départements, selon quelle capacité nous aurons à faire infléchir la position du gouvernement pour aller éventuellement chercher un soutien du côté de la CNSA, une prise en compte totale ou partielle de ces nouvelles dépenses qui nous sont imposées.

Bien sûr, on ne remet pas en cause la nécessité de ces revalorisations, mais une nouvelle fois, c'est encore une procédure particulière du Département. La question, dans des cas comme ça, c'est « quand est-ce que l'État va respecter les collectivités quelles qu'elles soient et en particulier la collectivité départementale, quand est-ce qu'il va arrêter de décider et de venir piocher dans nos poches, sur notre budget ? », parce que ce n'est pas moins de 600 000 €. Quand est-ce que cet État moralisateur, quand même, qui est capable de dire « Arrêtez de dépenser, il faut maîtriser vos budgets, vous ne savez pas le faire ! », va-t-il arrêter de créer de nouvelles dépenses et de les imposer aux autres ? Ça ressemble, en fait, à une fuite en avant, ça devient frénétique et surtout, malheureusement, nous avons un gouvernement, nous avons un État qui n'est plus crédible à nos yeux.

C'est vrai qu'aujourd'hui, les collectivités tiennent le pays, la structure du pays, elles assurent la stabilité du territoire et on va le voir à travers les différents rapports qui vont vous être proposés. Je ne vais pas être exhaustif, mais sur les rapports de la journée, certains revêtent un caractère stratégique. On aura quelques points budgétaires, puisque c'est un rendez-vous habituel pour notre compte administratif 2025 et le budget supplémentaire.

En premier lieu, il vous sera proposé d'engager un programme pour passer à l'offensive contre les logements vacants afin d'accueillir des actifs. C'est un programme qui sera doté d'un million d'euros et nous portons l'ambition de mettre 100 logements vacants sur le marché, le logement étant un facteur clef pour le développement de l'attractivité du Cantal, qui reste notre priorité.

À l'occasion de cette séance, nous aurons l'occasion d'examiner la poursuite de politiques d'avenir : nos politiques d'aménagement du territoire, en particulier le tourisme en adaptant et en renforçant les modalités de notre accompagnement en avance en compte courant auprès de la SAEM CALEDEN et auprès de la SAEM du Lioran pour consolider leur développement.

On vous proposera d'adapter les moyens pour garantir la sécurité des Cantaliens et un avenant vous sera proposé à la signature, avenant avec le SDIS pour valider notre augmentation de contribution de 12 %, ce qui représente 1 M€.

Il vous sera proposé de rentrer au capital de la SOPA, conjointement avec le Département de la Corrèze pour répondre aux obligations juridiques d'une SICA SA qui doit disposer de 20 % de capital non agricole. Ainsi, nous assurons la pérennité juridique d'une structure qui garantit la sécurité et la salubrité sanitaires sur le territoire.

On examinera des dispositions, un rapport qui prévoient la possibilité d'offrir à nos agents une prévoyance santé et je crois que c'est une avancée sociale importante pour les agents de la collectivité et l'impact pour nous est d'à peu près 430 000 €.

Notre compétence sociale sera mise en avant à travers le renforcement de notre stratégie pour un retour durable à l'emploi. À ce titre, il vous sera proposé d'adopter notre nouveau programme, Programme départemental d'insertion et d'emploi, le PDIE, sur la période 2026-2030. C'est vrai que sur la précédente période, nous avons enregistré d'excellents résultats et donc nous aurons à examiner sa signature et tout un tas de rapports, d'appels à projets qui traduiront sa mise en œuvre sur la nouvelle période.

Cette solidarité territoriale sera traduite à travers l'affectation de près de 2 M€ à destination des communes dans le cadre du Fonds Cantal Solidaire pour faire suite au renouvellement récent des conseils municipaux. Une deuxième vague vous sera proposée à l'adoption lors de nos rendez-vous de fin d'année, à l'automne.

Lors de cette session, on abordera les questions budgétaires, puisqu'il vous sera proposé, d'une part, d'adopter le compte administratif 2025 qui, avec quelques recettes supplémentaires et une réelle maîtrise des dépenses, nous permet de dégager un résultat supérieur de 6 M€ par rapport à nos prévisions inscrites au budget primitif. Si les recettes ont été plus favorables – on tient à le noter –, il faut noter aussi que les dépenses ont baissé de près de 2,5 M€ par rapport à 2024. Je fais le parallèle : 2,5 M€, c'est peu ou prou l'équivalent de ce que nous rackette l'État sur l'exercice. Ça démontre aussi la capacité d'adaptation de notre administration sur les volets budgétaires et je tiens à remercier l'ensemble de l'équipe de direction et l'ensemble des agents qui ont œuvré en ce sens. Ainsi, sur les 6 M€ du budget supplémentaire qui vous seront proposés, il vous sera proposé de les affecter à des projets d'investissement : 4,5 M€ pour amplifier nos efforts de modernisation sur nos infrastructures et notamment nos collèges, et 1 M€ seront fléchés vers notre programme « 100 logements sortis de vacances ».

Enfin, à l'occasion de cette session, nous aurons à examiner les rapports d'activité des services du Département sur l'exercice 2025. Nous accueillerons le Préfet du Cantal en début d'après-midi à 14 h 30. Il viendra pour la traditionnelle session de présentation du bilan d'activité des services de l'État et il se prêtera à une série de questions-réponses. N'hésitez pas à intervenir dans ce cadre.

À ce moment, je vous demande l'autorisation de mettre un rapport sur table qui concerne la désignation d'un représentant du Conseil départemental à la CLE du SAGE du Haut-Allier.

J'en ai terminé de mon propos introductif. S'il n'y a pas de demande de prise de parole, je vous propose de débiter l'examen des rapports, le premier n'étant pas un rapport, c'est l'adoption du procès-verbal du 27 mars 2026.

Approbation du procès-verbal de la session du 27 mars 2026

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Y a-t-il des remarques particulières sur ce procès-verbal ? Je n'en vois pas. Je le mets aux voix. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Celui-ci est approuvé. Je vous en remercie.

Je vous propose de passer au premier rapport. C'est le rapport d'activité 2025 du Syndicat d'Attractivité. C'est Didier ACHALME qui nous le rapporte.

1. Rapport d'activité 2025 du Syndicat Mixte Cantal Attractivité et suivi 2025 de la convention Service Unifié

M. Didier ACHALME, Conseiller départemental du canton de Saint-Flour 1

Merci, Président. Bonjour à toutes et à tous. Rapport sur le Syndicat mixte d'Attractivité et puis le suivi 2025 de la convention du Service.

Ce Syndicat mixte Cantal Attractivité a été créé il y a quelques années avec deux missions principales : d'une part, porter le programme LEADER à l'échelle du Département et, d'autre part, fédérer les partenaires afin d'élaborer et de mettre en œuvre une politique d'installation des nouveaux habitants.

Vous lirez dans le rapport d'activité 2025 des résultats qui sont somme toute assez significatifs, puisque, avec trois agents au niveau du programme LEADER, 69 dossiers ont été programmés, qui représentaient un montant total de 1 970 000 € sur un total de crédits de 7 M€ pour la période 2023-2027, dont 48 dossiers qui ont été portés par des acteurs économiques. Ces éléments traduisent une bonne appropriation du dispositif par les porteurs de projets du territoire, même s'il faut continuer d'en faire la promotion.

Par ailleurs, le Syndicat mixte a poursuivi, en lien avec ses partenaires, sa stratégie d'attractivité visant à favoriser l'accueil des nouvelles populations. Cette action s'est notamment traduite par l'accompagnement de plus de

167 projets d'installation par le biais de la Conciergerie territoriale et puis la participation à une dizaine de salons à l'échelle nationale.

Enfin, pour assurer la mise en œuvre de ces missions, le Département met à la disposition du Syndicat mixte des moyens humains et matériels dans le cadre d'une convention de Service Unifié que vous avez dans le rapport, qui donne lieu à une rétribution financière.

Il convient à ce titre de présenter le bilan pour l'année 2025 afin d'ajuster les remboursements correspondants.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la Deuxième Commission et un avis conforme de la Première.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ce rapport ? Oui, Pierre MATHONIER.

M. Pierre MATHONIER, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 2

Je souhaiterais intervenir parce que vous savez que je suis très attaché à ce syndicat, puisque j'ai été résolument hostile au principe, non pas de l'attractivité, puisqu'on partage tous ce souci de l'attractivité de notre territoire avec le défi démographique qui nous concerne, mais sur la forme juridique qui est employée pour une action absolument nécessaire sur le territoire.

Simplement, le rapport qui nous a été présenté fait état de chiffres qui sont appréciables, c'est un outil qui fonctionne, puisqu'il y a des porteurs de projets. Au-delà des critiques que j'ai déjà formulées sur l'aspect juridique et que je ne vais pas renouveler ici, puisqu'il suffira de se reporter à ce que j'avais dit les années précédentes) je trouve qu'il y a une activité foisonnante, mais pas de culture de chiffres de résultats. J'entends qu'il y a une soixantaine de dossiers qui ont été portés par le LEADER, qu'il y a aujourd'hui des candidats à la Conciergerie qui ont contacté les services pour trouver un logement. Ce que j'aimerais, c'est que nous ayons des statistiques dans ce rapport faisant le suivi de ces candidats, de ces nouveaux arrivants et surtout parce que c'est dans ceux qui repartent que ça peut être intéressant, c'est d'avoir des statistiques sur les causes de départ du département. On sait par la démographie qu'il y a une cause naturelle qui peut expliquer la baisse de population, mais il y a aussi des départs et je pense que, si on veut analyser et avoir une stratégie cohérente de l'efficacité de ce syndicat, ce serait une première question.

La deuxième question que j'ai, c'est que les moyens financiers et humains sont portés essentiellement par le Conseil départemental. Ça pose peut-être aussi un problème dans la stratégie parce que j'entends aujourd'hui que sept EPCI, probablement neuf à la fin de l'année, vont rejoindre le Syndicat mixte d'Attractivité. Je m'interroge sur la capacité à avoir une vision stratégique de développement territorial qui ne soit pas une simple logique de guichet, par exemple le LEADER ou la Conciergerie, mais avoir une approche construite sur l'attractivité de ces nouveaux arrivants.

Un troisième point qui me semble très facile à mettre en place sur l'efficacité de la participation aux salons : je vois qu'il y a eu une participation à une dizaine de salons. Est-ce qu'il y a un retour qui est fait de l'investissement que représentent ces animations auprès notamment des entreprises ou des structures qui représentent le Département sur ces prises de contact, notamment au SIA ?

Voilà, c'est les questions et les observations que je souhaite sur ce dossier.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Sur les objectifs chiffrés, oui, bien sûr, c'est important, on fait des enquêtes sur les nouveaux arrivants. La question, c'est : est-ce qu'elles ont une valeur véritablement ? C'est d'ailleurs ce qui nous a amenés à vous proposer ultérieurement ce programme « 100 logements sortis de vacances », puisque, dans les nouveaux

arrivants interrogés, enfin ceux qui ont répondu plutôt, c'est plus d'une centaine. Pour 58 %, la première difficulté, c'était le logement, ensuite c'était l'emploi du conjoint. On essaie de répondre à ça par des programmes, des orientations politiques, mais en même temps, sur le site de l'Attractivité, de l'Agence, nous avons fait un module qui permet de répondre pour partie à ces problématiques, puisqu'un travail a été fait avec l'ensemble des agences du département, avec les notaires, ce qui nous permet d'agrèger sur une seule plate-forme l'ensemble de l'offre immobilière du département, que ce soit en location, que ce soit en achat. Attention, elle n'est pas exhaustive, puisque des partenaires ne souhaitent pas venir, type « Le Bon Coin ». Ce dernier n'a pas souhaité nous rejoindre, mais on arrive à agréger. Sur l'emploi, on a agrégé différentes plates-formes d'emploi, ce qui fait qu'aujourd'hui, on a plus de 1 400 offres qui sont regroupées sur cette plate-forme et demain, je ne sais pas si c'est fait, mais on est en train d'y mettre tout ce qui concerne les emplois publics, de manière à faciliter l'arrivée dans le département. Ça, ce sont des outils qui sont mis en place. L'essentiel, ensuite, c'est l'accompagnement que l'on peut faire. On a la Conciergerie qui est le point d'entrée, mais, dans ce rapport, il n'est pas mentionné (et ça rejoint un peu le point 2) les collaborations avec les territoires, c'est-à-dire que dans les territoires ou les partenaires, chacun a désigné un référent. Si on a un nouvel arrivant qui veut s'installer dans le pays de Salers, la communauté du pays de Salers a défini un référent et c'est lui qui devient la personne accompagnatrice, ou alors c'est quelqu'un des chambres consulaires en fonction de l'activité, etc.

Voilà le fonctionnement. C'est vrai que c'est le point quasiment le plus difficile à faire : c'est la culture de l'attractivité ou de l'accueil parce que tout le monde parle de l'attractivité en disant que c'est important, c'est essentiel, vu que les courbes démographiques, quelles qu'elles soient, ne sont pas favorables à terme, même si nous, sur ces dernières années, on a réussi à stabiliser notre effectif, à stopper la décrue. Il est évident qu'ensuite, chaque partenaire l'apprécie, au-delà de la déclaration politique, l'implication est plus ou moins dense dans les différentes actions et on le voit sur les salons. Il y a des salons thématiques, puisqu'il y en a plusieurs qui concernent la santé. Ces salons sur la santé se font avec la profession (l'Ordre des médecins ou autres), avec les contrats de santé (les représentants des contrats de santé). C'est là où les moyens humains des partenaires sont sollicités pour être présents sur ces salons parce qu'ils peuvent représenter le Département dans son ensemble. Il n'y a pas forcément du personnel départemental ou de l'Agence systématiquement sur ces salons si d'autres partenaires assurent cette présence.

Maintenant, la problématique sur ces salons ou sur toute opération de communication, c'est « quelles en sont les retombées ? Est-ce que ma présence sur tel type de manifestation a généré des contacts directs qui se sont transformés ou ont été pérennisés par la suite ? » C'est vrai que nous participons à un salon dans le département de l'Essonne, un salon de l'Emploi où là, c'est la CCI qui est présente (dès fois nous) et/ou l'Agence Entreprises. On y va avec des offres qualifiées, notamment par la CCI. Beaucoup de personnes fréquentent le salon, quelques contacts sur le stand, un peu moins de contacts qualifiés, pour avoir une ou deux familles qui feront le pas de venir dans le Cantal, ça se transforme comme ça. De ces personnes contactées, peut-être imagineront-elles, si on arrive à garder des contacts, venir l'année prochaine ? Changer de vie, ça se travaille aussi au niveau des candidats à l'expatriation, il y a plein de blocages sur le logement, sur la décision finale à avoir : on change de contexte, il y a l'unité familiale, il y a pas mal de choses à voir, mais cette culture de l'objectif et du résultat, il faut qu'on la développe. On essaie de le faire, c'est quelque chose à laquelle je suis très attaché aussi.

Sur ces salons, c'est soit des salons très thématiques, essentiellement sur la santé ; il y a quelques salons « je change de vie », c'est des salons un peu orientés ou alors, l'Agence est au Salon de l'Agriculture, qui est plus un salon généraliste, en lien avec les territoires, c'est-à-dire que nous avons des représentants des territoires qui viennent parce qu'il y a une connotation touristique aussi sur ces salons.

D'autres demandes de prise de parole ? Oui, Gilles COMBELLE.

M. Gilles COMBELLE, Conseiller départemental du canton de Saint-Paul-des-Landes

Merci, Monsieur le Président. Effectivement, la pertinence d'être dans ce syndicat, c'est une question qui se pose, mais moi, je me réjouis de voir que la Ville d'Aurillac finalement nous rejoint et prochainement (peut-être que c'est déjà fait) l'Agglo et, certainement, je serai au côté du Président Florian MORELLE lorsqu'il proposera à notre communauté de communes de La Châtaigneraie d'adhérer à ce syndicat.

J'ai cru entendre, dans les débats, une collectivité proche qui s'inquiétait que certaines rejoignent un clan, le clan de ceux qui font, le clan de ceux qui osent, le clan de ceux qui tentent des choses pour accueillir des gens de l'extérieur, moi, je dis « Bienvenue ! » dans ce clan.

La question de la pertinence des actions et de la participation à un certain nombre de salons, je crois que quand on est autour de la table du syndicat, quand on est membre, ce sont des questions que nous nous posons. C'est là aussi l'intérêt d'être autour de cette table et partie prenante du syndicat. Comme l'a dit le Président, trouver des indicateurs, voir la pertinence de la présence à ces salons, quand on est sur un salon, déjà on alimente une base de données, on a les noms, on reprend des contacts avec ces gens-là, on voit quelles sont leurs attentes, pourquoi ils viennent, pourquoi ils ne viennent pas, comment on peut améliorer nos actions et c'est en étant autour de la table qu'on se pose la question de savoir « est-ce que l'on retourne sur ce salon, est-ce qu'il y a eu des retours positifs, quelles nouvelles actions pouvons-nous porter collectivement pour faire en sorte que notre action devienne plus efficiente ? ».

La question de Pierre MATHONIER portait beaucoup sur le personnel du Département, mais pas que, puisque quand nous allons, justement, sur des actions extérieures, c'est là la belle contribution que nous pouvons avoir avec les territoires, étant donné qu'eux-mêmes se mettent en ordre de marche pour mettre à disposition des agents de leurs collectivités respectives pour accompagner le Département et le Syndicat mixte sur ces différents salons.

Voilà, puisqu'on reconnaît tous l'intérêt de l'action, on peut s'interroger sur la forme juridique, mais finalement, ça n'a pas l'air de gêner grand monde, puisque tout le monde rejoint ce syndicat, le chef de file étant le Département et tous les territoires. Donc, bienvenue à la Ville d'Aurillac et bientôt bienvenue certainement à l'Agglo et à La Châtaigneraie cantalienne.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Pour compléter simplement sur les évaluations, c'est vrai qu'on regarde systématiquement, lorsque vous avez une émission de télévision, un reportage qui parle du Cantal, type « Des racines et des ailes », « Météo à la carte » prochainement, etc., est-ce qu'il y a un impact sur les contacts qui sont enregistrés sur les plates-formes de la Conciergerie ? Parfois oui, parfois non, ce qui permet aussi de se dire « ce type d'émission est plus intéressant que d'autres ». Ça ne veut pas dire qu'il y aura transformation, mais on essaie de trouver des indicateurs qui permettent d'être le plus opportun sur les opérations qui peuvent être menées. Valérie RUEDA.

Mme Valérie RUEDA, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 2

Je souhaite intervenir parce qu'en Conseil municipal d'Aurillac, c'est moi qui suis intervenue sur cette délibération pour expliquer notre réserve. Le sujet, ce n'est pas l'attractivité, pour répondre à Gilles. Effectivement, des agents de développement interviennent sur ces salons, je participe aussi, en tant que Conseillère départementale, au syndicat et aux réunions et, justement, il n'y a pas assez d'agents de développement qui participent.

Vous avez parlé d'une émission qui mettait en valeur le Cantal. Moi, un des arguments que j'avais avancés, c'était que la Ville d'Aurillac et Aurillac Agglo avaient aussi fait l'objet d'une émission qui soulignait l'attractivité de l'agglomération d'Aurillac et de la Ville d'Aurillac comme quelque chose de surprenant au milieu d'un département qui perdait des habitants.

La réserve que nous émettons était sur la nature et la forme juridique du syndicat mixte ouvert. L'attractivité, c'est quelque chose d'important pour notre département, mais nous avons des réserves par rapport à la forme.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Si nous partageons le même objectif, c'est l'essentiel. D'autres demandes de prise de parole sur ce rapport ? Philippe FABRE.

M. Philippe FABRE, Conseiller départemental du canton de Vic-sur-Cère

Brièvement, je ne veux pas remettre une pièce sur ces quelques échanges, je ne veux parler bien sûr à la place de mon ami et collègue Gilles COMBELLE, mais je crois que ce qui l'a interpellé, c'était peut-être le terme « plan » qui, je crois, n'était pas tout à fait approprié dans les échanges.

Au-delà du terme qui était peu approprié, je crois qu'il faut se réjouir de la mobilisation de tous les territoires parce que l'enjeu de l'attractivité, c'est bien – je vais utiliser un terme qui sera peut-être mal repris –, mais il faut chasser en meute, c'est une image que j'emprunte volontairement à cette activité chère aux Cantaliens. On se félicite tous qu'il y ait des émissions de télé, émissions qui en général sont peu coûteuses – c'est important, le retour sur investissement est plutôt à notre avantage.

Tout le monde a un peu raison dans cette affaire-là, il est parfois difficile de quantifier les impacts de communication, même si on peut mesurer le nombre de contacts et notamment ceux qui deviennent des essais transformés. Tout cela doit tous nous réjouir.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

D'autres demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas, donc je mets ce rapport aux voix. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Il est approuvé. Je vous en remercie.

On passe maintenant au point 2, l'Attractivité, mobilisation du parc de logements. Voilà ce programme que l'on souhaite engager sur l'attractivité, sur l'habitat. C'est vrai qu'on a une politique habitat qui est très large, mais ça, Gilles CHABRIER ne manquera pas de nous le dire parce qu'il y a tout ce qui est fait sur les propriétaires occupants concernant la transition énergétique à travers notre service public que nous avons mis en place, en lien avec les territoires. Là, nous partons sur un domaine qui n'est pas forcément de notre compétence, l'habitat, mais que l'on juge stratégique dans le cadre d'une politique d'attractivité et donc nous ciblons les logements vacants. Gilles CHABRIER, nous vous écoutons.

2. Attractivité : mobilisation du parc de logements et lutte contre la vacance en centres-bourgs

M. Gilles CHABRIER, Conseiller départemental du canton de Murat

Merci, Président. Encore un sujet de l'attractivité parmi tant d'autres, mais le logement est un sujet essentiel sur le département et, avant d'évoquer directement le dispositif qui vous est présenté, je voudrais revenir un petit peu sur le rapport.

On a aujourd'hui un diaporama qui va accompagner cette présentation. J'en profite pour remercier déjà les services pour la mise en place de ce diaporama et de cette acculturation à la dynamique sur le logement, un sujet essentiel pour le département.

On ne part pas de rien. Malheureusement, on a un logement qui est plutôt dégradé sur notre département. Vous voyez les coûts des logements, des appartements à 1 360 € du mètre carré quand, sur les départements voisins, notamment en Haute-Loire, nous sommes à peu près aux mêmes valeurs, mais quand vous partez dans le Puy-

de-Dôme, on est à la valeur de 2 000 € du mètre carré. Vous allez en Corrèze, on est un peu inférieur à 1 520 € et vous voyez qu'on a un logement qui est classé comme mal organisé, avec des services de moindre qualité.

Au niveau des maisons anciennes, c'est un peu la même chose, on fait partie des départements d'Auvergne les plus faibles en valeur, c'est le constat qui est fait.

Sur les terrains à bâtir, vous avez la moyenne à 26 € du mètre carré. C'est plutôt un avantage de ce côté-là, mais, à côté de ça, sur notre bâti ancien, il y a plusieurs critères sur lesquels on a beaucoup de choses à présenter.

En gros, nous avons 102 000 logements sur le département dans le parc privé. Sur ces 102 000 logements, 32 % de passoires thermiques dans le Cantal, ce qui correspond au quatrième département de France qui possède le plus de logements énergivores. On a donc un gros travail à faire, c'est un travail qui est déjà lancé (depuis fin 2021) avec le service public de la rénovation énergétique – on aura quelques chiffres par la suite.

Toutefois, dans les différents chiffres que je peux vous présenter, 32 000 logements/passoires énergétiques contre 23 % sur la région : donc si on veut revenir au niveau de la région, nous avons 10 000 logements à rénover dans les dix prochaines années si on continue le travail qui est en cours depuis trois-quatre ans maintenant. Il y a donc un vrai sujet de rénovation énergétique.

Autre sujet qui nous intéresse, c'est la position du Département du Cantal par rapport à la vacance. Vous voyez, vous avez la répartition sur les différents territoires : en moyenne, 12 % de vacances sur le territoire du Cantal, alors qu'en région, nous sommes à 8,5 %. La partie Nord et la partie Est sont les plus impactées et donc ce sera intéressant de travailler sur le sujet. À ça, il faut rajouter les logements indignes qui sont classés à hauteur de 6 %.

Une enquête a été réalisée. Vous me direz, 43 communes sur l'ensemble du département, ça fait un panel un peu faible, mais le questionnaire a fait remonter ce qu'on savait déjà, ce qui conforte un petit peu notre souhait de tendre vers une amélioration. Donc 43 communes ont répondu, ce qui représente en gros 33 278 habitants. La médiane, c'est des communes de 375 habitants. Il a été remonté 1 084 logements vacants, un manque de biens en location, des difficultés surtout pour les nouveaux arrivants, le Président le disait par rapport au syndicat d'attractivité. La première remontée de nos nouveaux arrivants, c'est le manque de disponibilité de logements et de logements de qualité : de trop nombreux logements dégradés et des passoires énergétiques.

Depuis 2022 (notre service public de rénovation énergétique a commencé en décembre 2021), 11 200 contacts (ce qui fait quasiment 2 800 par an), contacts qui nous ont donné d'autres orientations sur lesquelles je vais revenir. Le service public de la rénovation énergétique, vous voyez son évolution sur les barres de gauche : les parties vertes, le reste à charge par opération qui reste identique depuis 2022, il avoisine les 10 000 € à chaque fois qu'on entame une rénovation. Les rénovations ont évolué parce qu'en 2022, nous étions sur du coup par coup, c'est-à-dire qu'on changeait les fenêtres, on faisait une action et, progressivement, les services de l'État nous ont accompagnés (les services de l'ANAH) pour tendre vers une rénovation globale. Effectivement, nous avons réalisé moins de rénovations, mais de meilleure qualité. L'accompagnement financier – voyez encore sur la partie vert clair, on était aux alentours de 6 000 € pour un logement et maintenant, on arrive à hauteur de 15 000 €, donc on a un accompagnement qui est relativement conséquent, porté par l'ANAH, porté par les communautés de communes et les territoires.

Si on regarde le graphique de droite, on s'aperçoit (comme je vous le disais) que le nombre de logements baisse en rénovation globale, ce qui est normal parce que ça engendre beaucoup plus de travaux et de frais supplémentaires. La subvention, vous le voyez, passe de 14 M€ à 22 M€ et le dispositif (si on globalise sur les travaux), on est entre 35 et 40 M€ par an qui sont injectés sur la rénovation énergétique.

Depuis maintenant 2022, le Conseil départemental accompagne les territoires pour améliorer les conditions de vie de nos Cantaliens ; ça accompagne aussi la dynamique de différentes politiques : sociale, santé, économie et

donc, tous ensemble, tous les territoires et le Département se sont mis autour de la table pour accélérer un petit peu ce service et, encore une fois, grâce à l'ANAH qui accompagne en grande partie.

D'autres actions sont portées par le Département : les « Clefs du Cantal », qui engagent une action innovante pour un dispositif destiné à créer 36 logements tremplins pour les nouveaux arrivants, notamment pour les professionnels de santé (comme le disait le Président en introduction), les salariés en mobilité ou les porteurs de projets. L'action, le dispositif, c'est permettre les premières phases d'installation, de proposer un maillage complet pour faciliter l'accueil, améliorer l'attractivité du Cantal. L'enveloppe qui avait été fléchée était à l'époque de 900 000 €. Voyez qu'on est quasiment à l'objectif : les Clefs du Cantal ont permis la rénovation de 30 logements, 674 000 € de subventions pour des travaux là aussi qui accompagnent une dynamique économique à hauteur d'un peu plus de 3 M€.

Le Fonds Cantal Solidaire, la rénovation qui permet aux communes la rénovation de logements communaux pour la période 2022-2025, c'est 59 logements pour un taux de subvention à hauteur de 500 000 € qui a, là aussi, engendré plus de 5 M€ de travaux.

L'accueil touristique : là aussi, des actions très ciblées participent à la réhabilitation du parc ancien, améliorent aussi la professionnalisation de l'accueil. C'est 22 projets qui ont amené 657 000 € de subventions pour plus de 4 M€.

Vous voyez que le Département, déjà depuis de nombreuses années, accompagne aussi cette dynamique.

Trois plans d'action phares : développer une offre locative publique pour l'amélioration des logements communaux, donc une évolution du Fonds Cantal Solidaire sur lequel, quand une commune va déposer un dossier d'amélioration de logement, il y aura un accompagnement qui sera proposé à hauteur de 20 % pour la rénovation, plafonné à 7 500 € et pour la création de logements, un accompagnement de 20 % aussi, plafonné à 15 000 €. Ça, c'est pour les collectivités et ça fait partie du plan d'action pour agrémenter un petit peu le dispositif autour du logement.

Accompagner le nouveau dispositif foncier d'Action Logement pour la rénovation des logements loués à des salariés (on va en parler par la suite) et ensuite le nouveau dispositif Accroître l'offre de logements, en priorité dans les centres-bourgs, pour l'accompagnement financier à la sortie de vacances.

En premier lieu, développer l'offre locative publique pour favoriser la remise sur le marché de logements locatifs privés au service des salariés d'Action Logement, soutenir les bailleurs sociaux pour produire des logements neufs, se mobiliser auprès de l'État pour des quotas plus adaptés (publics modestes ou autres publics). Le « Prêt locatif social », le fameux PLS qui permet aux bailleurs d'avoir une certaine mixité au niveau des différents porteurs, faciliter la gestion du parc communal et des bailleurs sociaux. Ça, c'est une action, c'est du relationnel qu'on doit avoir avec les services de l'État pour accompagner nos bailleurs qui sont essentiels sur le développement du logement dans nos communes. Soutenir l'évolution qualitative des logements communaux : ça, c'est le dispositif et l'amélioration du Fonds Cantal Solidaire. Le deuxième, accompagner « Louer pour l'emploi », le fameux LPE : c'est un nouveau dispositif d'Action Logement pour favoriser la remise sur le marché de logements locatifs privés au service des salariés. Action Logement lance ce dispositif « Louer pour l'emploi » qui amène des prêts à 1,5 % pour la réhabilitation de logements jusqu'à 15 000 € par logement pour la rénovation énergétique, 10 000 € d'accompagnement hors rénovation énergétique, une subvention d'aide aux travaux complémentaires, plafonnée à 1 000 € par logement et quelque chose qui est aussi intéressant : la garantie obligatoire impayés ou dégradations qui permet la sécurisation pour les propriétaires et les locataires et un engagement d'une mise en location sur minimum trois ans.

Rappelez-vous, c'est un dispositif qui remplace un peu Action Cœur de Ville qui était attribué uniquement pour la Ville d'Aurillac et la Ville d'Arpajon et j'ai quelques chiffres de bilan qui permettent d'évaluer le travail : sur la période 2018-2025, pour la commune d'Arpajon, c'est 87 logements qui ont été rénovés pour un total de travaux à

plus de 3 M€ de travaux, alors qu'à Aurillac, 280 logements ont été rénovés par le dispositif Action Cœur de Ville, pour un montant de travaux de plus de 17 M€.

Vous voyez que tous ces dispositifs permettent de rénover nos cœurs de ville, ils permettent aussi d'accompagner l'économie du territoire et donc là, c'est un enjeu qui est relativement fort.

On aura un autre sujet – parce que quand on parle d'économie, on parle aussi d'artisanat et c'est aussi un des sujets sur lesquels on demande à nos services du Département d'accompagner toute la politique économique parce qu'on a un souci au niveau des artisans. Il faut savoir qu'en 2023-2024, seuls 30 % des artisans cantaliens participaient à cette dynamique ; en 2025, on est passé à 44 % parce qu'on a informé des différents dispositifs, parce qu'aussi les entreprises ont réévalué leurs agréments de manière à profiter des dispositifs et là, on doit aussi relancer un peu cette dynamique auprès de l'artisanat. Il faut savoir qu'en gros, sur le département, on a plus de 1 500 structures qui ont moins de trois employés, donc des difficultés pour se mettre dans l'administratif, pour porter à connaissance leurs devis dans des délais respectables. Là, on doit donc alimenter l'information auprès des artisans.

Troisième dispositif, c'est l'aide départementale à la sortie de vacances. Là, c'est une réhabilitation et remise sur le marché de logements vacants pour une période de deux ans pour la résidence principale (attention, c'est très important). Le principe : subventionner les travaux aux côtés des communes et des EPCI, sur un périmètre (toutes les communes), essentiellement sur les centres-bourgs en priorité. Le moyen, c'est une enveloppe de 1 M€ pour la période 2026-2028, déclinée en subventions individuelles plafonnées à 10 000 € par logement. Le résultat attendu (comme le présentait le Président) c'est 100 logements remis sur le marché, en priorité sur les centres-bourgs pour qui, vous le voyez, tous les propriétaires bailleurs ou investisseurs, sans plafonnement de loyer avec engagement de location au moins pour six ans, tous les locataires sans condition de ressources et, bien sûr, tous les logements vacants depuis – on détermine la vacance du moment où un logement n'est pas loué depuis plus de deux ans – plus de deux ans bénéficiant d'aides de l'ANAH, plus l'aide de sortie de vacance des territoires, communauté de communes ou communes, avec une exigence de performance énergétique des rénovations, priorité donnée aux entreprises cantaliennes et limitrophes et le cumul possible avec le dispositif LPE d'Action Logement que je vous ai présenté auparavant.

Il y a juste une contrainte sur un investissement d'une maison : quatre logements maximums par bâti, ce qui fait déjà un bel accompagnement. Là, c'est un nouveau dispositif qui permet d'accentuer en plus la sortie de vacances, politiques qui sont portées par les territoires et qui ont une vocation de booster.

Un petit exemple, on s'est permis de prendre un territoire que je connais un peu plus : une rénovation qui s'est faite sur la commune de Murat. Pour une opération de rénovation à 244 000 €, les aides de l'ANAH ont été validées à hauteur de 101 149 €, l'EPCI Hautes Terres Communauté a favorisé un petit peu cet accompagnement à hauteur de 22 172 €, la commune a apporté 4 000 €. Avec notre nouveau dispositif, on pourrait rajouter 40 000 €, reste à charge avec aide du CD 15 comme il a été présenté aujourd'hui : reste à charge pour le propriétaire à 76 754 € pour un investissement annoncé à 244 000 € auparavant. Ce qui montre que si on additionne et qu'on arrive à communiquer sur notre dispositif, je pense qu'on devient plus qu'attractifs, on va pousser les investisseurs à investir sur le territoire et on peut aussi dire que, dans deux ans, on peut avoir 100 nouveaux logements de qualité sur le territoire.

Voilà pour la présentation. Je voulais simplement rajouter que la rénovation énergétique représente une opportunité unique pour redynamiser notre territoire, favoriser l'emploi local parce qu'on ne peut faire de l'attractivité que si on parle aussi économie. C'est aussi l'avantage de garantir un habitat digne et économe en ressources, ce qui est aussi important pour le porte-monnaie de nos habitants. En parallèle, la sortie de vacances est un nouvel enjeu, il est crucial d'anticiper les besoins en matière de logement adapté pour accueillir des résidents nouveaux et

permanents. Ainsi, en articulant notre politique de rénovation énergétique avec des initiatives visant à renforcer l'attractivité de notre département, nous pouvons offrir un avenir durable et prospère pour tous les habitants.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la Deuxième Commission et un avis conforme de la Première.

J'en profite, avant de passer au vote, pour encore une fois remercier tous les services qui ont travaillé sur ce dossier : Daniel, Marc-Antoine et Sylvie qui, je pense, accompagnent le dispositif, et, en même temps, je tiens à remercier les services de l'ADIL 63 – vous savez qu'on est en passe de monter une ADIL interdépartementale entre le 63 et le département du Cantal et dernièrement, on a eu une rencontre avec tous les partenaires susceptibles d'accompagner notre ADIL. J'en profite pour remercier la directrice de l'ADIL 63, qui a passé beaucoup de temps avec nos services et nos partenaires pour monter ce dossier.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Les avis des commissions ? Tu les as donnés. Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ce dossier ? Céline CHARRIAUD, Philippe FABRE.

Mme Céline CHARRIAUD, Conseillère départementale du canton de Neuvéglise-sur-Truyère

Merci, Président. C'est un rapport très important, une initiative essentielle par rapport à l'état du bâti, aux besoins et à la transition énergétique et climatique que vit le territoire.

J'ai juste une remarque, c'est que le dispositif étant lancé sans limites de revenus, sans plafond, je pense que le million d'euros consacré risque d'être rapidement consommé. Ce serait une bonne nouvelle, mais c'est peut-être un petit point de vigilance qu'il faut qu'on ait tous, mais j'imagine que vous l'avez intégré dans vos réflexions. Merci.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Pour répondre à cette question, l'objectif, ce n'est pas une mesure à but social, l'objectif c'est véritablement de remettre sur le marché 100 logements pour faire face à l'attractivité. Si nous étions pris par un enthousiasme de propriétaires, quels qu'ils soient, de remettre leurs logements vacants sur le marché, tout le monde a à y gagner, les collectivités au premier titre, au titre de la fiscalité et puis nous, ça nous permettrait d'augmenter notre capacité d'accueil. Philippe FABRE.

M. Philippe FABRE, Conseiller départemental du canton de Vic-sur-Cère

Dans le droit fil de ce qu'a exprimé Céline, mais je ne l'ai pas vu mentionné dans le rapport du dispositif Cœurs de bourg, ces 10 000 € ne sont pas plafonnés, c'est-à-dire que, quel que soit le montant des travaux, c'est un forfait de 10 000 € ? C'est ça ? D'accord, très bien. Quelqu'un qui fait 15 000 € de travaux aura 10 000 €, ce n'est pas précisé dans le rapport.

M. Gilles CHABRIER, Conseiller départemental du canton de Murat

Ce n'est pas précisé, mais en général, quand on fait de la rénovation globale, on n'est pas sur des montants à 15 000 € le logement. Les conditions demandées, c'est qu'on soit dans de la qualité énergétique un peu haut de gamme (A, B ou C) parce qu'il faudra se sortir des énergies fossiles, il faut qu'on ait des menuiseries de qualité, il faut qu'on ait au moins trois effets qui font qu'on a un logement de qualité et qui rentrent dans les critères énergétiques qualitatifs. On sera bien supérieur à 15 000 €, même si on est sur des petites surfaces.

M. Philippe FABRE, Conseiller départemental du canton de Vic-sur-Cère

En général, la rénovation, y compris qualitative, s'estime au prix au mètre carré et donc j'imagine que sur un petit appartement, un petit studio de 20 ou 25 m², on peut arriver à une rénovation assez qualitative autour de 1 000 € le mètre carré, ce qui fera sûrement des travaux à 20, 25 ou 30 000 € et l'aide de 10 000 € sera très significative. Merci.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

D'autres remarques sur ce rapport ? Pierre MATHONIER.

M. Pierre MATHONIER, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 2

D'abord, pour revenir sur l'état des lieux qui a été fait sur la situation immobilière dans le département, c'est vrai que les chiffres parlent d'eux-mêmes, on a un taux de vacance et un taux de passoires thermiques bien supérieurs à d'autres départements, même si les passoires thermiques, le critère est un peu plus compliqué dans certains départements, dont le Cantal, puisque c'est lié à nos conditions météo : les classes ne sont pas toujours identiques en fonction de la température locale.

Sur Aurillac Agglo, le travail qui avait été fait, c'était de mobiliser à la fois tous les dispositifs, que ce soient l'ANAH, bien sûr Action Logement, Arpajon et Aurillac ont bénéficié de ce dispositif dans le cadre d'Action Cœur de Ville et j'avoue que c'était un outil très efficace, à la fois pour les bailleurs sociaux comme pour les propriétaires privés.

Le dispositif tel qu'il vous a été présenté a aussi pour le propriétaire une sécurité supplémentaire, puisque c'est un engagement de caution sur les loyers impayés et notamment sur les travaux qui peuvent être induits par un locataire indélicat et par rapport à la situation des propriétaires fonciers, c'est quand même un sujet qui fait que des personnes louent ou ne louent pas leurs biens parce qu'elles ne veulent pas rentrer dans des problématiques de conflit avec un locataire indélicat. Le dispositif Action Logement est donc un dispositif très efficace, y compris pour les propriétaires privés et pas uniquement pour les collectivités. Isabelle LANTUEJOUL, Cantal Habitat et Polygone aussi en ont profité et ça nous a débloqué certaines opérations, mais pour autant, c'est quand même un outil supplémentaire parce qu'il y avait les bailleurs sociaux, mais il y avait beaucoup d'appartements qui étaient propriété privée qui ont permis de bénéficier de plans de financement très confortables.

La conséquence quand même, et ça, il faut en être conscient, c'est que c'est du conventionnement, donc ça rentre dans les critères des loyers sociaux. Quand, sur Aurillac, on me dit qu'il y avait 34 % de loyers sociaux, les propriétaires privés rentrent dans ces 34 % et c'est ce qui nous a permis de sortir des logements de vacances, que ce soient avec nos bailleurs sociaux, mais aussi des propriétaires privés qui ont bénéficié de ce dispositif.

Sur l'inquiétude par rapport aux 10 000 €, je n'avais pas compris que c'était par appartement, donc je vais peut-être moduler un peu l'enthousiasme de Philippe FABRE parce que si je prends un exemple d'un immeuble qui a quatre appartements (quatre studios), ça veut dire qu'on verserait 40 000 € dans le dispositif. Là, je pense qu'il y a quand même à plafonner en fonction de l'investissement parce que si c'est la rénovation globale, c'est vrai que – j'ai quelques exemples en tête d'appartements qui sont rénovés dans le centre ancien d'Aurillac et qui sont des coûts importants pour les propriétaires – 10 000 €, ça me semblait faible, mais si c'est par appartement et que..., il faut peut-être le plafonner.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Pour que ce soit clair, on n'est pas sur des appartements inoccupés, on est sûr de la sortie de vacances, donc non utilisés depuis très longtemps et bien souvent, si ça a été bien fait, il me semble ne sont plus fiscalisés. Ce qui veut dire que c'est de gros travaux ; on peut préciser, mais l'idée, c'est ça.

M. Pierre MATHONIER, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 2

Disons que sur le fait que ça peut être renouvelé et qu'un immeuble sorti de vacances, même centre-bourg, je pense que ça peut faire vraiment un appui important pour le propriétaire. Ça, ce n'est pas le problème, c'est simplement que ça va coûter cher l'opération, alors que d'autres dispositifs, que ce soient l'ANAH (tel que ça a été présenté), les OPAH où il y a des participations des EPCI, ça fait quand même un apport. C'est une réflexion que je livre.

En tout cas, sur la problématique de ce dispositif et de mettre en évidence les dispositifs, c'est bien l'avantage du SPPEH, puisque ça a permis de lister et de consolider les opérations portées à la base par les OPAH et par les EPCI. Donc c'est un résultat qui est à la fois « sortie de vacances », mais aussi « rénovation thermique », qui a porté ses fruits sur Aurillac Agglo, puisqu'on voit les statistiques qui ont été efficaces.

Il faut y croire parce que c'est des dispositifs qui sont utiles pour les propriétaires privés comme pour les bailleurs sociaux et surtout qui porteront leurs fruits en termes d'attractivité parce que c'est vrai que la problématique du logement est une vraie problématique et c'est pour ça que nous avons fait une action très, très forte depuis deux mandats sur la rénovation thermique et la sortie de vacances.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Oui, Gilles CHABRIER.

M. Gilles CHABRIER, Conseiller départemental du canton de Murat

Juste un complément parce que sur la rénovation, quand on amène 10 000 € par logement, automatiquement, il y aura bien sûr un supplément de conditions qui permettra aussi d'avoir un reste à charge pour le propriétaire à hauteur, en gros, de 20 % qui va accompagner cette dynamique, mais il faut bien qu'on entende que la sortie de vacances, c'est celle sur laquelle on va avoir des travaux relativement importants. On n'est pas sûr de la rénovation « juste un coup de peinture » qui améliore la sortie de vacance d'un logement qui a été loué deux ans en amont et qui permet d'avoir un rafraîchissement. On est là sur un dispositif qui accompagne l'amélioration des cœurs de ville et sur lequel on a des travaux relativement conséquents à faire. On apportera un cadre un peu plus soutenu en CP, de manière à ce qu'on arrive à cadrer le dispositif par rapport aux demandes qui vont nous être faites.

Oui, ça sera inscrit, et attention, quand on parle « amélioration de logement », il faut aussi – je fais passer un message à toutes les collectivités – attention à la politique habitat, c'est-à-dire que c'est tout l'extérieur du logement parce qu'il ne faudrait pas qu'on ait des logements de très bonne qualité qui ne soient pas accessibles, qui n'aient pas de parkings, qui n'aient pas d'espace public réaménagé, réhabilité, c'est un ensemble. Si on veut que nos futurs logements soient occupés, il faut une politique de ville, une politique habitat qui accompagnent ce dispositif.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour ces précisions. Isabelle LANTUEJOUL et après Florian MORELLE.

Mme Isabelle LANTUEJOUL, Conseillère départementale du canton d'Arpajon-sur-Cère

Merci, Président. Effectivement, le cumul de ces dispositifs ne peut qu'inciter les propriétaires privés à faire de la rénovation de grande ampleur parce qu'on parle bien là d'amélioration, mais pas de petites améliorations esthétiques ; on va aller au cœur du sujet et donc de la rénovation durable, et faire en sorte que l'isolation, le chauffage et les huisseries soient de qualité pour permettre des économies d'échelle. Je crois qu'un point important a été dit par rapport à l'activité économique et nos artisans. Là, je pense qu'on a un rôle à jouer avec la Chambre des métiers afin qu'elle fasse bien passer le message aux artisans lorsqu'ils sont interrogés par des privés, qu'ils puissent leur apporter toutes ces informations pour justement les inciter à aller au bout du projet.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Florian MORELLE.

M. Florian MORELLE, Conseiller départemental du canton de Maurs

Merci, Président. On peut vraiment satisfaire de cette proposition qui, avec une enveloppe conséquente, va permettre d'avoir un effet coup de poing rapide sur l'ensemble du département. On se rappelle le début de cette réflexion et on peut voir qu'en quelques semaines et mois, ça a été bien affiné et peaufiné pour faire cette proposition aujourd'hui. Il reste encore, comme on le dit, des points à aménager dans le règlement pour qu'on soit bien carré, on le voit avec des plafonds. Je pense que c'est judicieux d'aller jusque-là pour garantir une certaine traçabilité, une transparence, peut-être même jusqu'à une équité dans les dossiers qui seront proposés.

En tout cas, c'est très intéressant aussi de voir qu'il y aura besoin – et c'est assez logique – d'un accompagnement des collectivités locales, qui connaissent les dossiers et qui ont besoin d'être soutenues (communes, communautés de communes).

La logique qui est aussi à mener est de dire qu'on fait confiance à la commune ou à l'EPCI qui valide le fait d'accompagner avec une enveloppe qu'elle définira et le Département vient après. Ça évitera de rajouter du fonctionnement. On fait confiance aux élus et aux agents des communes et des EPCI, ce qui évite après au Département de devoir refaire une vérification des dossiers, ce qui va alléger le temps de travail, le coût et permettre d'être vraiment très efficace. Ça, c'est une réelle satisfaction qu'on peut, je pense, tous partager aujourd'hui et on sait que l'effet sera important et très vite.

Ça, c'est un accompagnement qui est important parce qu'on aide les propriétaires dans l'incitatif. Il ne faut pas oublier peut-être demain de faire du coercitif. Dans les communes où on a des propriétaires qui ont l'impression que la pierre, ça s'apprécie toujours dans le temps – c'est une vieille habitude que nous avons –, il faut aussi se dire que si on n'entretient pas, ça s'abîme et ça coûtera peut-être plus cher à la fin aux propriétaires, jusqu'à peut-être parfois démolir leurs biens pour sécuriser un périmètre d'un centre-bourg. Pourquoi ne pas aussi réfléchir collectivement à des taxes sur les logements vacants, qui peuvent être utiles ?

On est incitatifs, pourquoi ne pas réfléchir parfois à du coercitif parce que ça aura aussi un effet pour dynamiser le marché sans non plus devenir un marché tout fou d'un coup.

Parce qu'on a parlé des bailleurs sociaux, je crois important qu'on rappelle leur part importante dans la construction, la réhabilitation du parc cantalien. Depuis de nombreuses années, on a des bailleurs sociaux très engagés dans le territoire et c'est vrai que, souvent, quand on parle de bailleur social, on ne pense que logement social avec une certaine catégorie de population, alors qu'il faut voir que dans le Cantal, on a des bailleurs sociaux qui travaillent sur l'ensemble du territoire, dans tout type de communes, des communes très denses jusqu'à des communes plutôt rurales, avec de l'accessibilité à la propriété, avec de premiers logements pour des jeunes actifs, pour tout type de profil et je crois que vraiment, ils permettent aussi de rendre le Cantal attractif, moderne, avec des logements qui sont de qualité quand ils sont réhabilités ou neufs, avec des tarifs très intéressants et avec la possibilité de devenir propriétaire. Ils jouent pleinement leur rôle et je crois qu'il est important, quand on parle de bailleurs sociaux, qu'on rajoute qu'ils sont là pour accompagner toutes les populations et dans tous les moments de la vie. C'est important d'avoir cette vision et de ne pas se limiter à une image qu'on pourrait avoir du bailleur social. Merci.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour ces précisions. D'autres demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas. C'est vrai que c'est un programme qui est volontariste sur ces logements. Ce qu'on peut souligner, c'est que quasiment sur l'ensemble des territoires du département, les EPCI avaient déjà mis des dispositifs sur la sortie de vacances, donc c'est bien

un enjeu qui est partagé par l'ensemble des territoires, on les a vus sur les diapos avec les taux de vacance par territoire et c'est en jouant collectif sur ce sujet que l'on arrivera à mobiliser ce parc.

S'il n'y a pas d'autres demandes de prise de parole, je le mets aux voix. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Il est approuvé. Je vous en remercie.

Nous passons maintenant à des rapports, non pas un peu plus administratifs, mais qui sont liés à nos contrats PPP, notamment au niveau routier. Ce sont les bilans d'activité qui sont remis par nos partenaires sur les différentes opérations qu'ils ont été amenés à conduire sur ces réseaux, puisque je vous rappelle qu'ils ont en charge une partie de l'entretien.

Sur le contrat de partenariat sur la RD 120, c'est Gilles COMBELLE qui nous le rapporte.

3. Contrat de partenariat public-privé pour la RD 120 – Rapport annuel 2025

M. Gilles COMBELLE, Conseiller départemental du canton de Saint-Paul-des-Landes

Merci, Président. Comme vous le savez, notre Département a signé en 2013 un contrat de partenariat avec la société CONNECT 120 pour des travaux de modernisation de la route départementale 120, c'est sur la partie ouest du département en direction de la Corrèze et ça concerne un tronçon à la sortie de la commune de Saint-Paul-des-Landes jusqu'au bourg de Montvert.

Chaque année, nous avons ce rapport d'activité qui nous est rendu. Cette année 2025 ne se caractérise pas par de gros travaux, c'est surtout de l'entretien. Le remboursement de loyers que nous avons versé à la société CONNECT 120 pour cette année 2025 s'élève à 1,7 M€, comme l'année passée d'ailleurs. Ça correspond au remboursement du capital, les frais financiers, un peu d'entretien/maintenance et de gros entretiens de renouvellement.

Pour votre information, depuis 2016 depuis la mise en service, le Département a versé 16,9 M€. Ce contrat arrivera à terme en 2033.

Considérant ce rapport produit par CONNECT 120, nous vous demandons de prendre acte de la communication du rapport annuel d'activité pour l'année 2025 joint à la présente délibération produite par la société CONNECT 120 dans le cadre du contrat de partenariat relatif à la RD 120.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la Deuxième Commission et un avis conforme de la Première.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ce rapport ? Il n'y en a pas. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Il est approuvé.

Le rapport 4 qui est dans la même veine, c'est notre partenaire sur la 926 et c'est Jean-Jacques MONLOUBOU qui s'y colle.

4. Contrat de partenariat Public-Privé pour le contournement de Saint-Flour RD 926 – Rapport annuel 2025

M. Jean-Jacques MONLOUBOU, Conseiller départemental du canton de Neuvéglise-sur-Truyère

Bonjour à tous. Merci, Monsieur le Président. Effectivement, c'est le même sujet que pour la RD 120, il s'agit de la RD 926, qui est le contournement de Saint-Flour.

Un contrat de partenariat a été signé entre le Département et la société PLANÈZE RD 926 pour la réalisation d'un tracé neuf relatif au contournement de Saint-Flour pour un montant de travaux de 28 M€.

Ce rapport a établi un suivi sur lequel portent notamment le respect des obligations environnementales, les opérations techniques d'entretien et de maintenance ainsi que les aspects financiers du partenariat. Vous trouverez dans le rapport tout ce qui concerne le volet environnemental, le volet technique et opérationnel, le volet financier qui est conforme aux prévisions. Il est à noter que pour l'année 2025, le suivi environnemental confirme le maintien satisfaisant à la biodiversité sur les zones concernées. Au plan technique, l'infrastructure se trouve dans un bon état général malgré la présence de désordres localisés qui font l'objet d'un suivi renforcé.

Depuis la mise en œuvre en 2020, le Département a versé 8,4 M€ TTC au titre des loyers, dont 1,4 M€ pour l'année 2025. Il faut simplement noter qu'on prend acte sur ce rapport de communication qui nous a été fourni par la société PLANÈZE RD 926.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la Deuxième commission et un avis conforme de la Première.

Pour ce qui me concerne, j'utilise la RD 926 au moins deux fois par jour. Elle est particulièrement fréquentée et il y a même eu une montée en charge de la circulation, puisqu'on y rencontre essentiellement, non pas que des poids lourds, mais aussi beaucoup d'usagers privés et d'entreprises qui l'utilisent et qui évitent le centre-ville de Saint-Flour. Aujourd'hui, les gens ont pris l'habitude de quitter l'autoroute et de prendre la déviation qui les amène sur Aurillac en utilisant la RD.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. C'était l'objectif de ce contournement et, au niveau sécurité de sortir les poids lourds de Saint-Flour entre la ville basse et la ville haute. Si l'objectif est rempli, on ne peut que s'en satisfaire.

Y a-t-il des demandes de précisions sur ce rapport, sur ce bilan ? S'il n'y en a pas, je vous propose d'en prendre acte.

Nous passons au rapport suivant qui est la convention d'aménagement et de gestion des points d'arrêt de cars sur les routes départementales hors agglomération, puisque là, nous sommes conjointement engagés avec le Conseil régional, c'est pour répartir le « qui fait quoi ? » sur ces points d'arrêt. C'est Marie-Hélène qui nous le rapporte.

5. Convention d'aménagement et de gestion des points d'arrêt de cars accessibles sur les routes départementales du Cantal hors agglomération

Mme Marie-Hélène ROQUETTE, Conseillère départementale du canton de Naucelles

Merci, Monsieur le Président. Comme vous l'avez dit, la loi NOTRe a donné aux régions la compétence des transports qui définit les points d'arrêt sur le réseau routier départemental. Le schéma directeur d'accessibilité du Cantal a identifié et hiérarchisé les points devant être créés ou aménagés pour une mise en sécurité et accessibilité aux personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite.

Le Département, gestionnaire de la voirie départementale, est compétent en termes de travaux et d'entretien. La Région, elle, souhaite s'appuyer sur lui pour réaliser ces aménagements et les entretenir, la Région assurera le financement des acquisitions foncières (travaux, signalisation et frais de gestion), le Département assurera à ses frais l'entretien des points d'arrêt hors mobilier.

Je vous propose donc d'approuver la convention visant la modalité des travaux et la répartition des responsabilités en matière de financement, entretien, sécurisation et éventuelle modification des points d'arrêt, et vous demande d'autoriser le Président ou son représentant à signer ladite convention et tout acte s'y rapportant.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la Deuxième Commission et un avis conforme de la Première.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? C'est de la technique, de la répartition de compétences, etc. S'il n'y en a pas, je mets ce rapport aux voix. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Il est approuvé. Je vous en remercie.

On passe maintenant à un dossier important qui est le Programme départemental d'insertion et d'emploi sur la période 2026-2030. Vous avez une présentation et c'est Marina BESSE qui nous la fait.

6. Programme Départemental d'Insertion et d'Emploi (PDIE) 2026-2030**Mme Marina BESSE, Conseillère départementale du canton de Saint-Flour 1**

Merci, Président. Effectivement, en l'absence de Dominique BEAUDREY, je vais vous présenter le Programme départemental d'insertion et d'emploi (PDIE) 2026-2030, qui porte une ligne très claire, une insertion par l'activité au service de l'emploi durable et du territoire.

Quand on parle d'insertion et de RSA, on peut très vite tomber dans un discours technique, mais, derrière ce PDIE 2026-2030, il y a une réalité très simple : des employeurs qui cherchent à recruter et des concitoyens qui cherchent à retrouver un travail et une autonomie financière. L'enjeu de ce programme, c'est précisément de faire se rencontrer ces deux réalités, sans naïveté, mais aussi sans renoncement.

Avant 2021, les parcours RSA étaient souvent trop longs et trop peu orientés vers l'emploi. En 2021, nous avons assumé un virage, l'activité et l'emploi d'abord, notamment avec la création de notre dispositif Cantal Emploi Insertion. Depuis, les résultats sont parlants. Le délai d'orientation est passé de 72 jours à 21,6 jours ; les orientations vers l'emploi de 47 % à 75 % ; 1 197 allocataires ont été accompagnés, dont 818 sont sortis du RSA avec plus d'un sur deux vers une activité et plus d'un sur quatre vers un emploi durable. Et surtout, cela a permis une politique RSA soutenable : 800 foyers allocataires de moins entre 2020 et 2025, 2,4 millions d'allocation annuelle en moins, sans fragiliser les parcours. Ce PDIE 2026-2030 ne repart donc pas de zéro, il consolide ce qui fonctionne.

Nous avons aujourd'hui un paradoxe très cantalien : d'un côté, des employeurs qui nous disent – et on l'entend régulièrement sur le terrain – « nous avons des postes, mais nous n'avons pas de candidats, un taux de chômage parmi les plus bas de France à 4,6 % et plus de 6 000 offres d'emploi non pourvues, dans le bâtiment, l'aide à domicile, l'hôtellerie, la restauration, l'industrie, l'agriculture, le médico-social ; les besoins sont là et souvent durables. » De l'autre, nous avons encore près de 1 800 foyers allocataires du RSA. À cela s'ajoutent des contraintes fortes propres à notre territoire, notamment en matière de mobilité et d'accès aux soins. Un Cantalien a dix fois moins recours aux transports en commun que la moyenne des Français.

Le PDIE part de ce constat : notre public est hétérogène, des bénéficiaires RSA sont mobilisables rapidement, d'autres cumulent des fragilités, mais l'inactivité durable n'est une solution pour personne, ni pour les personnes elles-mêmes, ni pour le territoire.

Notre cap est clair : l'insertion, ce n'est pas une sas d'attente, c'est un levier d'autonomie, de dignité et d'activité. Nous faisons le choix de lutter contre l'installation durable dans le RSA, de répondre aux besoins de main-d'œuvre de notre territoire, d'adapter les parcours sans les uniformiser et d'assumer notre rôle de chef de file dans le cadre du réseau pour l'emploi. Cette démarche n'est pas seulement conforme aux attendus de la loi pour le plein-emploi, elle les anticipe et, pour une large part, les a précédés.

Dès 2021, nous avons engagé une transformation profonde de notre modèle autour de l'entrée rapide en activité, de droits effectifs assortis d'engagements proportionnés et d'un accompagnement renforcé. Autrement dit, nous n'avons pas attendu le cadre national pour agir. Nous sommes aujourd'hui en position d'avance et pleinement prêts pour sa mise en œuvre opérationnelle.

Pour traduire concrètement ce cap politique, nous avons construit une feuille de route claire et opérationnelle : trois axes, douze objectifs, une stratégie lisible, structurée et résolument pragmatique pour les cinq prochaines années.

L'axe 1, c'est-à-dire « on agit dès le départ » : quand un allocataire ouvre un droit au RSA, il ne doit plus rester des semaines, voire des mois sans perspective. Nous proposons rapidement une mise en activité ou une action concrète, même pour des personnes installées de longue date dans ce dispositif, et nous sécurisons les débuts dans l'emploi parce que les ruptures se jouent dans les premiers mois et que mettre quelqu'un au travail sans accompagnement, c'est parfois le condamner à l'échec. C'est pour cela que le PDIE insiste sur la sécurisation des premières expériences professionnelles. Enfin, cet axe renforce clairement le lien avec les entreprises, le PDIE assume une logique partenariale avec le tissu économique en mobilisant notamment les outils comme les clauses sociales ou l'insertion par l'activité économique, comme tremplin vers l'emploi durable.

L'axe 2 : on ne met plus l'emploi en attente des freins, on les traite en travaillant, mais pour que cela fonctionne, encore faut-il adapter concrètement l'intensité de l'accompagnement en situation. Tous les publics ne relèvent pas du même niveau d'appui. Certains ont besoin d'un suivi et soutenu et rapproché, d'autres d'un accompagnement plus léger, mais réactif. Notre orientation est simple : concentrer les moyens là où ils sont utiles pour éviter les ruptures et sécuriser les parcours. Sur le terrain, les freins à l'emploi sont connus : mobilité, santé, organisation du quotidien, mais nous faisons un choix fort, ces freins ne sont plus des préalables bloquants, ils doivent être traités dans et par l'activité. Un exemple concret avec la plate-forme mobilité CANTAL'MOUV, où 526 personnes ont été accompagnées en 2 025 et plus de 800 aides financières accordées. L'objectif, ce n'est pas d'aider à la mobilité en soi, mais de sécuriser des trajets domicile-travail. Même logique pour la santé : plus de 1 100 contacts infirmiers en 2025 et 273 personnes accompagnées via nos dispositifs. La santé devient un levier de maintien dans l'activité, pas un motif d'exclusion.

Enfin, avec l'axe 3, on adapte les parcours à la réalité des publics. Cet axe est essentiel parce qu'il nous oblige à une chose : sortir d'une vision uniforme du RSA. Derrière ce mot, il y a en réalité des publics très différents avec des contraintes, des ressources et des perspectives qui n'ont rien de comparable. Derrière le RSA, il y a des ouvriers qualifiés qui ont perdu leur emploi, des parents isolés qui jonglent avec les horaires et la garde d'enfants, des seniors qui ne savent plus quelle place leur est laissée, des jeunes qui arrivent à l'âge adulte avec très peu de repères, des travailleurs indépendants ou agricoles fragilisés par des aléas économiques, des gens du voyage et aussi des personnes cumulant des vulnérabilités lourdes. Dans le Cantal, nous le savons tous, l'activité indépendante et agricole fait partie de notre identité économique, mais nous savons aussi que certaines situations deviennent fragiles. Il y a, par exemple un exploitant, accompagné ces dernières années, avec un travail acharné, une exploitation trop petite, des revenus insuffisants, et le pire aurait été de laisser durer, sans perspective. Ici aussi, le PDIE est lucide : on soutient l'activité quand elle est viable, on l'accompagne, on la réoriente quand elle ne permet plus l'autonomie pour éviter l'enlèvement.

Autre public très présent dans le RSA, les parents isolés. Sur le terrain, on entend souvent « elle veut travailler, mais avec quels horaires, avec quels modes de garde ? ». Le PDIE refuse cette injonction impossible entre « sois autonome et débrouille-toi toute seule » ou « faisons le choix de travailler l'activité avec la réalité familiale, d'articuler l'insertion, la garde d'enfants, la mobilité, l'organisation du quotidien pour que l'emploi devienne possible sans mettre en danger l'équilibre familial ».

Nous avons aussi dans le RSA des personnes de 55, 58, parfois 60 ans ; elles nous disent souvent « on ne m'appelle plus, on me dit que je suis trop vieux... ». Le PDIE dit clairement que les seniors ne sont ni inemployables ni condamnés à l'inactivité. Nous voulons valoriser l'expérience, proposer des formes d'activités compatibles, sécuriser les transitions vers l'emploi, la pluriactivité d'une fin de carrière choisie. L'inactivité durable, c'est une violence silencieuse ; l'activité, même adaptée, redonne statut, utilité et autonomie.

Je veux aussi parler des jeunes et en particulier des jeunes sortant de l'Aide sociale à l'enfance et des mineurs non accompagnés devenus majeurs. Très souvent, ces jeunes arrivent avec peu de diplômes, parfois pas de réseaux, mais avec une envie très forte : travailler, gagner leur vie, avoir une place. Le PDIE est très clair, notre responsabilité n'est pas de les installer dans une dépendance aux aides, mais de leur proposer le plus tôt possible une trajectoire vers l'activité, la formation, puis l'emploi. C'est une question d'insertion professionnelle, mais aussi de cohésion sociale et de vivre ensemble : leur donner une place dans la société par l'activité, la formation, puis l'emploi. Le PDIE intègre les Gens du voyage avec une approche très pragmatique. Là aussi, l'erreur serait double : soit exiger des parcours irréalistes, soit renoncer à toute insertion. Nous faisons le choix de la proximité, de la continuité de la relation et de formes d'activité compatibles avec les modes de vie – une insertion réaliste, progressive, mais bien réelle.

Enfin, avec environ un quart des bénéficiaires du RSA qui relèvent de situations dites complexes (problèmes de santé, isolement, ruptures successives, difficultés multiples), le PDIE pose ici une ligne très importante : protéger les parcours sans renoncer à l'objectif d'activité. L'abandon n'est jamais une solution. L'exigence doit être proportionnée, mais réelle.

Je veux insister sur cet axe parce qu'il fait aussi le lien avec nos autres politiques départementales. Nous avons adopté un Schéma d'autonomie qui le dit clairement : nous manquerons de professionnels pour accompagner nos aînés à domicile comme en établissement. Aides à domicile, métiers du soin, accompagnants, ce sont des emplois utiles, non délocalisables et pour lesquels nous avons besoin de parcours d'insertion sécurisés et progressifs.

Le PDIE est un outil pour faire émerger ces vocations, sécuriser les entrées, accompagner la montée en compétences, répondre à la fois à un besoin social et à un besoin économique du territoire.

Enfin, ce PDIE réussira parce qu'il repose sur un Département chef de file, des règles claires et opposables, un pilotage par les données, une évaluation au service de l'action, pas de la sanction. Ce PDIE n'est pas « moins de RSA pour faire des économies », c'est « plus d'activité pour plus d'autonomie, plus de réponse aux besoins du territoire » et une politique digne, exigeante et responsable.

Je vous propose donc d'adopter ce Programme départemental d'Insertion et d'Emploi 2026-2030 au service de nos concitoyens, de nos entreprises et de l'avenir du Cantal.

Je vous propose de donner délégation à M. le Président pour sa mise en œuvre, de donner délégation à la Commission Permanente pour tout avenant au PDIE 2026-2030.

Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la Quatrième Commission et d'un avis conforme de la Première.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation détaillée. Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ce rapport ? Je n'en vois pas. Un rapport important. Vous avez compris que l'expérience de ces cinq dernières années démontre que lorsque l'on est capable d'accueillir rapidement les nouveaux allocataires du RSA, c'est-à-dire qu'on les accueille dans les trois semaines de leur demande d'ouverture de droits, lorsqu'on est capable de leur proposer un plan adapté à leur situation et lorsqu'on est capable aussi de mobiliser des entreprises, un tissu associatif, etc., on arrive à accompagner ces derniers rapidement vers l'autonomisation, puisque, sur ceux qui ont été reçus 1 100, un peu plus de 800 sont sortis de ces situations que je vais qualifier de précaires. Cela ne s'est pas fait tout seul. On a pris la décision, voilà quelques années, lors du précédent PDIE, de créer une équipe de conseillers en insertion. Ce n'est pas forcément de notre compétence, mais ça nous semblait évident de ne pas être que statique sur le RSA, mais bien d'accompagner les allocataires. Et notre équipe a démontré son professionnalisme et elle est composée, me semble-t-il, de six agents. On a six conseillers en insertion qui font un travail remarquable. Je tenais à le souligner. Gilles COMBELLE.

M. Gilles COMBELLE, Conseiller départemental du canton de Saint-Paul-des-Landes

Merci, Président. Oui, un Plan départemental ambitieux avec des moyens financiers et humains importants.

En tant que Président d'une association d'insertion par l'économie, je tenais à remercier la collectivité départementale du dialogue fructueux que nous avons eu avec les services pour la bonne compréhension des contraintes que nous avons en termes d'accompagnement de ces publics – qui, comme le soulignait notre collègue dans la présentation du rapport, un taux de chômage très bas dans le département des publics parfois très très éloignés de cette problématique de l'emploi, avec des accompagnements parfois très lourds autour des problématiques du logement, de la mobilité et de la santé, qui demandent beaucoup d'investissement et d'énergie. Je renouvelle donc mes remerciements au Département de poursuivre et de continuer à donner des moyens à nos associations pour assurer ces suivis. Merci.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. D'autres demandes de prise de parole ? Isabelle LANTUEJOUL.

Mme Isabelle LANTUEJOUL, Conseillère départementale du canton d'Arpajon-sur-Cère

Je pense que c'est une définition claire et qui va permettre à chacun de reprendre confiance en lui, dans la mesure où on ne le laisse pas s'installer dans une situation durable où il se sent inutile. L'accompagnement est très important. Il faut prendre soin des gens pour qu'ils reprennent confiance en eux et soient acteurs de leur avenir.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. D'autres demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas. Je vous propose donc de mettre ce rapport aux voix pour l'adoption de ce Plan Départemental d'Insertion et d'Emploi. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Il est approuvé. Je vous en remercie.

Nous allons maintenant examiner un certain nombre de rapports qui sont en lien directement avec ce Plan, puisque ça va être des appels à projets sur différentes thématiques, le premier étant l'insertion par l'activité économique. L'objectif est de renforcer l'accès à l'activité et sécuriser les sorties durables du RSA. Et c'est Marina BESSE.

7. Appel à projets 2026-2030 « Insertion par l'activité économique (IAE) » – Renforcer l'accès à l'activité et sécuriser les sorties durables du RSA**Mme Marina BESSE, Conseillère départementale du canton de Saint-Flour 1**

Merci, Président. Comme je viens de vous le présenter, le PDIE 2026-2030 fixe un cap clair : l'insertion par l'activité avec un objectif d'emploi. Les quatre appels à projets qui vous sont soumis aujourd'hui en sont la traduction concrète. L'objectif est clair : gagner en efficacité et sécuriser les parcours.

Le premier appel à projets concerne l'insertion par l'activité économique. Il s'adresse aux ateliers/chantiers d'insertion et aux associations intermédiaires de notre territoire. Ces structures permettent à des personnes éloignées de l'emploi de reprendre une activité professionnelle dans un cadre adapté avec un accompagnement renforcé pour reprendre des repères, des compétences et construire un retour durable vers l'emploi ou la formation. En 2021 et 2025, 253 allocataires ont été employés par ces structures. Pour renforcer cette dynamique, nous faisons deux choix très concrets et complémentaires :

- mieux inciter au recrutement des Cantaliens bénéficiaires du RSA. Le principe est simple : plus une structure recrute de bénéficiaires du RSA, plus elle est soutenue financièrement. Cette aide peut aller jusqu'à 12 500 € lorsque la part de bénéficiaires du RSA dans les recrutements atteint un niveau élevé, notamment au-delà de 40 % ;

- renforcer l'accompagnement. Ces structures ne font pas que proposer du travail, elles accompagnent les personnes au quotidien. Nous proposons donc de financer des postes de professionnels de l'insertion, les conseillers en insertion professionnelle. Le financement peut aller jusqu'à 15 000 € par équivalent temps plein dans la limite de deux postes par structure et à condition que les parcours produisent des résultats, notamment des sorties vers l'activité ou l'emploi. Pour l'année 2026, le financement maximum proposé est de 240 500 € à répartir entre les structures qui sont retenues.

Je vous propose donc d'approuver le Programme départemental d'Insertion et d'Emploi joint en annexe de la présente délibération, de donner délégation à Monsieur le Président du Conseil départemental pour sa mise en œuvre et de donner délégation à la Commission Permanente pour tout avenant au PDIE 2026-2030. Merci.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? S'il n'y en a pas, je mets aux voix. Vous avez compris que c'était la déclinaison. Nous avons plusieurs rapports, mais on fait passer ces appels à projets de manière unitaire. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Il est approuvé. Je vous en remercie.

Nous arrivons au rapport suivant qui est l'appel à projets sur la mobilité et l'insertion. C'est le rapport n° 8, toujours Marina BESSE.

8. Appel à projets 2026-2030 – Mobilité et insertion – Consolider l'accès à la mobilité en appui des parcours d'insertion et de remobilisation

Mme Marina BESSE, Conseillère départementale du canton de Saint-Flour 1

Merci, Président. Vous l'avez dit, le deuxième appel à projets concerne la mobilité, condition fondamentale d'accès à l'emploi dans notre département. Je vous rappelle que le bilan 2021-2025 démontre qu'il répond à un besoin réel : 167 personnes accompagnées en 2021, 526 en 2025. Concrètement, nous proposons de financer des actions très opérationnelles (mise à disposition de véhicules, aide au passage du permis, solutions de transport adaptées ou encore accompagnement pour organiser les déplacements domicile/travail). Les résultats observés sont significatifs avec des taux de réussite élevés (84 % pour le code et 94 % pour le permis de conduire). Autrement dit, nous finançons très directement des solutions qui permettent à des personnes de se rendre sur leur lieu de travail ou de formation pour éviter que des parcours d'insertion s'arrêtent pour des raisons uniquement matérielles. Le financement maximum proposé est de 50 000 € pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2026.

Je vous propose d'approuver le lancement de cet appel à projets, de donner délégation à la Commission Permanente pour le choix de l'attributaire, l'établissement de la convention et tout acte y afférent.

Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la Quatrième Commission et d'un avis conforme de la Première.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. Des demandes de prise de parole ? Je voudrais rappeler que sur cette mobilité, nous avons investi avec l'État sur un parc de véhicules électriques mis à disposition de bénéficiaires qui ont des difficultés de mobilité, dans l'objectif d'aller à un entretien, d'aller au travail durant une période, le temps qu'ils puissent devenir entièrement autonomes. S'il n'y a pas de demande de prise de parole, je le mets aux voix. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Il est donc approuvé et je vous en remercie.

Nous passons maintenant à l'appel à projets sur la santé, qui peut être un frein dans certains cas, et c'est toujours Marina BESSE.

9. Appel à projets 2026-2030 – Santé et insertion – Intégrer la santé comme levier de sécurisation et de continuité des parcours vers l'activité

Mme Marina BESSE, Conseillère départementale du canton de Saint-Flour 1

Merci, Président. En effet, de nombreuses ruptures de parcours sont liées à des problèmes de santé non traités ou non identifiés. Depuis 2021, le nombre de bénéficiaires du RSA accompagnés sur ce sujet est passé de 115 à 273 par an. Concrètement, nous proposons de financer des actions très ciblées, des temps d'évaluation de la situation de santé, des entretiens avec des professionnels et un accompagnement pour faciliter l'accès aux soins, une réorientation vers le droit commun RQTH, allocation adulte handicapé, pension d'invalidité) si nécessaire. Autrement dit, nous finançons du repérage et de l'accompagnement concret pour éviter que des situations de santé ne bloquent ou n'interrompent les parcours. Le financement maximum proposé est de 20 000 € pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2026.

Je vous propose donc d'approuver le lancement de l'appel à projets Santé et insertion, de donner délégation à la Commission Permanente pour le choix de l'attributaire, l'établissement de la convention et tout acte y afférent.

Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la Quatrième Commission et d'un avis conforme de la Première.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole ou des demandes de précisions sur ces rapports, cet appel à projets ? Je n'en vois pas. Je le mets aux voix. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Il est approuvé.

On passe au dernier appel à projets en la matière : Publics spécifiques et situations complexes. C'est notre spécialiste, Marina BESSE, qui nous le rapporte.

10. Appel à projets 2026-2030 – Publics spécifiques et situations complexes – Adapter les parcours sans créer de filières parallèles

Mme Marina BESSE, Conseillère départementale du canton de Saint-Flour 1

Merci, Président. La réalité, c'est que certains parcours nécessitent des réponses adaptées, comme les jeunes en difficulté, les travailleurs non-salariés, agricoles ou non, les Gens du voyage. Concrètement, nous proposons de financer des parcours et des accompagnements renforcés plus individualisés et souvent plus intensifs pour sécuriser des parcours qui, sinon, risquent de s'interrompre ou de s'enliser. Entre 2021 et 2025, plus de 1 000 personnes ont été accompagnées dans ce cadre, dont plus de 500 ont accédé à une activité ou un emploi. Autrement dit, nous finançons des réponses sur mesure pour permettre à ces publics de s'inscrire progressivement dans une dynamique d'activité. Le choix que nous faisons est d'adapter les réponses sans créer de dispositif à part pour maintenir une cohérence d'ensemble des parcours. Le montant maximum pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2026 est de 135 765 €.

Je vous propose d'approuver le lancement de l'appel à projets Publics spécifiques et situations complexes, de donner délégation à la Commission Permanente pour le choix de l'attributaire, l'établissement de la convention et tout acte y afférent.

Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la Quatrième Commission et d'un avis conforme de la Première.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Des demandes de prise de parole sur ce rapport ? Je n'en vois pas. Je le mets donc aux voix et nous pourrions lancer officiellement ces appels à projets. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Il est approuvé. Je vous en remercie.

Nous passons maintenant à un dossier de Conventions d'aide avec Habitat Jeunes Cantal et SOLIHA pour des surcoûts liés à des gestions locatives pour des publics fragiles. C'est Marie-Hélène CHASTRE qui nous le rapporte.

11. Conventions d'aide aux surcoûts de gestion locative avec Habitat Jeunes Cantal et SOLIHA

Mme Marie-Hélène CHASTRE, Conseillère départementale du canton de Mauriac

Merci, Président. Le Département du Cantal soutient dans le cadre du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) des dispositifs de gestion locative adaptée portés par SOLIHA Cantal et Habitat Jeunes Cantal au bénéfice des ménages rencontrant des difficultés d'accès ou de maintien dans le logement.

Concrètement, le Département ne finance pas les logements, mais les moyens nécessaires pour les rendre accessibles, c'est-à-dire accompagnement des ménages, prévention des impayés, médiation avec les bailleurs, gestion de situations complexes.

Sans cette action, les propriétaires peuvent hésiter à louer à ces publics en raison des risques d'impayés, de dégradation, de situations complexes à gérer seuls, de conflits ou de procédures longues. En 2025, le dispositif a permis de mobiliser environ 96 logements auprès de 140 ménages accompagnés, montrant sa capacité à répondre de manière significative aux besoins, en particulier pour Habitat Jeunes où la rotation est élevée.

Le cadre conventionnel actuel repose sur un financement de 500 € par logement par acompte calculé à partir d'un nombre de logements prévisionnel avec un ajustement en fin d'exercice en fonction de l'occupation réelle.

Pour plus de lisibilité et un pilotage renforcé en continu, il est donc proposé de faire évoluer la convention comme suit :

- fonder le financement directement sur l'activité constatée en N-1,
- maintenir un volume de référence de 60 logements pour SOLIHA,
- ajuster le parc pour Habitat Jeunes au niveau réel d'activité fixé à 50 logements contre 70 actuellement,
- porter la participation des bailleurs sociaux de 100 € à 120 € par logement avec maintien d'un plafonnement annuel pour chacun des opérateurs,
- de structurer le suivi et l'évaluation du dispositif avec des indicateurs fiables et identiques pour les deux opérateurs.

Ce dossier a rencontré l'avis favorable de la Quatrième Commission et avis conforme de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Des demandes de prise de parole sur ce rapport ? Il n'y en a pas. Vous aurez compris qu'on est dans des opérations collectives et le soutien financier du Département. Pas de remarque ? Je mets ce rapport aux voix. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Il est approuvé.

Nous passons maintenant à une convention tripartite entre l'État, le Département et le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation qui est porté par l'ANEF. Là, on est sur du collaboratif et c'est Mireille LEYMONIE qui nous le rapporte.

12. Convention tripartite de partenariat entre l'État, le Conseil départemental et le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO) porté par l'ANEF Cantal

Mme Mireille LEYMONIE, Conseillère départementale du canton d'Ydes

Merci, Monsieur le Président. Cette convention tripartite a pour finalité d'organiser de manière lisible et opérationnelle la coopération entre les trois acteurs au service des personnes en difficulté de logement. L'objectif principal est de contribuer conjointement à améliorer l'identification des situations, l'évaluation sociale, l'orientation

des ménages et les modalités de prise en charge des personnes en situation de précarité au regard du logement, afin de garantir un parcours fluide coordonné et sans rupture jusqu'à un logement stable.

L'État définit les orientations, pilote la politique d'hébergement et d'accès au logement et finance le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation porté par l'ANEF. Ce service réceptionne les demandes, évalue les situations et oriente les personnes vers les solutions les plus adaptées.

Enfin, le Conseil départemental contribue à l'identification des situations, peut accompagner certains ménages et mobilise ces dispositifs, que ce soient le FSL, l'ASLL, la prévention des expulsions.

Conclue pour trois ans, cette convention sécurise les relations partenariales et améliore l'efficacité des réponses apportées aux publics les plus fragiles.

Il vous est demandé d'approuver les termes de cette convention tripartite dont le projet est joint en annexe à la présente délibération et d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer ladite convention.

Ce rapport a eu un avis favorable de la Quatrième Commission et un avis conforme de la Première.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Y a-t-il des demandes de précisions, sachant que vous avez compris que tout le monde se répartit... ? C'est le « qui fait quoi ? » dans l'organisation. S'il n'y en a pas, je le mets aux voix. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Ce rapport est approuvé.

Nous passons au rapport n° 13 : Convention avec les services autonomie à domicile relative à « l'aide financière de soutien de soutien à la mobilité ». C'est Mireille LEYMONIE qui nous le rapporte.

13. Convention avec les services autonomie à domicile relative à « l'aide financière de soutien à la mobilité et aux temps de dialogue et de partage de bonnes pratiques » versée aux Départements par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie

Mme Mireille LEYMONIE, Conseillère départementale du canton d'Ydes

Le Conseil départemental a approuvé le 7 novembre 2025 le programme relatif pour l'essentiel à l'aide financière de soutien à la mobilité attribuée aux Départements par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie. Le montant affecté au Cantal est de 415 987 €. Ce financement permettra de faciliter le recrutement et la fidélisation du personnel en accompagnant les déplacements. Ainsi, pour les aides à domicile parcourant le plus de kilomètres, des véhicules de service pourront être mis à disposition ou un forfait entretien du véhicule personnel compris entre 75 et 260 € par an pourra être alloué ou enfin une aide à la location d'un véhicule à usage professionnel et personnel pourra être octroyée. Quatre services d'accompagnement à domicile sur six souhaitent en bénéficier. Ce sont l'ADMR, l'ASeD, l'ASP et AD Quotidien. Ces services doivent contractualiser avec le Conseil départemental via une convention qu'il vous est proposé de valider.

Le projet de délibération, c'est prendre acte des redéploiements entre catégories de dépenses – ce qui ne modifie pas l'enveloppe globale – et sa répartition entre les services autonomie à domicile, d'approuver la convention à intervenir avec les services autonomie à domicile relative à cette aide financière de soutien à la mobilité et donc de partage des bonnes pratiques versées au Département par la CNSA, autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer ladite convention et donner délégation à la Commission Permanente, s'il s'avérait nécessaire, d'apporter des modifications à la convention par voie d'avenant après parution des textes réglementaires ou redéployer des crédits entre les services en cas de sous-utilisation de ceux-ci par l'un ou plusieurs d'entre eux afin d'utiliser au mieux la dotation.

Avis favorable de la Quatrième Commission, avis conforme de la Première.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. C'est un rapport somme tout important, puisque la mobilité, on l'a vu, dans notre département, c'est l'une des priorités et l'une des contraintes ou l'un des handicaps à prendre en compte. Il est vrai que cette action permet d'apporter des solutions aux services de maintien à domicile ou tout du moins à leur personnel. On a quatre structures sur six qui ont souhaité s'inscrire dans ce dispositif avec des niveaux divers, puisque vous avez compris que certains peuvent constituer une flotte de véhicules, les autres contribuer pour partie à l'entretien des véhicules de leurs agents. Je pense que c'est une action positive pour l'ensemble de ce personnel. S'il n'y a pas de demande de prise de parole, et je n'en vois pas, je mets ce rapport aux voix. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Ce rapport est approuvé et je vous en remercie.

Nous passons maintenant au montant des indemnités de rentrée scolaire versées aux assistants familiaux, et c'est Marie-Hélène CHASTRE qui nous le rapporte.

14. Montant des indemnités de rentrée scolaire versées aux assistants familiaux pour les mineurs et jeunes majeurs pris en charge par l'aide sociale à l'enfance au titre de l'année scolaire 2026-2027

Mme Marie-Hélène CHASTRE, Conseillère départementale du canton de Mauriac

Il s'agit là de l'allocation de rentrée scolaire qui est revalorisée. Conformément à l'article du Code de la Sécurité sociale, l'allocation de rentrée scolaire due pour les enfants confiés à l'ASE est versée par la Caisse des dépôts et consignations. Elle n'est donc pas mobilisable immédiatement pour couvrir directement les dépenses de rentrée scolaire dans la mesure où les sommes sont conservées au nom de l'enfant, pour lui, et ne peuvent être restituées qu'à sa majorité ou à sa sortie du dispositif. Aussi, afin de permettre aux enfants et jeunes majeurs confiés à l'ASE de bénéficier d'un soutien pour leurs frais de rentrée, le Département du Cantal verse chaque année une indemnité de rentrée scolaire aux assistants familiaux. Ce dispositif s'inscrit en complément des aides régionales existantes, notamment le Pass' Région jeunes, la prise en charge ou le prêt de manuels scolaires ainsi que les aides à l'équipement professionnel pour les lycéens.

Il vous est proposé de reconduire cette aide versée en août avec une hausse modérée de 2 % s'inscrivant dans un contexte d'évolution globale des prix et des revenus. À titre de référence, le montant total alloué aux assistants familiaux en 2025 s'élevait à 7 672,20 €. Il bénéficie à 113 enfants pour un montant moyen par enfant de 176 €.

Ce rapport a eu l'avis favorable de la Quatrième Commission et avis conforme de la Première Commission. Merci.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. C'est un rapport que l'on examine chaque année et on prend en compte l'inflation. Je voudrais dire que pour les assistants familiaux (nous en avons 64), il fut un temps où on passait les 80, donc là aussi, ce sont des professions qui souffrent de la démographie et peut-être aussi un peu de vocation, et se satisfaire quand même, puisque cette semaine avec Marie-Hélène, nous avons eu le plaisir de recevoir les nouveaux assistants familiaux, ceux qui ont réussi les examens et Isabelle était à nos côtés aussi, et nous avons pu remettre huit certificats ou diplômes à de nouveaux assistants familiaux, qui étaient répartis de manière géographique satisfaisante sur le territoire, ce qui veut dire que l'on arrive à recruter même si la difficulté, lorsque vous rentrez dans un cursus d'assistant familial, forcément au début vous êtes agréé pour un enfant et c'est au fil de votre expérience que vous pouvez avoir des agréments supplémentaires en proportion de l'habitation alors que lorsqu'on a un assistant familial qui part en retraite, bien souvent c'est quelqu'un d'expérimenté et qui a plusieurs agréments. L'équilibre ne se fait donc pas forcément en nombre de places, mais ce sont des emplois importants pour notre territoire, pour le département et pour l'ensemble des jeunes que nous avons sous notre protection. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Isabelle LANTUEJOUL.

Mme Isabelle LANTUEJOL, Conseillère départementale du canton d'Arpajon-sur-Cère

Merci, Président. Oui, je vais juste dire un petit mot. Nous avons parmi les diplômés un papa et sa fille. La maman avait été assistante maternelle à l'origine et le papa était menuisier. Il a eu des problèmes de santé, il a fait une reconversion et il s'est donc installé assistant familial et leur fille s'est lancée aussi dans l'aventure. Comme quoi, c'est quelque chose d'enrichissant et je voulais le souligner.

Mme Marie-Hélène CHASTRE, Conseillère départementale du canton de Mauriac

Et on voit arriver aussi... Par exemple, dans une famille, la dame fait assistante familiale et le mari veut faire pareil. C'est beau, puisque c'est des projets qui engagent toute la famille. Et on a vu des personnes heureuses.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Et ça nous a rendus heureux aussi, donc c'était une cérémonie enthousiasmante. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Il est approuvé et je vous en remercie.

Nous passons maintenant sur un volet solidarité territoriale qui est important, puisque le Département, c'est la bonne échelle pour pouvoir l'assumer. Il s'agit du rapport n° 15 « Fonds Cantal Solidaire » et c'est Aurélie BRESSON qui nous le rapporte.

15. Fonds Cantal Solidaire : attribution de subventions 2026**Mme Aurélie BRESSON, Conseillère départementale du canton de Murat**

Merci, Président. Comme vous venez de le rappeler, on passe à l'attribution des subventions 2026 au titre du Fonds Cantal Solidaire. Pour rappel, le Fonds Cantal Solidaire est un dispositif de soutien financier du Département en faveur des communes de moins de 3 000 habitants, mais aussi des syndicats des eaux potables et d'assainissement. Il a pour but d'accompagner les investissements structurants, à savoir en matière de voiries, de bâtiments publics et d'aménagement des espaces publics, mais aussi les opérations relevant des compétences de l'eau et de l'assainissement.

Ce dispositif est très attendu par les collectivités, en témoigne le nombre de dossiers déposés. Quelques chiffres : il faut savoir que 15 M€ avaient été fléchés sur la période 2022-2027. Le Fonds Cantal Solidaire représente par an une aide directe aux collectivités de 2,5 M€. Comme vous l'avez évoqué, Président, une enveloppe complémentaire de 500 000 € sera prévue pour les nouvelles municipalités qui ont été élues, avec une attribution l'automne prochain. Pour 2026, il est proposé une attribution de 2 M€. C'est en tout 118 bénéficiaires qui vont se voir attribuer une subvention. On peut rappeler qu'au-delà des investissements structurants pour les communes de moins de 1 000 habitants, les travaux d'acquisition, de matériel technique roulant ainsi que les équipements associés sont subventionnés. Le taux d'intervention du Conseil départemental est plafonné à 30 % du coût hors taxes des opérations. Comme l'a évoqué Gilles, concernant les opérations d'amélioration des logements communaux existants, l'intervention du Département sera de 20 % du coût de l'opération avec une limite de 7 500 €. La création de logements sera aussi accompagnée à hauteur de 20 % dans la limite de 15 000 € par logement.

Nous vous proposons d'adopter ce projet de délibération et d'attribuer des subventions pour un montant total de 1 968 666 € au titre du Fonds Cantal Solidaire 2026 à 118 dossiers bénéficiaires. Il faut savoir que 219 dossiers avaient été déposés.

Ce rapport a eu un avis conforme de la Première Commission et un avis favorable de la Troisième Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. Quelques précisions : 219 dossiers déposés, et nous n'en avons que 118 qui sont retenus. En effet, il y avait de nouvelles municipalités. C'est pour cela que nous le ferons en deux tranches cette année. Des contacts ont donc été nécessaires. Et puis avec des anciennes aussi, parfois, parce que certains ont une proportion à collecter et à faire obtenir des subventions, mais à ne pas faire les travaux ou à ne pas demander les versements. Il leur a donc été demandé de justifier un certain nombre de financements avant de pouvoir valider un nouveau dossier. Cela ne concerne pas les dossiers qui sont faits en plusieurs tranches, puisque nous en avons connaissance, mais, d'après mes souvenirs, j'avais eu l'occasion de le dire aux anciennes équipes, mais au moment des financements qui allaient fêter leur cinquième année, on avait plus de 4 M€ de stock. Dans le cadre d'une gestion saine et rigoureuse des finances du Département, il est important que les collectivités, lorsqu'elles ont les financements, puissent faire les travaux. Ce sont donc des dossiers qui sont reportés et qui pourront réintégrer notre liste d'automne en fonction de l'avancée ou des explications ou pas, puisque, pour certains, depuis, on nous a annoncé qu'on avait oublié de nous dire qu'ils étaient abandonnés ou autre, mais pour arriver à organiser un peu nos maquettes financières.

Y a-t-il des demandes de parole sur ce rapport ?

Je voudrais souligner qu'auprès des communes, cela représente tout de même 15 M€ qui sont apportés sur la durée du mandat. Il reste encore 2 M€. On prévoit à peu près 500 000 € en fin d'année. C'est un effort du Département auprès des communes – un peu plus que des communes, puisqu'il y a des syndicats, notamment le Syndicat d'eau qui peuvent être bénéficiaires, qui sont éligibles toujours à ces financements, ce qui permet de faire effet levier et d'autant plus qu'on affecte 2 M€ alors qu'en même temps, l'État nous en enlève autant.

S'il n'y a pas de demande de prise de parole, je mets ce rapport aux voix. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Il est approuvé et je vous en remercie.

Nous passons maintenant sur un bloc d'administration générale et notamment sur le rapport d'activité des services du Département pour l'exercice 2025 que je vais avoir le plaisir de vous rapporter, mais je crois qu'il y a une présentation qui est faite et que nous pouvons lancer.

16. Rapport d'activité des Services du Département pour l'année 2025**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour cette présentation qui est plus dynamique que ce que je pourrais vous dire. Ce bilan d'activité des Services du Département s'inscrit dans le projet Cantal 2030, le principal objectif étant la démographie et l'inversion de cette courbe démographique. On en est arrivé peu ou prou à une stabilisation de celle-ci, maintenant il faut encore aller un peu plus loin.

Pour la reconquête démographique, nous pourrions partir à l'assaut de nos concitoyens à l'extérieur du département, mais pour les faire venir dans le département, encore faut-il que nous ayons un département vivant, bouillonnant à tous niveaux. Ça a été démontré sur des politiques auprès de la jeunesse. On peut parler de l'enseignement. Récemment, on a inauguré le restaurant universitaire qui était voulu depuis longtemps. On est toujours sur la modernisation du campus. C'est tout ce que l'on fait auprès de la jeunesse, que ce soit pour faciliter l'accès au sport, les manifestations sportives, les manifestations culturelles où nous sommes à la fois des organisateurs de manifestations où nous nous mettons sur des manifestations aussi (Aurillac en Scène avait lieu il n'y a pas longtemps). Depuis le début, nous sommes en partenariat avec Aurillac en Scène, notamment pour les Tremplins du Cantal, pour donner la possibilité à des artistes cantaliens de s'essayer sur une grande scène. La vocation étant un tremplin aussi, je crois que ça fait partie de nos missions d'accompagner les communes et les collectivités pour améliorer le cadre de vie ou autre. C'est tout le volet social, puisqu'on doit pouvoir s'épanouir

dans le Cantal, que ce soit auprès de la jeunesse avec une mission sur la protection de l'enfance qui est essentielle, mais nous avons tout l'accompagnement, que ce soit à travers la PMI, tout ce que nous faisons en lien avec les centres aérés et le sport, les différentes pratiques, les personnes en difficulté d'insertion et tout le volet autonomie, puisque nous savons que nous sommes un département qui a la particularité d'avoir une pyramide des âges où nos aînés sont largement représentés.

Associer, c'est bénéficier de notre image nature à la fois avec l'agriculture, en modernisant nos exploitations, surtout en favorisant et en valorisant leur production avec un volet sur les circuits courts, que ce soit du Consocantal ou autre, c'est important, mobilise de plus en plus de restauration collective hors foyer. On organise en lien avec la Chambre d'agriculture la possibilité en termes de logistique de pouvoir livrer ces structures de restauration. Je crois qu'il s'agit de 3,6 millions de repas qui sont servis où il y a des produits locaux. Il faut continuer de travailler en vue de pouvoir les valoriser, accompagner nos agriculteurs pour pouvoir imaginer un renouvellement des générations et surtout d'avoir des exploitations qui leur permettent de tirer un revenu satisfaisant.

On est là aussi au niveau économique, que ce soit à travers de l'agence... C'est important, puisque venir habiter dans le Cantal, oui, encore faut-il pouvoir y travailler et y avoir un emploi. Il ne vous aura donc pas échappé qu'on est sur bon nombre d'investissements qui sont à l'extérieur de nos champs. Je parlais de l'enseignement supérieur. Je pourrais parler entreprises avec le PM2I. Là aussi, il s'agit d'un investissement d'avenir. Normalement, nous devrions être à même de pouvoir le livrer fin du premier semestre 2027. Nous sommes dans le planning pour pouvoir le faire. Ensuite, reste aux entreprises, aux enseignants, au monde de la recherche à le faire vivre parce que nous, on est là pour créer les conditions les plus favorables possibles au développement, entre autres économique, et pour pouvoir accueillir des gens. Encore faut-il qu'on soit capable de nous rejoindre et qu'on ait une mobilité satisfaisante. Sur nos domaines de compétence, parce qu'on n'est pas compétent dans tous les domaines à ce niveau-là, c'est sécuriser notre réseau routier, notamment en structurant, en offrant un réseau routier structurant qualitatif à la fois en termes d'image et d'un point de vue sécurité, c'est important aussi. C'est ce que nous faisons avec la ligne aérienne où nous avons quasiment 26 000 passagers. On le fait en lien avec d'autres partenaires – 26 000 passagers, mais c'est essentiel. Si nous n'avions pas cette ligne aérienne, des illustrations simples : on n'aurait pas eu de repreneur à Abeil ; on n'aurait pas un nouveau propriétaire à Isotoner à Saint-Martin-Valmeroux parce que ce sont des chefs d'entreprise qui sont du nord de la France, qui sont de Bretagne, qui sont d'ailleurs et qui ont besoin de pouvoir rallier le Cantal rapidement pour être en lien avec leurs collaborateurs, de même que nos entreprises cantaliennes ont besoin d'aller voir leurs clients ou de les accueillir chez elles. C'est un lien essentiel que nous devons porter. On est en train de valider les consultations pour imaginer la suite à partir de 2027.

Et puis c'est l'ouverture numérique en termes de fibre du département. Ça, c'est en lien avec la Régie Auvergne numérique où, dans les deux prochaines années, plus de 20 000 km de fibre vont être déployés dans le département. Vous pouvez voir à l'heure actuelle un peu partout sur le département des trancheuses qui déploient ces fibres. Il conviendra ensuite de faire le chevelu pour raccorder directement les utilisateurs, donc une intervention qui intervient dans un cadre stratégique, qui est de faire un Cantal attractif ; pour qu'il soit attractif, il faut que les Cantaliens s'y trouvent bien et qu'ils aient tous les services et surtout toutes les motivations pour y rester parce que c'est un département où on peut s'épanouir.

Je ne serai pas plus long. Je voulais simplement remercier les services pour ce petit film qui retrace bien notre activité, le rapport qui se veut synthétique, qui se veut aussi avoir quelques chiffres importants. Il est toujours important d'avoir quelques idées sur des données. Ça permet de cadrer un peu, d'avoir une image plus fidèle des actions du Département, et je crois que c'est essentiel. Il est vrai que, dans le cadre d'un document qui est agréable à consulter, on arrive à avoir somme toute l'entièreté de l'activité des services, donc merci à l'ensemble des services. Je voulais remercier notre DGS, l'ensemble des équipes de direction et tous les agents qui prennent une part active au fonctionnement de la collectivité.

Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ce rapport d'activité ? S'il n'y en a pas, et je n'en vois pas, je vous propose que nous puissions en prendre acte.

Nous passons maintenant à la restructuration. On retourne sur un PPP, mais là, c'était un BEA, puisqu'il concerne le collège Jules-Ferry. C'est le rapport annuel de notre partenaire, puisqu'on est sur le même fonctionnement que sur les PPP routiers. Ce dernier a des obligations en termes d'entretien. Nous avons les nôtres. Et là, il nous fait son rapport. C'est Marie-Hélène ROQUETTE qui nous le rapporte.

17. Restructuration du collège Jules Ferry à Aurillac – Rapport annuel 2025 du Bail Emphytéotique Administratif

Mme Marie-Hélène ROQUETTE, Conseillère départementale du canton de Naucelles

En 2015, le Département a conclu un bail emphytéotique administratif (BEA) avec la société EXTERIMO pour la restructuration du collège Jules-Ferry pour un montant hors taxes d'investissement de 10 200 000 €. Je vous présente le dossier du rapport pour la septième année d'exploitation de ce BEA, avec des opérations de maintenance préventive qui ont été réalisées conformément au contrat (des interventions régulières, notamment sur la chaufferie, l'eau chaude, sanitaire, la ventilation, les armoires et les clés). Plusieurs incidents sur le réseau gaz ont nécessité des investigations importantes et des travaux qui constituent le principal fait marquant de l'exercice, quelques désordres techniques couverts par l'assurance dommage-ouvrage et aussi le suivi du risque radon, les interventions sur les systèmes de ventilation qui n'ont jamais impacté le bon fonctionnement du collège. Malgré les incidents notés, les niveaux de consommation énergétique sont restés globalement maîtrisés.

Sur le volet financier, depuis la livraison de l'ouvrage en 2019, le Département a versé un montant de près de 4 900 000 € TTC au titre des loyers du BEA. Pour 2025, ces loyers s'élèvent à 713 577 € TTC qui correspondent à la rémunération de l'investissement, du gros entretien, de l'entretien et de la maintenance ainsi qu'aux frais de gestion. À noter qu'au 31 décembre 2025, le solde du compte de gros entretiens de renouvellement destiné au renouvellement des chaudières en fin de contrat s'élève à 57 809 €. Il est à noter un projet de modification du BEA qui est en cours d'étude afin de permettre le raccordement du collège Jules-Ferry au réseau de chaleur bois présent sur Aurillac.

Il est demandé, en considérant le rapport que vous avez en note, de prendre acte pour ce septième dossier de contrat.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ce rapport ? Je voudrais souligner, puisqu'on a entendu parler de réseau de chaleur sur la collectivité, que, dès l'instant que l'on peut, on essaie de raccorder nos différents immeubles sur les réseaux de chaleur. Voilà l'acte volontariste aussi que l'on fait à ce niveau-là. S'il n'y a pas de demande de prise de parole ou de demande d'explication complémentaire, je vous propose de prendre acte de ce rapport.

Nous passons maintenant à l'adoption du Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables du Département. C'est Valérie SEMETEYS qui nous le rapporte.

18. Adoption du Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER) du Département

Mme Valérie SEMETEYS, Conseillère départementale du canton de Saint-Paul-des-Landes

Merci, Monsieur le Président. Dans le cadre de la loi dite climat et résilience du 22 août 2021, qui impose d'intégrer progressivement des exigences environnementales et sociales dans le marché public, le Département se dote d'un

outil structurant : le Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (dit SPASER). Si sa formalisation intervient à une étape déjà avancée de la mise en œuvre des obligations nationales, elle s'appuie néanmoins sur un travail engagé de longue date par les services départementaux en matière d'achat responsable.

Ce schéma vise à clarifier et à renforcer la politique d'achat départementale en conciliant efficacité économique, exigences environnementales et impact social. Il s'agit à la fois de sécuriser les procédures, d'harmoniser les pratiques et de mieux anticiper les besoins pour gagner en efficacité. Concrètement, le SPASER permettra de réduire l'empreinte environnementale des achats, de développer davantage de clauses sociales et d'ouvrir plus largement la commande publique aux TPE et PME. Sa mise en place reposera sur un pilotage dédié, un suivi régulier d'indicateurs et une évaluation continue pour garantir l'adoption aux exigences réglementaires et l'efficacité des actions engagées. Ce schéma constitue ainsi un levier opérationnel pour une commande publique plus lisible, plus performante et pleinement alignée avec les enjeux actuels. Pour information, le 2 juillet prochain, une réunion sera organisée pour expliquer ces procédures simplifiées aux PME et TPE.

Il est demandé de se prononcer sur le projet de délibération suivant, à savoir approuver le Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables du Département qui est annexé à la présente délibération et d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ce rapport a eu un avis favorable de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. Des demandes de prise de parole ? Vous avez compris qu'on se conforme à la réglementation. Déjà dans les marchés, nous avons des clauses qui pouvaient être concernées. Les entreprises pouvaient faire des propositions aussi. Ça peut être le traitement, le tri des déchets lors d'un chantier, des choses de ce type-là. Là, l'objectif est d'arriver à cadrer l'ensemble de ces données parce que ça peut faire peur aussi à nos entreprises, celles qui peuvent être amenées à travailler avec nous, on pense notamment aux plus petites. Et c'est vrai qu'en tant que Conseil départemental, la volonté c'est que l'ensemble des entreprises cantaliennes aient accès à nos marchés. Ce schéma va nous permettre de mieux caractériser l'ensemble de ces critères environnementaux ou sociaux ou d'insertion à mettre en place lors de ces consultations ; d'où, comme ça a été dit, l'idée de faire une réunion d'information, de présentation, de dédramatisation des marchés publics et de ses différentes clauses début juillet avec le monde de l'entreprise. On a demandé à l'ensemble des partenaires, que ce soient des chambres consulaires, que ce soient différentes organisations professionnelles du bâtiment, des travaux publics de s'associer à notre démarche, puisque l'objectif, au-delà de l'information, est bien d'être en appui aux entreprises pour pouvoir répondre à leurs interrogations et/ou à leurs craintes sur les marchés que nous pourrions amener à publier. Y a-t-il des questions ou des demandes particulières sur ce rapport ou c'est clair pour tout le monde ? S'il n'y en a pas, je mets ce rapport aux voix. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Il est adopté. Je voudrais remercier le Service des marchés parce que, mine de rien, faire un schéma, c'est toujours un peu compliqué et il faut le rendre compréhensible par tout le monde. Merci. Merci au Service des marchés.

On passe au rapport suivant « Compte rendu à l'Assemblée des décisions prises par son Président dans le cadre des marchés publics formalisés et procédures adaptées ». C'est Céline CHARRIAUD qui nous les rapporte.

19. Compte rendu à l'Assemblée des décisions prises par son Président dans le cadre des marchés publics formalisés et des marchés publics à procédure

Mme Céline CHARRIAUD, Conseillère départementale du canton de Neuvéglise-sur-Truyère

Merci, Président. Les trois rapports qui suivent sont des rapports habituels de l'activité prise du Président par délégation. Le premier concerne des procédures formalisées. Il s'agit surtout d'acquisition de matériel (des porteurs, des pousseurs ou des analyses de pratique pour le pôle solidarité, de grosses réparations de chaussées, la fourniture de matériels, de petits matériels ou matériels plus importants, de véhicules légers, utilitaires, pose de tout un tas de matériel ou de la fourniture). C'est très technique.

Vous avez la liste exhaustive dont il nous est demandé de prendre acte, avec un avis conforme de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

S'il n'y a pas de demande de prise de parole, d'explication ou de précisions, je vous propose que nous prenions acte de ce rapport.

Nous passons au rapport n° 20 « Compte rendu à l'Assemblée de l'exercice de la compétence d'agir en justice déléguée à son Président ». Toujours Céline CHARRIAUD.

20. Compte rendu à l'Assemblée de l'exercice de la compétence d'agir en justice déléguée à son Président

Mme Céline CHARRIAUD, Conseillère départementale du canton de Neuvéglise-sur-Truyère

Oui, merci. Idem. Vous avez le rapport qui vous indique les démarches réalisées par le Président dans le cadre de son pouvoir d'agir en justice (dépôts de plainte, contentieux, etc.).

Il vous est proposé d'en prendre acte avec un avis conforme de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Idem. Pas de remarque particulière sur ce rapport ? Je vous propose d'en prendre acte.

Nous passons maintenant au rapport n° 21 « Compte rendu à l'Assemblée des attributions déléguées à son Président ».

21. Compte rendu à l'Assemblée des attributions déléguées à son Président

Mme Céline CHARRIAUD, Conseillère départementale du canton de Neuvéglise-sur-Truyère

Là, il s'agissait de virements de crédits de paiement entre chapitres pour une somme de 12 000 €.

Vous avez le détail dans le rapport et il vous est proposé d'en prendre acte avec un avis favorable de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Idem. Pas de demande de complément d'information ? Il vous est proposé d'en prendre acte.

Nous avons la désignation de représentant au sein du Conseil d'administration de l'EHPAD de Saint-Illide. C'est Valérie SEMETEYS qui nous le rapporte.

22. Modification désignation de représentant au sein du CA de l'EHPAD de Saint-Illide

Mme Valérie SEMETEYS, Conseillère départementale du canton de Saint-Paul-des-Landes

Merci, Monsieur le Président. Il convient de modifier des personnes qualifiées au sein du Conseil d'administration de l'EHPAD de Saint-Illide à la suite de différents mouvements. Il est demandé de valider les nouvelles désignations suivantes : Mme Laurence MALLET, qui remplace Mme Yvette DUPONT et Mme Marie-Jeanne CHAUVET, qui remplace M. Michel DAUZONNE. Pour information, Mme Marie-Hélène ROQUETTE représente le Département au sein du CA de l'EHPAD de Saint-Illide.

Il est demandé de se prononcer sur le projet de délibération suivant, à savoir désigner ces deux nouvelles personnes au sein du Conseil d'administration de l'EHPAD de Saint-Illide.

Ce rapport a eu un avis favorable de la Première Commission. Merci.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Pas de remarque particulière ? Je mets ces désignations aux voix. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Les désignations sont faites. Merci.

Nous en arrivons au rapport remis sur table, qui est la désignation d'un représentant du Conseil départemental au sein de la Commission locale de l'eau du SAGE du Haut-Allier.

XX. Désignation d'un représentant du Conseil départemental au sein de la Commission locale de l'eau du SAGE du Haut-Allier

La durée des mandats des membres de la commission arrive à terme. Nous sommes sollicités pour redésigner notre représentant. Ce sont des commissions qui sont importantes. Tout ce qui concerne l'eau est important, quelles que soient les instances parce que, demain, ça va être un enjeu, on le voit bien. Il vous est proposé de désigner Gilles CHABRIER comme représentant du Conseil départemental à la CLE du SAGE Haut-Allier. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Il est désigné.

Nous passons maintenant sur des rapports administratifs. Le personnel départemental. C'est le Règlement intérieur qui a été revu. C'est Isabelle LANTUEJOUL qui nous le rapporte.

23. Personnel départemental – Règlement intérieur du Conseil départemental du Cantal

Mme Isabelle LANTUEJOUL, Conseillère départementale du canton d'Arpajon-sur-Cère

Merci, Président. Je vais en rapporter quelques-uns en suivant qui concernent le personnel de la maison, Conseil départemental du Cantal. Le Règlement intérieur constitue le cadre de référence du fonctionnement des services. Le présent rapport a pour objet de soumettre à l'approbation de l'Assemblée départementale une version actualisée de ce document. La présente révision a pour objet d'adapter le document aux évolutions des pratiques professionnelles ainsi qu'au cadre réglementaire en vigueur. Elle prend notamment en compte le développement du télétravail, la généralisation des usages numériques. Les dispositions relatives à la santé et à la sécurité ont été actualisées. Par ailleurs, les règles relatives au temps de travail et aux absences ont été clarifiées en cohérence avec le règlement spécifique en la matière soumis à l'approbation de cette assemblée. L'objectif est d'améliorer la lisibilité du document et de sécuriser les pratiques managériales. Cette nouvelle version formalise finalement les pratiques déjà existantes. Le texte a été soumis au Comité Social Territorial du 5 mai 2026. Son entrée en vigueur est prévue au 1^{er} juillet 2026.

Il vous est demandé d'adopter le nouveau Règlement intérieur qui entrera en vigueur au 1^{er} juillet 2026.

Avis favorable de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? C'est assez technique. C'est passé devant les instances avec les représentants du personnel, l'idée étant de mettre à niveau et conforme aux différents textes. Ces règlements peuvent être appelés à être modifiés si besoin en était, suite à des échanges avec nos représentants du personnel. Sur ce rapport, pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Il est donc approuvé. Je vous en remercie.

Nous avons ensuite – et ça en découle, toujours sur le secteur du personnel départemental – le règlement sur le temps de travail. C'est toujours Isabelle LANTUEJOUL.

24. Personnel départemental – Règlement du temps de travail**Mme Isabelle LANTUEJOUL, Conseillère départementale du canton d'Arpajon-sur-Cère**

Merci, Président. La mise à jour du règlement du temps de travail intègre la mise en conformité réglementaire, notamment l'évolution des règles en matière de congés, réduits de 30 à 25 et de RTT augmentées de 18 à 23. Ce support actualisé clarifie les pratiques internes en détaillant les modalités d'application. La collectivité disposera ainsi d'un référentiel à jour qui sera actualisé en fonction des évolutions nécessaires.

Il vous est demandé d'approuver le nouveau règlement du temps de travail des agents du Conseil départemental applicable au 1^{er} janvier 2027.

Avis conforme de la Première Commission, avis favorable.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Là aussi, mise en conformité avec l'ensemble des textes et le document a été présenté devant les instances. Pas de remarque ou demande de précisions complémentaires ? Je mets ce rapport aux voix. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Il est approuvé.

Nous passons sur un dernier rapport concernant le personnel et les organisations diverses. Là, il concerne le RIFSEEP et c'est l'encadrement de l'indemnité compensatoire. Et toujours Isabelle LANTUEJOUL.

25. RIFSEEP – encadrement de l'indemnité compensatoire**Mme Isabelle LANTUEJOUL, Conseillère départementale du canton d'Arpajon-sur-Cère**

Oui, merci. Le Conseil départemental a mis en place le RIFSEEP en 2018, complété en 2024 avec des mécanismes visant à sécuriser les situations individuelles. Parmi eux, la clause de garantie inchangée de l'indemnité compensatoire permet d'accompagner les mobilités et ajustements de rémunération. L'évolution proposée concerne principalement cette indemnité compensatoire afin d'en préciser le cadre d'utilisation. Elle est désormais clairement définie comme un levier d'adaptation indemnitaire. Attachée à un poste identifié, son attribution repose sur un arrêté individuel motivé explicitant les raisons et le lien avec le poste. Elle est maintenue exclusivement pendant la durée d'occupation de ce poste. Elle peut être réexaminée ou supprimée en cas de changement de poste ou d'évolution des motifs initiaux. Cette évolution permet de sécuriser juridiquement le dispositif et d'en renforcer la lisibilité. Elle distingue plus nettement l'indemnité compensatoire des éléments structurels du RIFSEEP IFSE. Si vous voulez plus de détails, vous me le direz et je vous en donnerai davantage.

Il vous est demandé de vous prononcer sur la délibération, donc décider :

L'article 1, donc l'indemnité compensatoire qui est maintenue tant que l'agent occupe le poste pour lequel elle a été attribuée et peut être réexaminée ou supprimée en cas de changement de poste ou d'évolution substantielle des conditions ayant justifié son octroi.

L'article 2 « Les dispositions transitoires, les indemnités compensatoires en cours à la date d'entrée en vigueur de la présente délibération sont maintenues dans les conditions dans lesquelles elles ont été attribuées. Elles pourront faire l'objet d'un réexamen en cas d'évolution de la situation de l'agent ou de changement de poste ». La présente délibération ne produit aucun effet rétroactif.

L'article 3 « Entrée en vigueur » : à compter du 1^{er} juillet 2026.

Avis favorable de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour ces précisions très techniques. Y a-t-il des demandes de précisions ? S'il n'y en a pas, je mets ce rapport aux voix. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Il est approuvé. Je vous en remercie.

Nous passons ensuite au rapport n° 26 « Mise en place d'un contrat collectif complémentaire santé à adhésion facultative ». J'en ai parlé dans mon propos liminaire parce que c'est un rapport important pour nos agents, me semble-t-il. C'est toujours Isabelle LANTUEJOUL qui nous le rapporte.

26. Mise en place d'un contrat collectif complémentaire santé à adhésion facultative

Mme Isabelle LANTUEJOUL, Conseillère départementale du canton d'Arpajon-sur-Cère

Merci. La protection sociale complémentaire couvre les risques santé et prévoyance avec une participation obligatoire des employeurs territoriaux depuis 2025 pour la prévoyance et 2026 pour la santé. Jusqu'à présent, le Conseil départemental versait une participation de 15 € aux agents attestant souscrire à une complémentaire santé labellisée. Souhaitant renforcer son action sociale, la collectivité a décidé d'adhérer au contrat collectif santé à adhésion facultative du Centre de gestion du Cantal souscrit auprès de la MNT. Désormais, la participation financière du Conseil départemental sera reversée aux agents adhérents et modulée selon leur rémunération avec un montant de 15 à 45 € mensuel. Le dispositif entrera en vigueur le 1^{er} septembre 2026 avec un accompagnement dédié des agents. Ce coût représentera pour la collectivité 431 000 €.

Il vous est demandé de vous prononcer sur cette délibération et d'adopter les propositions de Monsieur le Président d'adhérer à la convention de participation pour le risque santé, d'attribuer une participation mensuelle aux agents titulaires, stagiaires et contractuels de droit public et privé ainsi qu'aux assistants familiaux employés par la collectivité, de fixer une participation mensuelle comme suit :

- agents percevant une rémunération brute annuelle inférieure à 30 000 € : participation mensuelle de 45 € brut,
- agents percevant une rémunération brute annuelle comprise entre 30 000 et 50 000 € : participation mensuelle de 30 € brut,
- agents percevant une rémunération brute annuelle supérieure ou égale à 50 000 € : participation mensuelle de 15 € brut.

Le montant de la dépense est inscrit au budget.

Il y a un avis favorable de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. Philippe FABRE et ensuite Gilles COMBELLE.

M. Philippe FABRE, Conseiller départemental du canton de Vic-sur-Cère

Nous nous approchons de la pause médiane, donc peut-être l'hypoglycémie peut nous guetter. Néanmoins, je ne voudrais pas que ce rapport passe inaperçu – ce qui n'est pas le cas – parce que, comme l'a bien précisé Isabelle,

c'est une avancée sociale très significative, puisque le Conseil départemental jusqu'à présent versait une participation de 15 €, mais là, notre volonté collective, enfin, je l'espère, d'aller plus loin et notamment dans le volet santé, est un geste fort envers nos agents. Nous le mesurons. Travailler au Conseil départemental est exigeant, et cet accompagnement qui, d'ailleurs, je pense, est réalisé dans d'autres collectivités...

Mme Isabelle LANTUEJOUL, Conseillère départementale du canton d'Arpajon-sur-Cère

Absolument.

M. Philippe FABRE, Conseiller départemental du canton de Vic-sur-Cère

... qui ont pris une initiative similaire, je crois, est à souligner et à valoriser et montre notre attachement, nos valeurs en direction de notre personnel. Je pense que, même si nous approchons de l'heure de midi, il est important que cela ne passe pas inaperçu. Merci beaucoup.

Mme Isabelle LANTUEJOUL, Conseillère départementale du canton d'Arpajon-sur-Cère

Merci, Philippe.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Gilles COMBELLE.

M. Gilles COMBELLE, Conseiller départemental du canton de Saint-Paul-des-Landes

Après cette belle intervention, je n'avais pas pris la parole sur le rapport d'activité parce que le Président avait aussi balayé tout le champ de la diversité de l'activité de notre collectivité dans les champs des compétences obligatoires, mais aussi non obligatoires. J'ai du mal à imaginer aujourd'hui un endroit du département, d'une collectivité à l'endroit de laquelle le Département n'est pas présent sur l'ensemble de notre département et auprès de l'ensemble de nos concitoyens, mais, pour mettre en œuvre ces politiques, il faut bien qu'on ait des agents. C'est un travail qui est relativement conséquent quand on voit la diversité de nos politiques et de nos accompagnements ; et pour que nos agents puissent se sentir bien dans notre collectivité, je trouve aussi que cet accompagnement financier à travers ce petit apport financier pour la complémentaire santé est important.

Je voudrais souligner aussi l'adaptation de la participation financière du Département avec la rémunération : on donne un peu plus à ceux qui gagnent un petit peu moins. Je trouve que c'est aussi un geste important de solidarité que nous portons. C'est conséquent et c'est normal de prendre soin de nos agents. C'est aussi un facteur d'attractivité pour les personnels. Aujourd'hui, le marché de l'emploi est très tendu. Il y a certainement des concurrences entre les collectivités et ça fait partie des moyens que l'on peut se donner pour attirer ou garder nos agents.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. D'autres demandes de prise de parole ? Il est évident que sur l'attractivité des emplois au sein de la collectivité, c'est un des facteurs. Je tiens à souligner aussi la mobilisation de notre Comité du Personnel, qui est très actif. Là aussi, c'est de l'attractivité. Ça peut contribuer à déclencher des choix pour nous rejoindre au sein de la collectivité. Je voudrais dire aussi qu'un effort sera fait l'année prochaine avec tout ce qui est prévoyance, sur lesquels nous devons nous pencher.

Y a-t-il des demandes de parole supplémentaires ? Je n'en vois pas. Je mets ce rapport aux voix. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Il est approuvé. Je vous en remercie.

Nous passons maintenant à la mise en place d'un coffre-fort numérique pour chaque agent pour la dématérialisation des documents RH. Isabelle LANTUEJOUL nous le présente.

27. Mise en place d'un coffre-fort numérique pour la dématérialisation des documents RH

Mme Isabelle LANTUEJOUL, Conseillère départementale du canton d'Arpajon-sur-Cère

Merci. Dans une démarche de sobriété environnementale et de modernisation du processus RH, la collectivité envisage la mise en place d'un coffre-fort numérique individuel pour la diffusion sécurisée des bulletins de paye et documents RH. Bien que non obligatoire légalement, cette initiative volontaire vise à améliorer le service rendu aux agents tout en respectant les exigences réglementaires et le RGPD.

Le dispositif offre aux agents un accès sécurisé, durable et personnel à tous leurs documents, même en cas de départ, tout en restant facultatif. Pour la collectivité, il permet de réduire les coûts, sécuriser les données et optimiser les processus RH. Cette solution déjà largement déployée dans le secteur public bénéficie de retours d'expériences positifs. La mise en œuvre est prévue pour janvier 2027 avec un accompagnement et un droit d'opposition garanti aux agents.

Il vous est demandé d'approuver la mise en place d'un coffre-fort numérique pour l'ensemble des effectifs du Conseil départemental et d'autoriser M. le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer les documents inhérents à la mise en place du coffre-fort numérique avec le prestataire retenu.

Avis favorable de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. Y a-t-il des demandes de prise de parole sur la mise en place de ces coffres-forts ? Vous avez vu que ce sera le cadre général, sauf si les agents ne le souhaitent pas.

S'il n'y a pas de remarque particulière, je mets ce rapport aux voix. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Il est approuvé et je vous en remercie.

Nous passons au Personnel départemental – Convention de mise à disposition avec l'ADAPEI. C'est toujours Isabelle LANTUEJOUL.

28. Personnel départemental – Convention de mise à disposition avec l'ADAPEI

Mme Isabelle LANTUEJOUL, Conseillère départementale du canton d'Arpajon-sur-Cère

Merci. Dans le cadre de la politique d'intégration des travailleurs en situation de handicap au sein des effectifs du Conseil départemental du Cantal, il est proposé de renouveler la mise à disposition d'un travailleur handicapé au Conseil départemental du Cantal, en partenariat avec l'ADAPEI ESAT hors les murs. Cet agent est mis à disposition au collège de Saint-Cernin par le Conseil départemental. Ce dispositif est mis en œuvre de manière continue depuis 2009. Plus précisément, le travailleur en situation de handicap reste rattaché à l'ADAPEI, qui assure sa rémunération et son accompagnement médico-social. Au sein du collège de Saint-Cernin, l'agent est placé sous l'autorité fonctionnelle du responsable d'établissement pour l'organisation de son travail au quotidien. Ce dispositif repose ainsi sur un encadrement partagé entre l'ESAT, garant du parcours de la personne, et la structure d'accueil en charge de son intégration professionnelle. Les modalités pratiques et financières sont définies dans la convention soumise à votre approbation.

Il vous est demandé d'approuver la convention de mise à disposition de ce travailleur handicapé au collège de Saint-Cernin, avec un avis favorable de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? C'est une bonne collaboration en termes d'inclusion ou autre...

Mme Isabelle LANTUEJOL, Conseillère départementale du canton d'Arpajon-sur-Cère

Une très belle opération.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

... d'autant plus que la personne concernée effectue cette mission depuis de nombreuses années maintenant.

Y a-t-il des remarques particulières ? S'il n'y en a pas, je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé.

Nous passons maintenant au tableau des emplois. Toujours Isabelle LANTUEJOL pour nous le rapporter.

29. Personnel départemental – Tableau des emplois

Mme Isabelle LANTUEJOL, Conseillère départementale du canton d'Arpajon-sur-Cère

Merci. Le tableau des emplois : afin de répondre aux besoins des services, il convient de procéder à 11 transformations de postes pour disposer des types d'emplois suivants pour les grades adaptés à effet au 1^{er} juillet 2026 : trois attachés, un adjoint administratif 1^{ère} classe, deux adjoints administratifs, un adjoint de maîtrise principal, un adjoint technique principal 2^e classe, un médecin hors classe, un médecin 1^{ère} classe et un adjoint technique.

Il vous est demandé de transformer pour les besoins du service le tableau comme il est présenté derrière (l'ancien grade et le nouveau grade) à partir du 1^{er} juillet 2026.

Il y a un avis favorable de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Des demandes de précision ? C'est du factuel. On adapte, on se remet à niveau.

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Ce rapport est approuvé.

Je vous propose de faire la suspension de séance à ce moment-là.

Fin de la première séance publique à 12H00.



CONSEIL DÉPARTEMENTAL

RÉUNION DU 19 JUIN 2026

Séance publique du vendredi 19 juin 2026 après-midi Procès-verbal

L'an deux mille vingt-six, le 19 juin à 14 heures 35, le Conseil départemental, régulièrement convoqué le 3 juin 2026, s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Monsieur Bruno FAURE, Président du Conseil départemental.

Secrétaire de séance : Jamal BELAIDI

Mesdames et Messieurs Didier ACHALME, Jamal BELAIDI, Sophie BENEZIT, Marina BESSE, Aurélie BRESSON, Valérie CABECAS, Gilles CHABRIER, Céline CHARRIAUD, Marie-Hélène CHASTRE, Gilles COMBELLE, Alain DELAGE, Annie DELRIEU, Vincent DESCOEUR, Philippe FABRE, Bruno FAURE, Stéphane FRECHOU, Sylvie LACHAIZE, Isabelle LANTUEJOUL, Mireille LEYMONIE, Pierre MATHONIER, Magali MAUREL, Jean-Jacques MONLOUBOU, Florian MORELLE, Marie-Hélène ROQUETTE, Valérie RUEDA, Valérie SEMETEYS, Christophe VIDAL.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Dominique BEAUDREY donne pouvoir à Florian MORELLE
Jean MAGE donne pouvoir à Valérie CABECAS
Jean-Yves BONY donne pouvoir à Marie-Hélène CHASTRE.

Le quorum est atteint.

41. Rapport d'activité des Services de l'État pour l'année 2025

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci à tous. Je vous propose d'ouvrir l'après-midi de cette session, en accueillant Monsieur le Préfet et l'ensemble des services et directeurs des différents services de l'État déconcentrés dans le département. C'est toujours un moment important que d'avoir ce rapport d'activité de l'Etat et puis, si vous me le permettez, Monsieur le Préfet, ça sera aussi l'occasion, peut-être, aux collègues de vous interroger sur différents sujets, pour avoir quelques réponses. Je ne vais pas être plus long. Je vais vous céder la parole, mais je pense que nous avons une présentation qui va apparaître à l'écran. Maintenant, je vous laisse la main.

M. Philippe LOOS, Préfet du Cantal

Merci, Monsieur le Président. Bonjour à toutes et à tous, Mesdames et Messieurs les Vice-présidents, conseillers départementaux, élus, Mesdames et Messieurs les agents et cadres du service du Conseil départemental du Cantal, mes chers collègues sous-préfets, directeurs, chefs de service d'administrations déconcentrées de l'Etat. C'est toujours... je dis « c'est toujours » ce n'est que la deuxième fois, mais c'est toujours, quand même, un plaisir de venir ici présenter, comme il est de coutume et d'usage, le Rapport d'activité des services de l'Etat dans le département du Cantal, le RASED pour les intimes –, puisque vous savez qu'on ne peut rien faire sans acronyme à l'Etat, mais il n'y a pas que nous – vous présenter en toute transparence, je l'espère, cette activité 2025, qui se concentre sur ce qu'on appelle « les services déconcentrés de l'Etat ». J'ai conscience qu'il y a beaucoup de questions, beaucoup d'interrogations. Celles que vous nous faites remonter au quotidien, qui concernent des politiques publiques de l'Etat, ce sont celles que nous sommes tous collectivement chargés de mettre en œuvre. Nous n'aurons pas toutes les réponses. Je commence déjà par une petite note décevante, mais en tout cas, nous faisons au maximum à la fois pour y répondre, mais surtout pour résoudre les problèmes lorsqu'ils se posent, et vous le savez, c'est ce que je fais, j'espère, depuis un an et demi, c'est-à-dire être le plus proche possible des élus, du terrain, parce que moi, je pars du principe, et c'est un principe constitutionnel que les collectivités s'administrent librement, et que les services de l'Etat viennent en soutien avec leurs moyens. Je suis là aujourd'hui, avec mes collègues, pour vous en parler et vous exposer ce bilan de l'action des services de l'Etat.

Je voudrais d'abord vous redire, mais vous le savez, je vous l'ai dit peut-être plusieurs fois les uns et les autres, mon attachement à ce département du Cantal, qui est une terre d'hommes et de femmes investis pour leur territoire, et en particulier les élus, terre de culture, terre d'agriculture et une terre d'innovation, de savoir-faire, une terre de montagnes, qu'il est si agréable pour moi de parcourir. À tel point que je ne manque pas de faire savoir mon amour pour le Cantal et que j'attire comme ça des talents. Vous avez ainsi, autour de la table, Monsieur David CROCHEMORE, que certains ont déjà connu, qui a succédé à Elodie MAREAU, nouveau sous-préfet chargé de la mise en place de France 2030, entre autres, mais aussi de toutes les questions, chargé de la ruralité, des services publics, et de bien d'autres choses encore : le développement économique, etc. Et puis, vous le savez aussi peut-être, hier est paru au Journal officiel le décret qui nomme officiellement la nouvelle sous-préfète de Mauriac. On l'attendait depuis quelques semaines. C'est désormais chose faite. Elle s'appelle Caroline MAURY. Elle prendra ses fonctions le 6 juillet, très bientôt. C'est inversement proportionnel à la distance qu'elle va faire pour venir dans le Cantal, puisqu'elle est actuellement Secrétaire générale adjointe du SGAR, le Secrétariat général pour les Affaires régionales, en Martinique.

L'Etat, je le disais, et les services de l'Etat sont aux côtés des collectivités, des élus, des partenaires, des territoires sous de multiples formes. Aujourd'hui, ce que nous souhaitons faire, au-delà d'aspects réglementaires quasi obligatoires des choses, de présenter ce rapport d'activité, c'est être à l'écoute de vos questions et de vos besoins, que ce soit ici à Aurillac, mais aussi dans les sous-préfectures et dans les services déconcentrés ailleurs dans le département, que vous connaissez très bien.

Ce rendez-vous, qui est un moment important de transparence et de dialogue, je l'espère, permet de rendre compte de l'action concrète qui est conduite par les services de l'Etat et d'illustrer, à travers quelques réalisations significatives qu'on va vous présenter dans le PowerPoint en français, l'engagement des hommes et des femmes de l'Etat au service des Cantaliens et du territoire.

Le cadre général, ce sont trois objectifs prioritaires qui guident notre action :

- d'abord, protéger les citoyens dans leur sécurité, leur santé, leurs droits fondamentaux, et aussi la gestion des crises ;
- le deuxième, c'est renforcer la cohésion territoriale, en assurant un accès équitable aux services publics sur l'ensemble du territoire ;
- le troisième, c'est le futur, accompagner les transitions, en particulier les mutations écologiques, numériques, et économiques, qui touchent aujourd'hui chaque foyer, mais aussi chaque collectivité.

Avec les directeurs, les directrices, et les chefs de service, je partagerai avec vous un résumé de ces actions et tenterai de nous projeter vers l'avenir, avec un objectif commun, je crois, qui est de favoriser le développement du département du Cantal, au profit de toutes celles et tous ceux qui l'habitent.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, je voudrais rappeler que notre département s'inscrit dans un contexte national et international, particulièrement marqué par de profondes évolutions et de nombreuses crises.

Quelques faits marquants, simplement pour rappel – vous les connaissez par cœur –, mais de l'année 2025 et des derniers mois :

- 2025 : il y a eu des élections aux Etats-Unis, avec un retour de Monsieur TRUMP et le début d'une guerre commerciale très offensive. Nos entreprises sont en première ligne. Notre pays et son économie restent plus que jamais en première ligne, face à ce contexte international, et, aujourd'hui, la crise, qui n'en finit pas de se terminer, du détroit d'Ormuz, et la hausse du carburant que nous subissons tous de plein fouet.
- L'année a aussi vu clairement monter en puissance l'intelligence artificielle. Ce n'est pas neutre pour à la fois nos territoires, mais nos métiers aussi. L'IA redéfinit notre rapport au savoir, à la création, mais aussi, et c'est peut-être plus grave, à la vérité. Le monde change, il évolue. Nous nous devons de nous y adapter de la meilleure façon possible.
- Le changement climatique, nous rattrape chaque année, chaque jour un peu plus, les phénomènes météorologiques extrêmes, avec l'ouragan Mélissa sur les Caraïbes, les typhons dans les Philippines, mais aussi, plus proche de nous, une année sans précédent pour les feux de forêt en Europe, et notamment dans le sud de la France, avec l'année la plus dévastatrice jamais enregistrée avec plus d'un million d'hectares brûlés dans l'Union européenne.
- Un événement qui a fait aussi tristement parler la France : c'est le vol des bijoux du musée du Louvre. Si je vous en parle, ce n'est pas parce que je veux refaire mon Jean-Pierre PERNAUT, mais simplement vous dire que ça fait partie des choses qui ont des incidences sur nos territoires, puisque suite à ce vol, la sécurité, la protection des biens, et notamment des biens culturels et culturels, qui sont très nombreux dans le Cantal dans nos églises, dans nos mairies, et dans beaucoup de bâtiments publics, a été mise en question et doit nous interroger, en rapport avec les services de police et de gendarmerie, sur nos pratiques et sur nos systèmes de sécurité, qui sont loin d'être infaillibles.
- Au Japon : une Première ministre qui, pour la première fois, est une femme. La cohésion sociale passe de fait par l'égalité entre les femmes et les hommes, autre thème qui nous est cher.
- Je signale le départ à la retraite de notre délégué départemental aux Droits des Femmes et à l'Egalité, et un recrutement qui est en cours – Madame la Directrice – avec prochainement, je l'espère, une nouvelle directrice sur ces sujets d'égalité hommes-femmes, et beaucoup d'éléments positifs, d'exemples qui nous montrent que les mentalités évoluent et que progresser est possible, mais qu'il reste encore beaucoup à

faire, notamment en matière de violences intrafamiliales, de violences sexuelles, pour lesquelles le Cantal est loin d'être épargné, puisque nous nous trouvons, malheureusement, en milieu de tableau – c'est un triste podium – par rapport au nombre de faits constatés pour 1 000 habitants, à l'échelle nationale.

Ce sont des événements qui peuvent paraître parfois lointains ou même anodins, mais c'est important de les évoquer parce que, comme je le disais, elle rappelle une réalité simple, elle nous influence au quotidien, elle impacte nos concitoyens, et l'action publique doit, de ce fait, s'adapter.

L'Etat, je le disais, demeure présent. Il répond présent, notamment dans les périodes les plus éprouvantes, en apportant son soutien, sa solidarité et son action. C'est son rôle, lorsque les circonstances l'exigent, d'accompagner les transitions, protéger les concitoyens, soutenir l'activité économique, garantir la cohésion sociale, la sécurité, autant de missions qu'on dit régaliennes, mais qui sont plus que jamais au cœur du dispositif.

Le rapport d'activité que je vais vous présenter, après ces quelques mots d'introduction, s'articule autour de sept axes majeurs, qui traduisent concrètement l'engagement de l'Etat dans le département. J'ai souhaité cette année rajouter une partie sur l'amélioration de la qualité des services, parce que les services publics, quels qu'ils soient, les services de l'Etat, mais aussi les services que vous proposez dans les collectivités, sont engagés au quotidien pour donner satisfaction aux usagers et répondre à leurs besoins. C'est une action publique structurée autour de priorités-clés, articulées sur des thématiques et une approche territoriale à laquelle je tiens particulièrement.

La première thématique c'est, je le disais, assurer la sécurité des populations. La protection de nos concitoyens et la réaction face aux crises sont un axe prioritaire de l'action de l'Etat. En matière d'action des forces de l'ordre, les priorités demeurent d'abord la présence sur la voie publique, ensuite la proximité avec les acteurs du territoire, le maintien – et ça, c'est un record que le Cantal a et dont nous ne sommes pas peu fiers – le maintien d'un taux d'élucidation élevé (autour de 50 %), c'est-à-dire que plus d'une infraction sur deux se traduit par l'identification et l'interpellation d'un auteur dans notre département, ce qui est loin d'être le cas au niveau national, et aussi la lutte contre le narcotrafic.

Je vais poursuivre, toujours sur ce thème de la sécurité, en vous parlant de l'action des forces de sécurité, des collectivités et des partenaires, qui se sont traduits en 2025 par une baisse de la délinquance générale, une baisse des atteintes aux biens et aux personnes. Entre 2024 et 2025, les atteintes aux personnes ont représenté presque 900 faits au total dans le département en 2024. On est tombés à 770 en 2025. Il y a eu quelques belles affaires résolues par les services de gendarmerie, sur des équipes qui commettaient des cambriolages itinérants, qui n'étaient pas forcément du Cantal, mais aussi par la police récemment, avec l'interpellation d'un homme qui était auteur de 19 cambriolages, dans la zone de Marmiers et qui avait fait beaucoup de dégâts, puisque les butins s'étaient élevés à plusieurs dizaines de milliers d'euros. Les atteintes aux biens ont enregistré une baisse, en franchissant, en deçà cette fois, la barre des 1 000 faits en 2025. C'est une baisse qui nous pousse à poursuivre nos efforts collectifs. Et je disais que ces belles affaires en témoignent et puis ça nous permet aussi de rendre compte, au niveau national, non pas que le Cantal est à l'abri de tout et qu'il ne se passe rien, mais que les services de police et de gendarmerie sont efficaces et donc, cela nous permet aussi de réclamer, à l'échelon central, quelques moyens supplémentaires. J'ai personnellement sollicité du directeur général de la Gendarmerie nationale, notamment l'affectation d'un chien SAMBI. SAMBI, c'est : Stupéfiants... c'est un couteau suisse. C'est une marque de couteau suisse. En gros, c'est un chien détecteur à la fois d'explosifs, de stupéfiants, et un outil dont nous ne disposons toujours pas dans le Cantal. On a des chiens de recherche de personnes, mais pas des chiens spécialisés en la matière. On fait venir à chaque fois des chiens d'autres groupements de gendarmerie ou des douanes de Clermont-Ferrand, mais qui sont souvent pris sur d'autres affaires. Là, ça nous permettra aussi d'être autonomes et plus efficaces dans cette détection.

La sécurité toujours, sur la coordination à la fois de la réflexion et des actions que mène la Préfecture sur ces sujets de sécurité avec l'ensemble des acteurs du territoire, que sont les associations, vous-mêmes, les élus, les forces

de sécurité, de secours, et les collectivités. Le volet répressif est bien entendu important. Je ne vais pas en parler plus que ça, puisque vous savez qu'il y a en France une séparation du pouvoir judiciaire et du pouvoir administratif. Ce serait à Madame le Procureur de la République de vous en parler. C'est un volet qui est très important.

Pour ce qui nous concerne, c'est un gros travail partenarial qui est réalisé toute l'année sur le volet de la prévention de la délinquance. Il y a eu en 2025 plusieurs plans départementaux qui ont été signés, qui sont des plans d'action concrets. Je pense au Plan d'action départemental de restauration de la sécurité du quotidien, qui avait été initié par le ministre de l'Intérieur, avec quatre objectifs :

- d'abord, renforcer la prévention et les partenariats locaux, autour de la formation, notamment des nouveaux maires et de la contractualisation ;
- l'autre objectif est de sensibiliser les citoyens sur les sujets de sécurité publique, mais aussi sur la culture du risque. C'est vrai que vous me le rappelez souvent : nos concitoyens sont parfois un peu désinvoltes en matière de sécurité. C'est vrai qu'on laisse facilement nos portes ouvertes, nos voitures allumées... Je ne dis pas qu'il ne faut plus le faire, mais simplement se dire qu'on donne comme ça, on prête le flanc à des choses qui nous permettraient d'être moins vulnérables ;
- développer les moyens de sécurisation du territoire et notamment ce qui concerne la vidéoprotection. Là aussi, un plan a été lancé avec un appel à projets auprès des communes notamment ;
- et concentrer l'action opérationnelle sur les priorités de contrôle des flux, lutte contre la délinquance itinérante, les trafics, la sécurisation des éléments festifs, qui est très importante, puisque nous entrons en plein dans la saison.

Nous avons aussi signé un Plan départemental de lutte contre les violences intrafamiliales, sexuelles et sexistes. Je l'ai dit en introduction. Là, on a trois objectifs :

- mieux s'organiser ;
- mieux sensibiliser ;
- mieux accompagner.

Nous avons recruté cette année, d'ailleurs, avec le Conseil départemental, des intervenants sociaux en commissariat et en gendarmerie. Ils sont chargés de faire le lien entre le pénal et la prise en charge en tant que victime auprès notamment des associations, et c'est quelque chose qui marche très, très bien.

Un autre plan : le Plan départemental de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations, le Plan départemental pour l'égalité contre la haine et les discriminations anti-LGBTQIA+. Ce sont deux plans qui ont pour objectifs de prévenir et combattre toutes les formes de discrimination, de renforcer l'accès aux droits des victimes, et de promouvoir une société plus inclusive et respectueuse de la diversité. « Le but, c'est de vivre les uns avec les autres, et non pas les uns contre les autres. »

En parallèle, la dynamique partenariale avec les collectivités se poursuit avec des contrats de sécurité « Petites villes de demain ». Nous en avons signé 23 en 2025. Ils offrent des réponses sur mesure aux communes, en partenariat avec les élus, avec la gendarmerie, la police, et la justice. C'est une démarche globale et collaborative, qui vise à renforcer la sécurité et la prévention, tout en renouvelant les méthodes de gouvernance, et en intéressant l'ensemble des partenaires aux résultats.

L'insécurité routière. Je vous en parle depuis mon arrivée. Vous le savez, c'est une de mes priorités, la sécurité routière. Un travail qui est constant, mené sur différents fronts, et notamment par les forces de l'ordre, que je tiens à saluer. Et à signaler un changement en 2025 à la gendarmerie : pour ceux qui avaient l'habitude de l'acronyme EDSR, il faut l'oublier. Ce n'est plus l'Escadron départemental de Sécurité routière, mais Escadron départemental de contrôle des Flux. Ça ne change rien sur le terrain, puisqu'ils font toujours la police de la route et de la surveillance, mais avec des méthodes beaucoup plus globales et avec certainement des moyens supplémentaires.

En 2025, dans le Cantal, nous avons réalisé 776 suspensions de permis de conduire, c'est-à-dire plus de deux par jour. Ce n'est pas une gloire. Ça veut dire que ce sont des personnes qui méritent cette sanction – qui, d'ailleurs n'en est pas une, c'est une mesure administrative – avec de très, très grandes vitesses. Quand je dis « très, très grandes vitesses », vous pouvez le lire parfois dans le journal, mais ce n'est rien, par rapport à tout ce qu'on voit passer au quotidien, ce que voient passer les forces de sécurité : des gens qui ne tiennent pas debout, dans le vrai sens du terme, et qui conduisent dans un état d'alcoolémie plus qu'avancé, ou sous l'emprise de stupéfiants. Et tout ça, ce sont de véritables fléaux, avec notamment une nouvelle drogue qui apparaît sur le marché et qui, hélas est très présente dans le Cantal – le protoxyde d'azote – sur lequel je reviendrai aussi un peu plus tard.

On a pu noter en 2025 une baisse des accidents corporels dans le Cantal : moins 18 %, alors qu'au niveau national, c'est une statistique qui est en hausse. Nous sommes à contre-courant. Je m'en félicite. On a eu une baisse du nombre de blessés aussi : moins 16 % par rapport à 2024. Et pour le nombre de tués : on a toujours 12 décès en 2025. Il y en a eu 13 en 2024. C'est peut-être une vie sauvée, mais 12 vies fauchées en trop, 12 destins brisés, et 12 familles, proches et amis endeuillés pour rien.

Nous avons organisé les premières assises départementales de la sécurité routière. C'était en juin dernier, il y a un an. Près de 200 jeunes et l'ensemble des acteurs engagés dans ce combat sont venus à la Préfecture pour renforcer la mobilisation, aussi, des entreprises. Je salue le réseau « Les entreprises s'engagent » à travers la CCI, qui s'était aussi engagée sur ce risque routier, puisque le risque routier, pour les entreprises, c'est la première cause de mortalité au travail, que ce soient les trajets professionnels ou les trajets domicile-travail.

Je rappelle l'importance du Plan départemental d'action de Sécurité routière (le PDASR). En 2025, il y a eu 50 000 € qui ont permis de financer une dizaine d'actions de terrain, mises en place par les associations, les partenaires publics ou privés, ou directement par le bureau de l'éducation et de la sécurité routière, en Préfecture. On a la chance de compter, dans le Cantal, 14 bénévoles. Ce sont des IDSR, des Intervenants départementaux en Sécurité routière, qui viennent aider les services sur le terrain. Je voudrais rappeler que les statistiques, malgré tout, restent fragiles, puisque les bons résultats que je viens de vous annoncer pour 2025 sont malheureusement contrecarrés, pour ce début d'année 2026, avec une hausse des accidents, une hausse des blessés. On a eu beaucoup d'accidents en début d'année avec des conditions climatiques très, très défavorables, un retard qu'on n'arrive pas à rattraper, une baisse du nombre de tués, mais tout ça est tellement fragile que je n'ose même pas l'évoquer.

La protection des populations et des enjeux de sécurité civile. Mon Colonel, merci d'être là pour le SDIS, compétence que nous partageons largement avec le Conseil départemental. 9 500 interventions de sapeurs-pompiers dans le département en 2025, une baisse de 2,6 % par rapport à 2024, et une participation directe de l'Etat au financement du SDIS, via le FCTVA et le pacte capacitaire, mais tout ça, vous le connaissez par cœur, puisque c'est largement évoqué lors les CA du SDIS.

En matière de sécurité et de gestion des crises, l'efficacité repose sur l'anticipation et l'entraînement. Nous avons organisé cinq exercices, des exercices d'ampleur, en 2025, avec la mobilisation bien sûr des services de l'Etat, des forces de sécurité et de secours, mais aussi des acteurs de la santé, des associations agréées de sécurité civile, parce que s'entraîner... « Quand l'entraînement est difficile, la guerre est facile. » C'est ce qu'on dit, en tout cas, chez les militaires, et nous voulons bien le croire. Ce sont des exercices qui nous permettent de renforcer la coordination, de tester les dispositifs, d'améliorer la capacité collective, de protéger la population en situation de crise.

Je vais passer à un autre axe de l'action de l'Etat, qui est le soutien à l'économie et au développement des entreprises, et vous parler d'abord d'agriculture, puisque l'agriculture est un pilier de l'économie cantalienne. Elle s'appuie sur un savoir-faire reconnu, des productions de qualité, très grande qualité. Le secteur fait face à des défis importants : fragilité économique des exploitations, renouvellement des générations, transmission des exploitations, nécessité d'accompagner les transitions, autant de défis qui sont exprimés très régulièrement par les

syndicats agricoles, qui expriment un besoin accru de visibilité, de simplification, et de reconnaissance pour exercer leur activité avec davantage de stabilité.

Je vais laisser la parole à Monsieur le Directeur de la DDT, pour nous parler de la conjoncture de l'année 2025 en matière agricole.

M. Jérôme PEJOT, Directeur de la DDT

L'année 2025, sur le plan agricole, a été marquée par une conjoncture favorable pour les filières agricoles cantaliennes. Sur le plan économique, des cours élevés du brouillard et la hausse mesurée des charges de production ont permis aux éleveurs de retrouver une trésorerie excédentaire. Nous savons aujourd'hui que 2026 a depuis imposé quelques nuances à ce tableau, particulièrement sur la filière lait. La promotion des circuits alimentaires de proximité a fortement mobilisé les acteurs du territoire. Cette dynamique s'est concrétisée lors d'une journée départementale, organisée le 11 décembre 2025 au Lycée agricole Georges-Pompidou, en partenariat avec le Conseil départemental, ainsi que la Chambre d'agriculture, et tous les territoires qui sont porteurs de Projets alimentaires territoriaux (PAT). À l'issue des échanges et témoignages qui ont eu lieu à cette occasion, plusieurs thématiques de travail ont été identifiées. Elles font l'objet actuellement, et jusqu'à cet automne, d'une réflexion collective, qui vise à faire émerger de nouvelles solutions.

L'année 2025 a, malheureusement, été marquée par une sécheresse estivale et par la mobilisation des outils qui sont issus de la réforme du dispositif des calamités agricoles. Ainsi, l'indice de pousse des prairies, qui est la référence du système assurantiel, est devenu la référence de mesure des pertes de fourrage, causées par les aléas climatiques. J'ai peur, malheureusement, pour 2026, qu'on s'engage possiblement sur une voie identique, compte tenu de la météo actuelle.

M. Philippe LOOS, Préfet du Cantal

Merci, Jérôme. Signaler aussi, puisque l'été, c'est la période propice aux mutations, que l'adjoint de Jérôme PEJOT, Nicolas MEYER, va quitter le Cantal cet été pour rejoindre la Côte-d'Or. Donc DDT adjoint, c'est bien ça ? Et le processus de recrutement est en cours. Recrutement en cours aussi à la DDETSPP, puisque nous sommes en train de recruter un successeur à Raymond DAVID, qui est parti depuis quelques mois déjà en Lozère, et on attend le nom du ou de la future adjointe, Madame la Directrice départementale, que je salue et à qui je passe la parole sur l'aspect « épidémies ».

Mme Sandrine DUCARUGE, Directrice départementale de la DDETSPP

Merci, Monsieur le Préfet. Si aucun foyer n'a été détecté dans le département, la dermatose nodulaire contagieuse a fait l'objet d'une forte attention de la part des éleveurs, des acteurs de la filière bovine, mais des services de l'Etat. La DDETSPP (Direction départementale Emploi Travail Solidarité et Protection des populations), à côté de la Préfecture, est restée mobilisée pour assurer d'une part, l'information, qui était assez complexe sur cette maladie qui nous arrivait, expliquer les mesures qui étaient prises, mais en tenant des réunions incluant l'ensemble des parties prenantes.

M. Philippe LOOS, Préfet du Cantal

Merci. Jérôme, vous auriez dû rester assis.

M. Jérôme PEJOT, Directeur de la DDT

Non. J'ai trouvé une solution alternative, Monsieur le Préfet. De nombreuses mesures, issues du grand chantier de simplification voulu par le gouvernement, ont été engagées en 2025. À ce titre, il convient particulièrement de citer le versement de l'acompte PAC en octobre à tous les dossiers, y compris ceux qui restent en attente d'un contrôle.

C'est une mesure qui était très attendue. Une autre mesure touche, par ailleurs, particulièrement le département du Cantal : il s'agit de l'assouplissement dans la gestion des prairies sensibles, avec l'ouverture de possibilités de dérogation à l'obligation de maintien de ces prairies. Depuis la mise en œuvre de cette dérogation fin 2024, 30 exploitations ont demandé une autorisation de conversion, pour une surface totale d'un peu plus de 178 ha. Ces surfaces sont tout à fait modestes, mais elles apportent une réelle souplesse dans le pilotage de ces exploitations. Les aides de la PAC se sont élevées, cette année 2025, à un montant total de près de 165 M€, ce qui maintient le Cantal au troisième rang national, en termes de montants d'aides PAC.

M. Philippe LOOS, Préfet du Cantal

Merci Jérôme, de souligner le travail qui a été mené, puisque ces deux mesures sont parties du Cantal. Elles ont fait partie des mesures de simplification qu'on a proposées au niveau national et qui ont été adoptées, sur les prairies sensibles d'une part, mais aussi sur le paiement des avances PAC, même en cas de contrôle. C'était très important. Madame la Directrice, je vous redonne la parole pour les entreprises.

Mme Sandrine DUCARUGE, Directrice départementale de la DDETSPP

Merci, Monsieur le Préfet. Le département du Cantal, comme vous le savez, est un territoire qui possède un tissu d'entreprises, parfois leaders dans leur domaine, qui sont de réels atouts pour son développement. En témoigne la venue, il y a quelques semaines, de Sébastien MARTIN, Ministre délégué auprès du ministre de l'Économie, qui a félicité le dynamisme de nos entreprises. L'État a mobilisé des moyens importants pour soutenir l'activité économique locale, que ce soit directement ou indirectement, via les subventions qui sont versées aux collectivités, mais j'y reviendrai.

Ce soutien à l'économie cantalienne passe par l'accompagnement des entreprises en difficulté, et nous sommes confrontés, dans le département du Cantal, en particulier grâce au Conseiller départemental aux entreprises en difficulté, qui s'appuie sur le COMité DEpartemental d'examen des problèmes de FInancement des entreprises (CODEFI), mais à l'accompagnement fiscal, à l'activité partielle qui peut être accordée aux entreprises qui sont concernées, de courte ou de longue durée, qui a permis en 2025, de bénéficier à 14 entreprises, pour 27 868 heures indemnisées.

Enfin, soutenir l'économie, c'est agir pour l'insertion professionnelle et l'emploi des publics qui en sont le plus éloignés. Ça permet de favoriser une société plus inclusive. À ce titre, le département du Cantal a été retenu comme territoire pilote dès 2024, avec une contractualisation avec le Conseil départemental pour les années 2024-2025. Terminée au 31 décembre 2025, cette expérimentation a permis plusieurs choses : elle a permis de structurer davantage l'accompagnement des bénéficiaires du revenu de solidarité active (les BRSA), mais de renforcer la coordination avec tous les acteurs qui sont concernés, à savoir le Conseil départemental bien entendu, qui copilote certaines actions avec nous, la DDETSPP, l'Etat, France Travail et tous les partenaires locaux qui s'inscrivent dans cette démarche. De plus, la Préfecture continue d'accompagner plusieurs projets qui sont structurants pour le département. L'objectif c'est d'une part, pour contribuer au développement économique du territoire, notamment avec la poursuite et la structuration du Pôle d'Excellence Microbiologie Industrie Innovation que tout le monde connaît (le PEMII), aussi bien en termes de gouvernance, mais en termes de bâti, avec des bâtiments dont les travaux ont commencé en février 2026 et qui sont portés par le Conseil départemental.

M. Philippe LOOS, Préfet du Cantal

Merci beaucoup, Madame la Directrice. Vous aurez aussi, dans le rapport d'activité, des informations sur la lutte contre les fraudes, qui est un domaine transversal assez commun à tous les services de l'État. Nous avons dans le département un Comité opérationnel départemental antifraude (CODAF), qui représente d'ailleurs l'instance clé qui nous permet de répondre de manière globale et concertée aux phénomènes de fraude, dans de multiples

domaines. Il participe aussi à la préservation de l'emploi, de l'économie, et de manière efficace, puisqu'en 2025, 5,9 M€ de préjudices ont été mis en recouvrement et 168 contrôles coordonnés ont été menés en complément de l'action quotidienne des services. Est-ce que Madame la Directrice des Finances publiques, vous souhaitez compléter à ce stade ?

Pour amorcer le troisième thème, qui est l'accompagnement de la transition écologique. Je cède la parole à Monsieur le Directeur de la DDT.

M. Jérôme PEJOT, Directeur de la DDT

Merci, Monsieur le Préfet. Dans un contexte d'urgence climatique, d'urgence météorologique, et d'urgence environnementale, la France s'est dotée d'une planification pour relever cinq défis environnementaux :

- l'atténuation du réchauffement climatique ;
- l'adaptation aux conséquences inévitables de ce réchauffement ;
- la préservation et la restauration de la biodiversité ;
- la préservation des ressources ;
- la réduction des pollutions qui impactent la santé.

Acte cantalienne sur le volet « atténuation », l'année 2025 a été consacrée à la rédaction du cahier complémentaire sur le volet « adaptation ». L'exercice a permis de partager et de hiérarchiser les enjeux climatiques en 2050 dans le Cantal et a permis de définir les leviers prioritaires d'adaptation et les actions associées pour chaque enjeu structurel du territoire, qui s'exprime sur le département. La diffusion de cette feuille de route complète, qu'on appelle « les cahiers départementaux atténuation et adaptation », et qui ont vocation d'ailleurs à être fusionnés dans un ouvrage général sur la transition écologique, a été réalisée récemment. Les Contrats pour la Réussite de la Transition Ecologique (les CRTE) sont véritablement les vecteurs de l'accélération de la transition écologique au cœur de nos territoires, et les quatre CRTE cantaliens ont été révisés et signés le 2 juillet 2025, à Vic-sur-Cère.

M. Philippe LOOS, Préfet du Cantal

Merci, Jérôme. Pour l'accompagnement et la mobilisation des collectivités territoriales, je cède la parole à Hervé DEMAI, Secrétaire général de la Préfecture et sous-préfet de l'arrondissement d'Aurillac.

M. Hervé DEMAI, Secrétaire général de la Préfecture

Merci, Monsieur le Préfet. Bonjour à tous. Pour accompagner cette mobilisation auprès de vos collectivités, et pour répondre à ces enjeux de transition et de planification écologique qui viennent d'être exposés, on a apporté un soutien financier à ces projets qui prennent en compte l'environnement, notamment au travers du Fonds vert, qui a été pérennisé en 2025 et qui a permis d'accompagner 26 projets. En complément, des objectifs concernant des projets favorables à l'environnement ont été fixés sur la plupart des enveloppes de dotations de l'Etat, que ce soit la DETR, la DSIL, et la DSID, qui ont été attribuées. Et les résultats, grâce aux projets que les collectivités et le Département ont portés ont été encourageants, et ont été même au-delà de ces objectifs, puisque nous avons plus de 30 % de l'enveloppe DETR et près de 60 % de l'enveloppe DSIL qui ont été attribués à des projets en faveur de la transition écologique, pour des objectifs qui étaient initialement de 20 % et de 30 % à la demande du gouvernement. On est un département « très engagé », et c'est la raison pour laquelle nous pouvons aussi porter et vous accompagner financièrement sur certains projets.

En 2025, c'est pas loin de 2 M€ qui ont permis de soutenir ces 26 projets, au titre du Fonds vert, avec notamment le Fonds Friche, qui est une mesure de recyclage foncier du Fonds vert, avec deux lauréats, pour un montant de subventions de 520 400 € et puis deux projets de cours Oasis. Je crois que ce sont des projets qui vont essaimer, dans les semaines, les mois, et les années à venir, et qui ont été accompagnés aussi pour végétaliser les cours

d'école. Ce soutien aux collectivités et cette action en faveur de la ruralité, c'est un élément incontournable de l'action de l'Etat aux côtés des autres partenaires, puisque nous accompagnons les collectivités territoriales. Et en 2025, l'accompagnement financier soutenu de l'état s'est traduit par un engagement financier, à hauteur de 16 666 000 €.

Une satisfaction aussi pour l'année 2026 : c'est que l'enveloppe DETR du Cantal est stable, à 11 476 000 €, et va permettre de soutenir financièrement des projets structurants que vous portez, collectivités territoriales. 282 projets ont été déposés dans le cadre de notre appel à projets, et les notifications sont en cours. Un certain nombre d'élus, qui sont également Maires de collectivités, ont dû recevoir, ces derniers jours, à la fois l'arrêté du Préfet et la notification pour l'accompagnement financier au titre de la DETR. Il reste encore quelques dossiers qui n'ont pas été engagés. Celles et ceux qui n'ont pas reçu cette notification peuvent se rapprocher des services de l'Etat. On leur donnera des éléments d'information pour la suite. Ça concrétise parfaitement l'engagement de l'Etat aux côtés des communes, en rénovation de bâtiments scolaires, en création d'équipements culturels, sportifs, ou numériques, en accompagnement de la transition écologique, et plus généralement, ça participe à l'amélioration du cadre de vie des Cantaliens et à l'attractivité de notre département.

2025 a été aussi marquée par la poursuite du déploiement du programme France ruralités, qui est un programme de l'Etat qui a été fortement bénéfique pour le département du Cantal, et qui se déploie au fil du temps. Il a été piloté par le préfet et par la secrétaire générale adjointe, qui vient d'être remplacée par notre collègue David CROCHEMORE, qui vient d'arriver. Ça nous permet aussi de travailler avec les élus et les collectivités sur des thématiques importantes : la mobilité, la vie quotidienne des élus, l'égalité des chances, l'éducation, l'activité, les services, la santé, la culture, l'habitat, le logement.

M. Philippe LOOS, Préfet du Cantal

Pour cela, trois exemples sur ce Plan France ruralités :

- Le premier, ce sont les aménités rurales, que vous connaissez bien dans le Cantal. 133 communes sur 250 sont concernées, avec des dotations qui vont de 3 000 € à plus de 50 000 €, pour un montant total de 1 708 865 €. 1,7 M€ donc en 2025, contre 1,5 M€ en 2024.
- Autre exemple, autre illustration : le dispositif « Villages d'avenir », dispositif de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires. Nous sommes, presque de loin le département le plus concerné, dans le Cantal, au niveau national, avec 68 communes concernées et lauréates du dispositif en 2025, et pour l'heure, au travers des deux chefs de projet que vous connaissez – Monsieur VIDAL pour l'Ouest et Monsieur PLANCHE pour l'Est – 38 projets qui ont été accompagnés par ces deux chefs de projet.
- Troisième illustration : les Maisons France Services. En 2025, le réseau cantalien compte 19 Maisons ou structures France Services, dont trois qui sont portées par le groupe La Poste et une structure itinérante, qui est portée par le Conseil départemental. En 2025, la subvention du FNADT pour chaque structure s'élevait à 55 000 €, et avec plus de 68 000 accompagnements, soit une moyenne de 220 accompagnements par jour pour notre département.

M. Hervé DEMAI, Secrétaire général de la Préfecture

L'ingénierie, c'est un élément essentiel pour nos collectivités. Sans entrer dans le détail, la quasi-totalité de la boîte à outils de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, dont le préfet est délégué territorial, est déployée depuis 2021. On est toujours, le Cantal, parmi les cinq premiers Départements français par le nombre de projets accompagnés. On a ainsi pu porter sept projets dans ce cadre, pour un montant de 145 000 €, et c'est la Direction départementale des Territoires qui assure ce guichet unique de l'ingénierie renforcée, qui constitue une porte d'entrée privilégiée pour toutes les collectivités, et qui s'intègre aux dispositifs que les uns et les autres vous pouvez porter, notamment le Conseil départemental, avec le CIT. Ce sont des subventions qui constituent un levier majeur

pour l'économie cantalienne. Les travaux permettent de générer de l'activité pour de nombreuses entreprises, des artisans locaux. Ça contribue au dynamisme économique de notre territoire. La valorisation, la préservation du patrimoine, et l'accès à la culture font partie également des missions qui sont portées par les services de l'Etat dans le Cantal, par l'Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine, dont le chef de service est parti récemment, mais dont l'intérim est assuré par un de ses collègues – qui sera remplacé aussi prochainement – et qui contribue à concourir à l'entretien des monuments historiques, à l'accompagnement des propriétaires publics ou privés.

Des actions menées en 2025, en particulier le renouvellement du label du Grand Site de France du Puy Mary, saluant le président du syndicat mixte, le président du Conseil départemental, et le député qui ont défendu ces dossiers au niveau parisien. La finalisation du projet de la restauration de six burons, pour Hautes Terres Communauté, dans le cadre du FEDER, et puis le Pass Culture qui est un élément important : 100 % des jeunes éligibles au Pass Culture inscrits sur l'année 2025.

M. Philippe LOOS, Préfet du Cantal

Merci Hervé. Cinquième thème, sans transition ou presque : œuvrer pour la cohésion sociale. Les services de l'Etat sont pleinement engagés et ont poursuivi cet engagement en 2025 en faveur de la solidarité, en s'appuyant notamment sur un certain nombre de leviers : l'amélioration de la qualité du parc de logements ; la lutte contre la précarité énergétique ou contre l'habitat indigne, le développement d'une offre de logements répondant aux besoins du territoire, et une politique éducative inclusive, qui sont autant de leviers qui sont mis en œuvre au quotidien par les services de l'Etat.

Pour ce qui concerne les publics en situation de précarité et de vulnérabilité sociale, je cède de nouveau la parole à Madame la Directrice de la DDETSP.

Mme Sandrine DUCARUGE, Directrice départementale de la DDETSP

Merci, Monsieur le Préfet. La garantie d'un accès équitable et durable au logement est un levier fondamental d'inclusion, mais également de cohésion sociale, pour les publics qui soient en situation de précarité ou de vulnérabilité sociale. Ça s'est manifesté par plusieurs choses : par la création de pensions de famille, qui sont destinées à des personnes en situation de grande précarité ou d'isolement. Nous notons trois projets de création : deux sur Aurillac et un sur Maurs. 57 logements, dont 16 en PLAI adaptés, prêts locatifs aidés d'intégration, qui ont été créés, ou qui vont l'être à l'horizon 2026. Également qui contribue à l'accompagnement des personnes en situation de précarité, on peut noter 120 mesures d'intermédiation locative. Ce sont des dispositifs qui permettent de sécuriser les parcours résidentiels et qui visent à prévenir les ruptures dans l'accès ou le maintien dans le logement. Ces mesures ont été financées en 2025 pour un montant de 266 845 €. Et si on fait une comparaison avec 2024, c'était 200 000 € à peu près qui étaient consacrés à ces mesures.

L'année 2025 a été marquée par une évolution importante des dispositifs d'aides portés par l'Agence nationale de l'habitat (l'ANAH). Les niveaux d'aides ont été fortement revalorisés pour les ménages engagés dans un parcours de rénovation globale, en particulier pour les ménages les plus modestes, modestes et très modestes. Cela a concerné 12,7 M€ de subventions ANAH pour la rénovation de 1 426 logements.

Depuis 2020, le quartier prioritaire de Marmiers fait l'objet d'une opération de renouvellement urbain de grande ampleur, dans le cadre du Nouveau Programme national de renouvellement urbain, avec notamment la démolition de 102 logements sociaux de la résidence Clémenceau. À fin 2025, 5,5 M€ de subventions de l'Agence Nationale de Renouvellement Urbain ont déjà été versés.

Enfin, la lutte contre l'habitat indigne constitue une autre priorité fondamentale pour le département. Le nombre de signalements enregistrés est en hausse ces dernières années : 63 signalements en 2025. Le Pôle départemental

lutte contre l'Habitat indigne, créé en 2014, et piloté par la DDT, fait fonction de guichet unique pour la réception des signalements, mais également de coordonnateur des partenariats. Le partenariat a été renforcé ces dernières années. Il est réaffirmé avec la signature du nouveau Plan d'action 2025-2027 de Lutte contre l'Habitat indigne.

M. Philippe LOOS, Préfet du Cantal

Merci Sandrine. Pour parler de politique éducative inclusive, je vais céder la parole à Stéphanie MARRET-DELBAC, qui est Secrétaire générale de la Direction académique des Services de l'Education nationale.

Mme Stéphanie MARRET-DELBAC, Secrétaire générale de la Direction académique des Services de l'Education nationale

Merci, Monsieur le Préfet. La politique éducative inclusive dans le département du Cantal a pour objectif de ne laisser aucun élève au bord du chemin, en transformant notamment les représentations et les pratiques enseignantes, pour aller vers l'accessibilité et l'universalité des savoirs. Le maillage de l'école inclusive dans le département est structuré de manière à garantir une réponse adaptée aux besoins des élèves, sur l'ensemble du territoire, en tenant compte notamment des spécificités géographiques et démographiques. Dans le département, nous comptons 13 ULIS (Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire) dans le premier degré, 12 en collège, et trois sites d'enseignement adapté, 14 unités d'enseignement adapté adossées à des établissements médico-sociaux, et trois pôles d'appui à la scolarité. Le pilotage départemental de l'école inclusive mobilise l'ensemble des coordinateurs de dispositif et/ou unités d'enseignement relevant du premier et du second degré pour renforcer ce maillage partenarial école inclusive, déjà très présent sur ce territoire.

Le déploiement du plan de formation départemental prévoit des interventions croisées, en présence des partenaires, à destination des écoles et des établissements scolaires. En 2025, 252 heures de formation ont pu être déployées dans le département.

M. Philippe LOOS, Préfet du Cantal

Merci beaucoup. Une autre thématique, qui est celle du développement des associations, Stéphanie ?

Mme Stéphanie MARRET-DELBAC, Secrétaire générale de la Direction académique des Services de l'Education nationale

Il s'agirait de soutenir ce développement dans le département, mais également de leurs projets par le financement de leurs actions, de les accompagner notamment dans leur structuration, et de renforcer le tissu associatif local, en favorisant l'engagement bénévole, que constituent des missions essentielles des services de l'Etat au service de la vie associative dans le département du Cantal.

Le guide asso, le FDVA (Fonds de Développement de la Vie Associative), le FONJEP, représentent autant de dispositifs d'aide ou de leviers financés pour développer et soutenir la vie associative dans le département. Ces deux derniers fonds – le FDVA et le FONJEP – cumulent 584 600 € de subventions versées aux associations en 2025. La plateforme publique du bénévolat « jeveuxaider.gouv » met en relation celles et ceux qui veulent agir avec les organisations qui ont besoin de bénévoles. On comptait 101 volontaires en 2025.

M. Philippe LOOS, Préfet du Cantal

Merci beaucoup. Sixième axe autour duquel nous avons axé cette présentation du rapport des Services de l'Etat, c'est partager les valeurs de la République. Particulièrement essentielles en ces temps, les valeurs de la République constituent le fondement du Pacte républicain et du vivre ensemble, encore une fois « vivre les uns avec les autres, et pas les uns à côté des autres ». Elles reposent sur les principes de liberté, d'égalité, de fraternité, de laïcité, qui garantissent à chaque citoyen le respect de ses droits, de sa dignité, et de ses libertés fondamentales.

L'Etat œuvre bien sûr à la transmission, à la promotion de ces valeurs de la République en soutenant les actions éducatives, citoyennes, associatives, qui favorisent la cohésion sociale et le respect de la laïcité, l'égalité des chances, la lutte contre les discriminations, et l'engagement citoyen.

Comme je l'évoquais en début de propos tout à l'heure, l'année 2025 a vu des évolutions, en termes d'égalité hommes-femmes, par rapport aux années précédentes. Cependant, les faits récents, voire très récents, nous montrent qu'il reste un long chemin à parcourir pour faire de l'égalité une réalité concrète. L'Etat doit se mobiliser encore et toujours pour faire avancer les mobilités, prévenir les violences sexistes et sexuelles, et notamment sur les mineurs, et protéger nos concitoyens, surtout les plus vulnérables. Dans le Cantal, l'année 2025 a été marquée par l'enjeu de pérenniser l'accès aux droits sur l'ensemble du département. Des permanences juridiques ont été délocalisées hors Aurillac : sur Massiac, sur Murat, sur Saint-Flour. Des projets en faveur de l'insertion professionnelle des femmes et de la montée en charge des accompagnements des femmes migrantes ont été motivés. En 2025, ce fut aussi l'année de la pérennisation du réseau des intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie avec, comme je le disais tout à l'heure, le recrutement de deux assistantes sociales, qui constituent un maillon indispensable dans le recueil de la parole des victimes.

En matière d'égalité professionnelle, la Délégation départementale aux Droits des Femmes joue un rôle primordial pour relayer, travailler en partenariat, mener des actions, sensibiliser, et développer une culture de l'égalité, participer aux comités d'engagement et aux séances d'information autour de l'entrepreneuriat au féminin, soutenir des projets à visée d'insertion professionnelle, travailler autour des femmes dans le milieu agricole avec Cant'ADEAR, etc.

Fait partie aussi, à mes yeux, de ce partage des valeurs de la République : le devoir de mémoire. En 2025, le service départemental de l'Office National des Combattants et Victimes de Guerre du Cantal a accompagné 269 ressortissants au titre de la reconnaissance, de la réparation, et de la solidarité, pour un montant de 167 000 €. Il a soutenu plusieurs projets mémoriels et pédagogiques, et poursuivi ses actions de sensibilisation auprès des jeunes, afin de transmettre les valeurs de la République et de renforcer le travail de mémoire. Cette dynamique s'est notamment concrétisée – et je crois que nous pouvons en être particulièrement fiers – par la formation de 11 jeunes porte-drapeaux, dans le cadre de l'Ecole des Jeunes Porte-drapeaux du Cantal.

Et toujours : l'été étant propice aux mutations, vous le savez aussi, la directrice de l'ONAC, Madame SCHULTZ-LE BOZEC, est en partance. Elle part pour l'Allier, et elle sera remplacée, dès la rentrée prochaine, par un remplaçant. Je n'ai pas le droit de vous dire son nom, puisque ce n'est pas fait, mais il est nommé.

Septième et dernier axe sur lequel nous avons articulé ce Rapport d'activité, qui est l'amélioration de la qualité des services publics. C'est pour nous – pour moi, en particulier – une exigence continue, que d'améliorer toujours les services publics et l'accès aux services publics. C'est une priorité. C'est pour ça que j'ai souhaité y consacrer cette année une partie entière. En 2025, dans le Cantal, 62 administrations publiques étaient présentes sur la plateforme « Services Publics+ », dont 13 administrations publiques de l'Etat. Neuf d'entre elles ont permis un témoignage des usagers qui montre une haute satisfaction globale des usagers en 2025. C'est une thématique qui est suivie par la Direction départementale des Territoires sur l'accessibilité des personnes à mobilité réduite. Je laisse Monsieur PEJOT, le Directeur Départemental des Territoires en parler.

M. Jérôme PEJOT, Directeur de la DDT

Merci, Monsieur le Préfet. L'accessibilité aux services publics est suivie par la DDT, en lien avec le sous-préfet référent handicap. Elle s'impose comme un enjeu prioritaire pour l'Etat, qui est garant du principe d'égalité d'accès pour l'ensemble des usagers. En 2025, qui était l'année anniversaire des 20 ans de la loi pour l'égalité des droits et des chances, 2 132 établissements recevant du public, sur les 3 741 établissements cantaliens ont été non conformes. 10 % de ces structures, soit environ 200, sont à mettre prioritairement en conformité en raison des

services de première nécessité qu'elles apportent à la population. Ça vous donne l'idée de l'ampleur du travail qui reste sur ce sujet.

M. Philippe LOOS, Préfet du Cantal

Merci, Monsieur le Directeur. Vous vous rappelez que le sous-préfet référent handicap pour le Cantal, c'est la sous-préfète de Mauriac. C'était Madame POUGET, et ce sera Madame MAURY à partir du 6 juillet qui reprendra, comme cela est d'usage dans plusieurs sous-préfectures d'arrondissement, une compétence pour l'ensemble du département. Et là, accessibilité handicap, c'est Mauriac.

Parlons un peu d'avenir et de modernisation des services publics. Nous avons mené, en 2025, 11 actions de facilitation et mobilisé plus de 400 participants autour des démarches collaboratives. J'ai acté en 2026 la création d'un laboratoire rural d'innovation publique au sein de la préfecture, qui aura pour objectif de renforcer les capacités d'innovation des acteurs du territoire, notamment grâce à la professionnalisation des facilitateurs et un partenariat national avec la Direction interministérielle de la transformation publique (DITP). C'est un dossier que j'ai confié à David CROCHEMORE, qui reprendra, là aussi, les pas d'Elodie MAREAU. En plus, c'est un thème qu'il connaît bien, de par ses anciennes fonctions.

France simplification, Monsieur le Secrétaire général.

M. David CROCHEMORE, Secrétaire général

Dans ce sujet de la simplification, nous avons comme interlocuteur la Direction interministérielle de la transformation publique, et le préfet du département a fait remonter dix dossiers de demande de simplification. On en a déjà évoqué au moins deux en début de rapport d'activité, notamment sur la possibilité de verser des acomptes de la PAC sans pour autant que les contrôles aient été effectués préalablement. Ce sont souvent des demandes qui relèvent plutôt des procédures d'urbanisme, et qui permettent de simplifier aussi certains fonctionnements de commissions administratives, et sur lesquels cette année encore, on va être amenés à faire remonter un certain nombre de dossiers, parfois à l'initiative aussi d'élus, qui saisissent le préfet de tel ou tel sujet, mais de notre propre initiative, en fonction aussi des difficultés que nous pourrions rencontrer dans l'accompagnement des projets sur le territoire du Cantal.

On a en 2025, essayé de travailler de manière partenariale pour développer notre marque employeur, et pour promouvoir la diversité des métiers de la fonction publique et des fonctions publiques. C'est la raison pour laquelle nous avons, en 2025, travaillé au niveau de l'Etat, un stand commun « Choisir le service public », qui a regroupé l'ensemble des services de l'Etat du Cantal, ainsi que certaines collectivités territoriales du département qui étaient présentes au Forum de l'Emploi et de la Formation, coorganisé par la Chambre de Commerce et de l'Industrie et l'Éducation nationale. Et en 2026, on poursuit ce souhait d'attractivité. On en a déjà un certain nombre de retombées dans les recrutements que nous devons faire assez régulièrement, tout comme les collectivités. Et en 2026, nous participerons, les services de l'Etat, de manière unifiée, au Forum de l'alternance, ainsi qu'au Forum de l'emploi public.

M. Philippe LOOS, Préfet du Cantal

Merci beaucoup. Informer les habitants et rendre compte, comme nous le faisons actuellement de l'action publique, ce sont des missions essentielles de l'état. Elles sont partie prenante du travail en lui-même : faire connaître les dispositifs, valoriser les projets soutenus, renforcer la proximité entre les services et les concitoyens, c'est notre raison d'être et c'est ce que l'on porte sous le vocable de proximité. En 2025, plusieurs réalisations se sont portées pour la mise en place d'actions partenariales. Je vais en citer quelques-unes : l'exposition fabriquée dans le Cantal, Monsieur le Président, avec vos services, une table ronde autour de l'égalité professionnelle et la parité en politique – c'était le 8 mars, avec l'association « Elles aussi » – mais aussi et surtout des actions de sensibilisation, avec le

collectif « Fais Pas Genre », et l'ensemble des acteurs de ce domaine autour de la lutte contre les violences faites aux femmes. C'était le 25 novembre 2025.

Enfin, bien sûr, un petit mot sur la communication, puisqu'en plus de notre site internet – cantal.gouv.fr – que nous allons refondre au niveau national. Tous les sites internet des préfectures vont être refondus en 2026-2027, nos comptes Facebook et X. Nous avons créé une page Instagram pour toucher une cible plus jeune, avec une mise en valeur de l'image et notamment un petit récapitulatif, chaque mois, sur « Ma préf en bref... ». C'est nous qui l'avons inventé – et c'est repris au niveau national –, mais c'est important de savoir-faire et faire savoir.

Nous ne souhaitons pas être plus longs. C'est vrai qu'on aurait pu passer des heures à vous détailler, à vous lister de manière non pas exhaustive – ça n'aurait pas été impossible, mais, en tout cas, essayer d'être complets – toutes les actions dont nous souhaitons vous rendre compte aujourd'hui, mais au travers de ces actions, vous avez pu, je l'espère, mesurer l'engagement quotidien des services de l'Etat en faveur des Cantaliens, dans tous les domaines variés que nous avons cités. Depuis mon arrivée dans le Cantal, j'ai pu mesurer l'attachement des élus, votre attachement à votre territoire, à votre beau territoire, et l'engagement auprès de nos concitoyens. J'ai découvert un département riche de ses atouts, mais qui doit relever des défis importants pour préparer son avenir. Face à ces enjeux, je suis convaincu que la réussite repose sur notre capacité à travailler ensemble, dans un esprit de confiance, de dialogue, et de responsabilité. C'est en tout cas dans cet état d'esprit que les services de l'Etat et moi-même entendons poursuivre notre action, au plus près des besoins du territoire, des élus, et des habitants. Vous pouvez compter sur notre pleine mobilisation. Et je tiens à adresser mes remerciements, à saluer l'engagement individuel des agents de l'Etat, qui sont représentés aujourd'hui par leurs chefs de service et qui, au quotidien, mettent leur expertise, leur sens du service public, et leur professionnalisme au bénéfice des Cantaliens. Merci de votre attention. Nous nous tenons à votre disposition maintenant pour répondre à vos questions et prolonger ces échanges. Merci, Monsieur le Président.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental

Merci, Monsieur le Préfet, pour cette présentation qui n'est pas forcément simple. Je ne dirais pas que vous êtes en territoire hostile, mais vous venez de présenter l'activité d'un Etat qui n'est plus crédible à nos yeux. Plus crédible à différents titres. C'est vrai que cette confiance est rompue depuis quelques années, mais ça continue. Et j'allais dire : toutes les semaines, nous avons de nouveaux exemples à vous présenter. Bien sûr, ces récriminations ne vont pas à l'Etat local. C'est plus à l'Etat concentré, à l'administration centrale, que celles-ci vont, mais, ceci dit, nous pouvons avoir parfois quelques récriminations au niveau local. C'est vrai qu'au niveau financier, que penser ? Que penser d'un Etat qui vient faire du racket dans les poches des collectivités ? Cette année, nous imaginions pouvoir bénéficier de 1,7 M€, de 2 M€. En fait, nous pensions imaginer pouvoir bénéficier de 1,7 M€ de DSID. Vous nous avez annoncé que celle-ci était amputée de 500 000 €, après quelques semaines de tergiversations au niveau national. Et puis récemment, on vient nous dire que, finalement, tout est gelé, si bien que le Département perd 1,7 M€ de financement pour son investissement. 1,7 M€ de financement, ça représente à peu près 2,1 M€ d'investissement, sur un budget de 240 M€. Imaginez : si l'Etat faisait cet effort, on serait sortis d'affaire. Pour ne pas s'arrêter là, on a une excellente ministre, la ministre GALLIARD-MINIER, qui est ministre de la Solidarité et des personnes handicapées, qui se levant le matin, dit : « Tiens, je valide des accords sociaux sur des revalorisations de personnes, d'aides à domicile, sur les revalorisations d'indemnités kilométriques, et bien sûr, je le fais payer aux Départements. » La facture, pour le Département, c'est 600 000 €. Vous arrivez depuis le 1^{er} janvier avec une facture de 2,3 M€ pour le Département du Cantal. Vous imaginez bien que la confiance reste limitée envers l'Etat, qui ne respecte plus les collectivités parce qu'il prend des décisions de manière unilatérale, et parfois il est même capable de nous dire : « Vous gérez mal. Il faut vous améliorer. » Donc c'est quand même compliqué à valider.

Si je reviens sur le rapport, quelques points, notamment concernant la sécurité, tout en soulignant l'excellent travail fait par les forces de gendarmerie, fait par les forces de police. J'allais dire : oui, nous, on a envie de laisser nos clés sur nos voitures, et on a envie de laisser nos maisons ouvertes parce que c'est la moindre des choses, dans un territoire, que de pouvoir vivre paisiblement. Et aujourd'hui, nous dire : « c'est interdit, il ne faut plus le faire », c'est quasiment se résigner à imaginer que les mauvais auraient gagné.

Sur d'autres points – je ne vais pas reprendre l'ensemble des points qui ont été abordés – sur la sécurité routière, on partage totalement la priorité qui en est faite par l'état. D'ailleurs, les services du Département investissent de manière lourde nos infrastructures, de manière à les rendre plus sécurisantes, plus conformes d'un point de vue qualitatif et en termes de sécurité. Donc on partage tout à fait ces objectifs et je pense qu'on collabore avec les différents services pour limiter au maximum, ou corriger, des difficultés structurantes sur nos réseaux.

Concernant l'Etat, c'est vrai qu'on souhaite un Etat... Vous avez parlé souvent de contrôle : le contrôle est bien, le contrôle est nécessaire, mais on a besoin d'un état qui soit accompagnateur, qui soit facilitateur des collectivités, qui soit facilitateur du monde associatif, qui soit facilitateur des entreprises. Et c'est vrai qu'en cette période, on a une entreprise en difficulté, notamment sur le secteur de Pierrefort, l'entreprise Conduiter. La volonté, c'est que l'Etat, la DDETSP soit accompagnateur, pour pouvoir permettre à cette entreprise de redémarrer son activité. C'est le souhait que l'on peut faire.

Sur les services : récemment, nous avons conjointement inauguré une Maison France Services dans les locaux du Département au PSD, mais sur le fond, c'est vrai qu'on s'est longtemps interrogés sur « devons-nous le faire ? Devons-nous ne pas le faire ? », etc. Et sur le fond, lorsqu'on réfléchit, on se dit qu'ouvrir une Maison France Services en plein centre d'Aurillac, ça paraît quand même compliqué, ce n'était pas naturel au demeurant. Et finalement, lorsqu'on regarde ce que fait l'Etat depuis de nombreuses années : il ferme ses services publics, il ferme ses permanences physiques – l'Etat ou ses services – que ce soit la CAF, que ce soit la CPAM, laissant les Cantaliens en déshérence face à leur écran, dans l'incapacité, bien souvent, de pouvoir répondre aux questions qui sont posées par ces écrans. Parce que souvent, nous avons eu des réflexions qui étaient purement budgétaires, mais non au bénéfice du Cantalien. Et donc la fracture numérique s'est amplifiée. Nous recréons simplement ce que nous avons fermé, ce que l'Etat a fermé il y a quelques années, ou ce qu'il continue d'ailleurs de fermer. Certes, on le fait avec le soutien de l'Etat, mais je pense que là, il y a nécessité de revoir nos paradigmes. Il faut que l'Etat revoie les siens et l'ensemble de ses services, parce que finalement, on refait ce qui s'était fait avant, et on fait supporter une partie de la charge par les collectivités.

Sur l'ingénierie : j'ai bien entendu que l'ingénierie reprenait le leadership. Vous voulez reprendre le leadership sur l'ingénierie. Très bien. Ils l'avaient entièrement à l'époque, pour les plus anciens, de la DDA, de la DDE, qui étaient des soutiens affirmés auprès des collectivités. On l'a supprimée. On l'a remplacée par la TSAT, je ne me souviens plus le nom. On l'a supprimé. Et puis maintenant, les collectivités, voyant que les Départements ont déployé des agences d'ingénierie performantes, on vient vouloir réinvestir ce champ de l'ingénierie. Ingénierie : certainement, nous sommes de premier niveau, nous n'avons pas forcément des spécialistes, mais nous avons des gens qui sont capables de répondre au quotidien aux collectivités, mais n'oublions pas que sur le CEREMA, où là, nous avons des ingénieurs de deuxième niveau, les collectivités, dont les Départements partagent la gouvernance avec l'Etat, puisque nous y sommes entièrement partie prenante. Nous avons bon nombre de points comme ça, permanents. C'est vrai que l'Etat a souvent tendance à dire que c'est le leader. Si je reprends sur les valeurs de notre République, je pourrais dire que le Département participe au financement de la section des porte-drapeaux. L'état l'encourage et nous, nous payons.

Concernant les cadets de la gendarmerie : engagement relativement important pour les jeunes, et on soutient cet engagement des jeunes. Il ne pourrait avoir lieu sans le soutien financier du Département. Les JSP de même, même si le Département a une responsabilité, en termes de financement du fonctionnement du SDIS : là aussi, le

Département est là. Donc ce sont bien des réussites que nous devons partager. Vous voyez, on a quelques divergences d'interprétation, mais ma plus grande divergence aujourd'hui serait sur le respect des collectivités, où l'Etat vient se servir littéralement dans nos poches. Soit. On peut le regretter, mais c'est surtout le manque de respect de celui-ci à notre égard, puisqu'il le fait sans nous interroger sur notre capacité à le faire. Aujourd'hui, il ne faut pas s'étonner que 40 Départements aient été en difficulté au 31 décembre dernier. Ils seront 70 en fin d'année 2026. Le Département du Cantal n'y sera pas, mais, à cette vitesse-là, nous rejoindrons les collègues dans les années à venir.

Sur les budgets, les financements, vous ferez passer le message au niveau supérieur, mais c'est vrai qu'au niveau local, quand je disais que je souhaitais que les services de l'Etat soient des facilitateurs, on pourrait égrener les exemples. Sans vouloir m'appesantir sur quelques exemples, mais quand même, lorsqu'on est dans le Cantal, qu'on a une difficulté d'alignement d'arbres, notamment à Champs-sur-Tarentaine, où nous devons couper, chers collègues, une quinzaine d'arbres, de frênes qui ont des problèmes sanitaires, et ça fait 18 mois que nous sommes dessus, parce que nous devons apporter des mesures compensatoires. Et pour savoir où je dois planter 15 frênes, je mets 15 mois et je n'ai toujours pas la solution. Quelle mobilisation, à l'époque, où tout le monde essaie de rationaliser les moyens, quelle mobilisation de temps, de réunions, de temps perdu pour planter 15 arbres dans le Cantal, parce que tout le monde aura imaginé que nous manquons d'arbres dans le Cantal ! Je pense qu'à un moment donné, sur des sujets de ce type-là, ça doit être géré rapidement et on doit avoir un Etat facilitateur. C'est un exemple parmi d'autres, mais qui illustre l'attente des élus du territoire et puis aussi celle de nos concitoyens, parce que, si on leur donnait la liste de tous ces dysfonctionnements, nul doute que ceux-ci rejetteraient encore plus l'Etat central. Nous sommes dans une situation où le climat est déjà compliqué. Et au contraire, nous avons intérêt à fluidifier tout ça pour que cela avance. Voilà ce que je voulais vous dire, mais vous vous en doutiez parce qu'on se voit régulièrement. Et je tiens à rassurer tout le monde : les liens et les relations avec Monsieur le Préfet sont excellents et nous parlons toujours franchement, mais c'est vrai que ces dysfonctionnements à répétition, ce fonctionnement de l'Etat central à l'endroit des collectivités locales n'est plus supportable et déteint. La difficulté, c'est qu'il déteint sur nos concitoyens, pouvant largement influencer leur rejet du fonctionnement actuel. Et ça, je crois que nous en avons tous la responsabilité. Voilà ce que je voulais vous dire en introduction. Je ne sais pas si vous voulez répondre tout de suite ou si on prend un...

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental

Je demanderai aux collègues en parallèle de bien vouloir vous inscrire, pour des prises de paroles ou des questions éventuelles. Monsieur le Préfet, on vous écoute.

M. Philippe LOOS, Préfet du Cantal

Rapidement, merci, Monsieur le Président de ces propos, parce que finalement, ils vont dans mon sens. Vous voyez le verre à moitié vide. Moi, je le vois à moitié plein. Je ne vais surtout pas vous contredire dans tout ce que vous dites. Au contraire : j'appuie le fait que la DSID, cette année, on nous a notifié une année blanche au niveau national, c'est-à-dire pas de crédit DSID là où, jusqu'à l'année dernière, il y avait, ne serait-ce que les cinq dernières années, 21 projets qui ont pu être financés, en partenariat. Quand je dis « financés », ce n'est pas une aumône. Ce sont des projets sur lesquels on se voit en amont pour en discuter, pour les peaufiner, voir ce qui est éligible, faire en sorte qu'ils soient maximisés et que ce soient de vraies réalisations derrière. Donc effectivement, la DSID va manquer beaucoup cette année. J'ose espérer que l'année prochaine, ça ira mieux. Le montant global de la DSID sur ces cinq dernières années, c'est un peu plus de 10 M€, vous l'avez rappelé, et donc 2 M€ par an qui vont manquer cette année au budget du Conseil départemental, et je ne peux que moi aussi le regretter, tout en comprenant les raisons qui poussent à nous imposer ce genre de décision.

Je ne vais pas vous détailler tout le reste, si ce n'est que les dépenses civiles de l'État dans le département s'élèvent, si j'ai bonne mémoire, à 823 M€. €, c'est la somme que l'État consacre chaque année au département du Cantal. Ce n'est pas uniquement de la DSID ou de la DSIL ou quoi que ce soit, ce sont toutes les dépenses, hors budget militaire, qui financent les politiques publiques des collectivités, de l'État, et aussi les politiques publiques en faveur de nos citoyens. Tout cela mis bout à bout, ce n'est pas un milliard d'euros (on est le plus petit département d'Auvergne-Rhône-Alpes), mais, malgré tout, ces 823 M€ ne peuvent pas éclipser les arbitrages qui sont faits et qui viennent toucher de plein fouet les finances des collectivités, même si nous restons à des niveaux honorables.

Pour ConduTier, que vous avez sollicité, je voudrais rappeler, pour que ce soit bien clair pour nous tous, que ce n'est pas la DDETSPP qui choisit de fermer telle ou telle entreprise : ce sont les conditions sanitaires lors des contrôles (puisqu'il y a des contrôles) qui avaient, à la base, dans cette entreprise, révélé une infection à la listeria. C'est une bactérie mortelle, donc il fallait agir. La balle était et est toujours dans le camp de l'entrepreneur pour protéger les populations. Et je crois savoir que la DDETSPP est facilitatrice, puisqu'elle accompagne Monsieur CONDUTIER dans ses démarches. Notre objectif, comme le sien, c'est qu'il puisse rouvrir et reprendre son activité.

Mme Sandrine DUCARUGE, Directrice départementale de la DDETSPP

Merci, Monsieur le Préfet. L'objectif est vraiment de concilier les impératifs de sécurité sanitaire avec une entreprise qu'on voit. Quand la décision a été prise, elle a vraiment été prise au regard des conditions sanitaires telles qu'elles existaient au moment de l'inspection. Il y a un accompagnement, bien entendu, qui est réalisé aussi bien auprès de l'entreprise, mais également avec les producteurs qui sont concernés. Là, je laisserai plus la parole au sous-préfet de Saint-Flour, s'il veut s'exprimer pour compléter, mais c'est vraiment un accompagnement quotidien, sur la volonté, bien entendu, de l'entreprise, pour l'accompagner dans une reprise, dans de bonnes conditions. Il est vrai que la reprise sera conditionnée au respect de ces conditions, comme vous comprenez aisément, pour des raisons sanitaires.

M. Philippe LOOS, Préfet du Cantal

Merci.

Vous avez évoqué France Services. Pour moi, c'est quelque chose qui est important, parce que, d'une part, j'étais le premier sous-préfet à ouvrir ce qu'on appelait à l'époque une Maison de l'État dans une sous-préfecture. J'étais à Morlaix, à l'époque, dans le Finistère. C'était Madame LEBRANCHU qui était ministre à l'époque, qui était originaire de Morlaix, et qui avait voulu que la sous-préfecture soit allante pour porter justement une première Maison de l'État, dans laquelle tous les publics de toutes les administrations puissent venir et trouver des renseignements pour leurs démarches au quotidien. Je me félicite qu'ici, dans le Cantal, nous avons bientôt 21 maisons France Services, dont certaines sont en ville pour pallier des fermetures – vous avez raison –, à des retraits, à de la numérisation aussi, enfin un accès numérique au travers des applications de l'État pour déclarer ses impôts, pour déclarer une situation, etc., etc., ce qui facilite la vie de la plupart de nos concitoyens, mais beaucoup d'entre eux ne sont pas capables de mener seules ce genre de démarche. Donc il est utile et indispensable de les accompagner et d'avoir un contact humain, physique – c'est essentiel –, que ce soit à Aurillac, mais aussi dans des cantons du Cantal qui, jusque-là, n'avaient pas du tout de guichet de services. Donc, pour moi, c'est une vraie avancée, et je remercie Monsieur le Président et le Conseil départemental de participer très activement à cette politique publique de l'État.

On va parler des rangées d'arbres, vite fait. Monsieur le directeur ?

M. Jérôme PEJOT, Directeur de la DDT

Monsieur le Préfet, je tiens d'abord à souligner que les services de l'État veillent bien sûr à instruire les demandes du Conseil départemental dans les meilleurs délais. Je vous remercie, d'ailleurs, Monsieur le Président, d'avoir relevé que c'était le cas dans ce dossier, pour lequel la difficulté réside dans la nature de la compensation, mais pas dans l'autorisation qui a, elle, été rapidement accordée. Concernant ce dossier de Champs-sur-Tarentaine, la demande déposée en janvier 2025 concernait l'abattage de 12 arbres pour des motifs sanitaires et de sécurité, et le projet de compensation proposé consistait à replanter des arbres, bien entendu, sur un délaissé routier, mais sous une forme qui s'apparentait davantage à une pépinière. Les services de l'État sont évidemment tenus d'appliquer le cadre législatif et réglementaire en vigueur, et ce cadre prévoit que la suppression d'un alignement d'arbres bordant une voie ouverte à la circulation publique doit être compensée en priorité par la recréation d'un alignement d'arbres à proximité. C'est sur cette base juridique que l'autorisation a été délivrée, et donc assortie d'une demande de compensation. Les services de la DDT ont multiplié les échanges avec vos services, et ont sollicité d'autres départements : ils ont sollicité la DREAL et les services ministériels, afin d'identifier d'éventuelles solutions ou retours d'expérience basés sur autre chose qu'une compensation sous forme d'alignement. À ce stade, aucune doctrine complémentaire n'a pu être apportée qui nous permet de nous écarter de manière sécurisée du cadre réglementaire existant. Une visite de terrain est programmée le 24 juin prochain avec les services du Conseil départemental et ceux de l'État, afin d'examiner concrètement les possibilités de recréation d'alignement sur le secteur, adaptées.

Je souhaite rappeler qu'un dossier similaire que vous portiez sur la commune d'Andelat a récemment permis l'abattage des arbres et la recréation d'un alignement à proximité immédiate, conformément aux exigences réglementaires. Je ne doute donc pas qu'une solution adaptée sera trouvée rapidement sur le secteur de Champs-sur-Tarentaine.

Pour conclure, vous nous indiquez que vous avez procédé à l'abattage d'arbres compte tenu du délai pour trouver la solution adaptée sur le plan de compensation et compte tenu des enjeux sanitaires qui étaient liés à ces arbres : c'était bien entendu la bonne manière de procéder, de notre point de vue.

M. Philippe LOOS, Préfet du Cantal

Merci, Jérôme. C'est donc davantage un sujet de réglementation que de service. C'est vrai que, quand on dit « l'État nous impose de... », c'est d'abord la réglementation, la législation que nous sommes tenus d'appliquer. Et, même si ces dernières années ont vu ce qu'on appelle « le pouvoir de dérogation du Préfet » émerger et s'amplifier, ce n'est pas le cas dans tous les domaines. C'est même le cas encore dans peu de domaines, trop peu à mon goût, même si je ne suis pas pour que le Préfet ait des superpouvoirs, parce que ça voudrait dire qu'il ait aussi de super-responsabilités, donc de super-emmerdes le jour où il prend de mauvaises décisions, mais un peu plus de souplesse dans l'action territoriale, c'est ce que nous appelons de nos vœux au niveau des Préfets, à chaque réunion place Beauvau. Voilà, merci, Monsieur le Président.

Monsieur Bruno FAURE, Président du Département du Cantal

Merci. Rapidement, le temps que les collègues s'inscrivent. Au niveau de la DDETSP, je ne lui reproche pas d'avoir fait la fermeture de l'entreprise, si les conditions sanitaires n'étaient pas satisfaisantes. Le souhait, effectivement, c'est que la DDETSP soit véritablement aux côtés du chef d'entreprise, de manière à l'aider pour reprendre son activité. Ça, ça me semble important.

Et, pour revenir sur l'abattage de ces arbres, j'ai compris qu'il n'y avait pas de doctrine, donc je vous proposerai que nous fassions la doctrine et que nous la fassions partager à l'ensemble des autres Départements, s'il faut replanter une douzaine d'arbres, dans une proximité, le tout étant de définir un rayon acceptable. Dans le Cantal, les distances étant toujours un critère important et discriminant, je devrais arriver à trouver un endroit pour planter

une douzaine d'arbres, pour répondre à la réglementation. Monsieur le Préfet, sur la réglementation, parfois, on s'énerve après nos parlementaires, mais là, il me semble que c'est du décret, donc c'est véritablement de l'administratif : on ne peut pas le regretter et dire à nos parlementaires « vous n'avez pas bien travaillé sur le sujet ». Là, c'est l'administration qui a défini des critères, donc vous avez toute possibilité d'y déroger.

Sur les prises de paroles, j'ai Gilles COMBELLE, Marie-Hélène CHASTRE, Vincent DESCOEUR...

M. Gilles COMBELLE, Conseiller départemental du canton de Saint-Paul-des-Landes

Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Préfet, Mesdames et Messieurs les sous-préfets et Directeurs de services, la thématique de ma question ne va pas vous étonner, puisque j'interviens en tant que Président du CAUE : cela concerne la taxe d'aménagement, qui est aussi un sujet de préoccupation pour mon collègue Gilles CHABRIER sur l'environnement, puisque cette taxe sert à financer les CAUE et la politique départementale de valorisation des espaces naturels sensibles. Une réforme de la collecte de cette taxe a eu lieu ; cette taxe est désormais collectée par les services fiscaux, et on a constaté d'importants dysfonctionnements dans cette collecte qui a fortement diminué. Or, la seule diminution de la construction ne justifie pas l'effondrement de la collecte, puisque cette diminution de la construction n'est pas constatée dans tous les départements, en tout cas pas de la même façon. Pour notre département, entre 2023 et 2025, c'est entre 70 et 80 % de diminution : vous vous rendez compte de l'impact que cela peut avoir. À une époque, un dispositif de soutien transitoire aux Départements bénéficiaires avait été un temps envisagé, mécanismes de soutien qui ont failli être adoptés dans le projet de loi de finances 2026, avant que le 49.3 apparaisse et écarte cette hypothèse pourtant largement soutenue par les parlementaires. Qu'en est-il aujourd'hui, Monsieur le Préfet, de ce mécanisme de soutien ? Est-ce qu'il peut toujours être envisagé ? Je remercie d'ailleurs le député Vincent DESCOEUR, qui a fait remonter nos préoccupations par une question au gouvernement.

Le défaut de perception de cette taxe, depuis la mise en place de cette réforme, a entraîné une forte diminution de nos produits, ces deux dernières années. Est-ce qu'on peut espérer un rattrapage de ces manques ? Quels moyens l'État et les services fiscaux entendent-ils mettre en œuvre pour rendre la perception de cette taxe efficiente ? Merci, Monsieur le Préfet.

M. Philippe LOOS, Préfet du Cantal

Merci, Monsieur le conseiller départemental. Je vais confier la réponse à Nathalie DESHAYES, directrice départementale des finances publiques.

Madame Nathalie DESHAYES, directrice départementale des finances publiques

Merci, Monsieur le Préfet. Mesdames et Messieurs, Monsieur le Vice-président, merci pour cette question qui va me donner l'occasion de faire le point, si vous me permettez de mettre un petit peu en perspective la situation sur la TAM. Quelques chiffres. La DGFIP a toujours été chargée du recouvrement des taxes d'urbanisme ou des taxes d'aménagement, même si la base et l'assiette en étaient assises par la DDT, donc c'est un métier que nous connaissions déjà, mais sur lequel nous avons un cheminement un petit peu différent de celui qui est actuellement établi. Si on replonge un petit peu en arrière, pour le département du Cantal, en 2022, nous avons eu un peu plus de 3 100 prises en charge au titre de la TAM. En 2023, 2 500, donc on commençait déjà à avoir un fléchissement important. En 2024, effectivement, une baisse très significative, puisque nous avons eu précisément 823 prises en charge, dont 204 par la DDFIP, puisque la bascule entre la DDT et la DDFIP s'est faite au 1^{er} septembre 2024 c'est à partir de ce moment-là que la DDFIP a pris la responsabilité de l'intégralité de la taxation et du recouvrement. En 2025, 937 prises en charge, donc une légère amélioration. Et au 12 juin de cette année, nous sommes déjà, je dirais, à 500, ce qui veut dire que si on fait une projection sur l'année, et a tendance égale,

on devrait être un peu au-dessus de 1 000, donc on sent qu'on revient un petit peu sur une évolution positive de la taxation.

En 2022, un montant de l'ensemble collecté de 2,1 M€ ; en 2023, 1,8 M€ ; 2024, 754 000 € ; 2025, 621 000 € ; et, depuis le début de l'année, 558 000 € taxés (et pas recouverts : cela a son importance).

Si on zoome un petit peu plus loin, parce que la TAM est établie sur les logements, sur le résidentiel, mais pas que, il y a aussi beaucoup d'autres travaux qui font l'objet de taxation, si on fait un petit focus sur les logements, je pense que c'est intéressant aussi pour tout un chacun de le savoir, au titre de l'année 2025, dans le Cantal, il y a eu 400 autorisations de logement résidentiel, dont 300 autorisations pour des logements individuels, en baisse de 5,3 % par rapport à 2024. Au niveau national, il n'y a pas eu de baisse, il y a eu une augmentation de 15 % des autorisations de logement. Sur les mises en chantier – et cette notion est importante, puisque, maintenant, le produit de la taxe vient du recouvrement effectif au moment de l'achèvement des travaux, et non plus au moment de l'autorisation d'urbanisme, ça avait été fait, parce qu'en historique, on s'était rendu compte que plus de 25 % des titres qui étaient émis au moment de la délivrance du permis de construire ou de l'autorisation d'urbanisme étaient annulés, ce qui obligeait aussi un certain nombre de collectivités à reverser les produits qu'ils avaient reçus. Si je reviens sur les mises en chantier, en 2025, dans le département, il y en a eu 300, dont 200 logements individuels, soit une baisse de 25 % par rapport à 2024. Au niveau national, le constat de cette baisse est de 21 %. Donc on a des mouvements assez importants sur les autorisations d'urbanisme et les délivrances de permis de construire.

Vous m'excuserez, c'est une réponse un peu technique, mais je crois qu'il y en a besoin.

Sur les conditions du recouvrement, comme je vous le disais, maintenant, on fait le versement aux collectivités sur la base du réel encaissé. Je vous assure que nous n'avons pas de trésor caché : à chaque fois que nous recouvrons un euro, il est reversé au Département et aux collectivités qui en sont bénéficiaires aussi, puisque le produit de cette taxe est réparti entre Département et collectivités locales. Ce que nous constatons, c'est que nous avons une hausse du délai de paiement des redevables. C'est très certainement lié au contexte économique actuel, puisque auparavant, on avait un taux de paiement spontané de plus de 80 %, maintenant, on est à 75 %. Ça veut dire que, derrière, il faut qu'on engage du contentieux pour le recouvrement, et que ça allonge de fait le recouvrement effectif et le paiement effectif des taxes. Ce que nous constatons aussi, c'est qu'il y a de plus en plus de recours de la part des redevables, contre l'assise de ces taxes, et pour le coup, quand il y a contestation, il y a perte du caractère exécutoire de la recette, et donc nous ne pouvons plus engager les recouvrements. Ça, c'est le constat général.

Pour le service du Cantal qui suit ce dossier, nous n'avons plus de dossiers en instance. Nous sommes à jour. Au mois de février, nous avions des retards sur le traitement des contentieux. Au mois de février, nous avons eu l'accord de notre administration centrale pour engager le traitement de ces contentieux. Nous en avons 200 dans le département : ils sont traités et suivent leur cours. Tous ne sont pas résolus, mais, en tout cas, tous sont actifs. Et depuis quelques jours, nous avons engagé la procédure de taxation d'office, puisque, depuis le vote de la loi de finances pour 2026, nous pouvons nous appuyer sur un dispositif législatif pour engager ces taxations d'office, ce que nous ne pouvions pas faire auparavant. Nos applicatifs ont été paramétrés pour ce faire, et donc nous engageons ces travaux, après avoir fait déjà de nombreuses relances, mais qui étaient des relances amiables, donc nous n'avons pas d'action coercitive pour le faire. Dans les prochains jours et prochaines semaines, les redevables concernés vont donc recevoir ces taxations d'office, à partir de listes que nous avons et sur lesquelles nous sommes engagés.

Les perspectives : la première chose, c'est que, dans le PLF 2026, déjà, pour pallier un petit peu ces effets de seuil, les constructions supérieures à 5 000 m² devaient faire l'objet de versement d'acomptes. Ce seuil a été baissé à 3 000 m². Dans le département, nous n'en avons pas (ni à 5 000 ni à 3 000). Pourtant, ce sont de grosses taxations, donc ça aurait pu être un début de solution. Il y a eu effectivement, suite au constat de ces décalages,

de nombreux rapports. Un premier rapport du Sénat, des rapports de la Cour des comptes, des rapports de l'IGF sur ces sujets, qui ont tous fait la même analyse, qui est que cette taxation est d'une complexité extrêmement forte, que les redevables n'y comprennent pas grand-chose, que les bases sur lesquelles c'est assis ne sont pas les mêmes selon qu'on regarde le Code de l'urbanisme ou le Code général des impôts... On est sur une situation extrêmement complexe, sur laquelle on a du mal à asseoir, nous, le recouvrement, mais aussi la légitimité auprès des redevables sur l'adhésion à cette taxation. Lundi, j'étais en réunion à Bercy avec le ministre AMIEL. Il nous a annoncé que, dans le PLF 2027, il y aurait des éléments de simplification sur la taxation des TAM et des autres taxes y afférentes (taxes d'urbanisme et taxes d'archéologie préventive).

Enfin, pour finir, Monsieur le Président, nous avons bien reçu votre courrier du mois d'avril relatif à une demande de communication de différents éléments relatifs aux bases des taxes d'aménagement. Cette demande a été transmise à notre administration centrale, puisque d'autres Départements ont formulé le même type de demande, et, bien entendu, il vous sera répondu dès que nous aurons les éléments pour ce faire.

Voilà ce que je pouvais dire. Donc, en résumé, pour ce qui nous concerne au niveau local, nous avons traité et nous traitons tous les dossiers. Nous ne pouvons reverser malheureusement que ce que nous avons réellement encaissé, et je crois que, collectivement, on peut formuler le vœu que l'on aille vers une simplification des textes, pour améliorer ne serait-ce que la compréhension de ces taxes par les concitoyens, mais aussi pour nous, pour faciliter le recouvrement et vous reverser encore plus vite les fonds qui sont récupérés.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette réponse. C'est vrai que, pour nous, c'est d'autant plus rageant, pour les collectivités, que ce soit le Département ou que ce soit les communes, parce qu'on n'était pas demandeurs de réformes, quelles qu'elles soient. Elle a été décidée et mise en œuvre de manière un peu unilatérale. Or, pour le Département, on avait un peu plus de 1 M€ de recettes ; là, on doit en être à 200 000 € : le choc est plutôt important !

Le fait que vous n'ayez pas de dossiers en stock, on se dit « dommage », parce qu'on aurait pu souhaiter avoir des recettes et rééquilibrer un peu tout ça. On espère que tout va se remettre dans l'ordre, dans un fonctionnement normal.

Marie-Hélène CHASTRE, et ensuite Vincent DESCOEUR.

Mme Marie-Hélène CHASTRE, Conseillère départementale du canton de Mauriac

Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Préfet, ma question concerne la dotation de solidarité rurale. Pour ma commune, en 2022, je percevais 77 000 € ; aujourd'hui, je suis à 34 396 €. Pour cette année 2026, j'ai perdu 18 000 € par rapport à l'année dernière. Pour une petite commune, ça fait beaucoup. Moi, j'aimerais comprendre comment s'opère ce calcul. Merci de votre réponse.

M. Philippe LOOS, Préfet du Cantal

Merci beaucoup. Réponse que je vais confier à Monsieur le Secrétaire général (Hervé).

M. Hervé DEMAI, Secrétaire général de la Préfecture

Madame la vice-présidente, la dotation de solidarité rurale se compose de trois fractions, comme vous le savez. Il y a d'abord la fraction « bourg-centre », qui est destinée aux communes exerçant des charges de centralité un bureau centralisateur, un chef-lieu de canton, un poids dans la population du canton. Votre commune, actuellement, n'est pas éligible à cette fraction-là ; elle ne l'était pas auparavant, elle ne l'est pas plus maintenant. Il y a la fraction « péréquation », qui est destinée aux communes dont le potentiel financier moyen par habitant est inférieur à deux fois la moyenne de leur strate démographique, ce qui permet à la quasi-totalité des communes de moins de

10 000 habitants d'être éligibles à cette fraction « péréquation ». Cette fraction « péréquation », votre commune, y est éligible. Vous avez obtenu, au titre de cette fraction-là, 34 396 € pour l'année 2026, contre 31 007 € en 2025. Ensuite, vous avez la fraction « cible », qui est versée à un nombre limité de communes rurales dans notre pays (10 000 environ), les plus fragiles et classées en fonction du revenu des habitants et du potentiel financier par habitant. Et le delta que vous évoquiez, Madame la Vice-présidente, pour votre commune, c'est que votre commune a perdu, depuis 2025, la possibilité d'être dans les 10 000 communes de France qui peuvent avoir la fraction « cible ». En effet, en 2024, vous étiez éligible, donc vous aviez obtenu 44 119 €. Vous étiez classée, au niveau des 10 000 communes qui ont cette fraction « cible », au rang 9 199 : vous étiez la 9 199^e commune de France en 2024. Vous aviez donc droit à 44 119 € au titre de cette fraction « cible ». Pour l'année 2025, vous avez perdu cette éligibilité à la fraction « cible », mais vous ne l'avez perdue que partiellement. Pour quelles raisons ? Parce qu'en fait, au regard de ces éléments liés aux revenus des habitants et du potentiel financier par habitant, vous êtes passée au rang 12 042, au niveau français, donc vous n'êtes plus parmi les 10 000 communes qui sont concernées uniquement par cette fraction « cible ». L'année 2025 est une année de sortie pour vous, c'est-à-dire que vous avez 50 % du montant perçu l'année précédente, mais après, je peux vous voir à part, et vous faire un calcul. Parce que ça vous concerne, mais ça peut concerner d'autres communes du département, et ça explique que, d'une année sur l'autre, on est avec des différences aussi notables dans la dotation de solidarité rurale. Donc vous avez perçu 50 % du montant l'année précédente, par rapport à 2026. Et pour l'année 2026, vous n'êtes pas plus éligible au dispositif de la fraction « cible », parce que vous êtes passée, en 2025, du 12 042^e rang au 14 169^e rang. Donc vous avez une commune qui a un bon potentiel fiscal, en tous les cas, qui est sortie des communes les plus fragiles. Voilà, malheureusement, ce que je pouvais vous indiquer.

Donc on peut finalement vous dire que c'est une évolution positive pour votre collectivité, pour votre commune et surtout pour ses habitants !

Mme Marie-Hélène CHASTRE, Conseillère départementale du canton de Mauriac

Mais peut-on espérer y revenir un jour ?

M. Hervé DEMAI, Secrétaire général de la Préfecture

Ça dépendra aussi du calcul, s'il reste le même au fil des années, parce qu'il peut y avoir aussi des évolutions, mais c'est vrai que c'est ce qui fait varier de manière assez considérable, sur votre cas d'espèce, parce que vous n'êtes plus parmi la fraction dite « cible » de la dotation de solidarité rurale, puisque votre collectivité est sortie des 10 000 collectivités les moins riches financièrement, avec des revenus par habitant et un potentiel financier compliqué, c'est-à-dire que votre situation s'est notablement améliorée : de 9 199^e en 2024, vous êtes maintenant 14 169^e commune, donc vous êtes bien au-delà des 10 000 !

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette réponse. Je pense qu'on peut féliciter Marie-Hélène CHASTRE pour la qualité de sa gestion communale !

Mme Marie-Hélène CHASTRE, Conseillère départementale du canton de Mauriac

Je peux vous assurer, Monsieur le Président, que je vais communiquer à mon opposant, parce que j'ai un opposant qui dit que j'ai mis la commune par terre, alors bon, je vais communiquer !

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Très bien. Si j'étais taquin, je demanderais à Monsieur le sous-préfet de me communiquer leurs méthodes de calcul pour qu'on les applique pour le FCS, mais je vais m'en arrêter là...

Vincent DESCOEUR, et ensuite, Gilles CHABRIER, Annie DELRIEU. Et si d'autres veulent la parole, qu'ils se signalent, merci.

M. Vincent DESCOEUR, Conseiller départemental du canton d'Arpajon-sur-Cère

Merci. Je vais essayer d'être bref. Monsieur le Préfet, dans quelques jours, l'Assemblée nationale va se pencher sur le projet de loi-cadre relative au développement des transports. Ça va être pour nous l'occasion à la fois de rappeler nos préoccupations, et puis surtout la situation inédite de notre département : 50 km d'autoroute, une nationale (128 km) et un éloignement des gares TGV. Au-delà de ça, je voudrais, moi, tout de même profiter de votre présence pour rappeler quelques enjeux en termes de mobilité. Sur la question de la ligne aérienne, qui est d'actualité, puisque le renouvellement de la DSP se profile, une exigence et une ambition. L'exigence, vous la connaissez, c'est le maintien du concours de l'État, et c'est l'occasion pour nous, parce qu'on peut lister parfois ce que l'État ne fait pas, mais là, dans le cas présent, ce concours est indispensable. Je sais que vous êtes très mobilisé sur cette question. Il est important que nous gardions ce caractère de ligne d'aménagement du territoire. Et une ambition qui est peut-être de profiter de l'occasion pour essayer de s'inspirer de ce qui se passe dans d'autres départements voisins. Au gré de renouvellements de DSP, on peut imaginer faire le choix de compagnies qui pourraient permettre de transporter plus de passagers à un tarif plus abordable. Ça passe aussi par des questions d'infrastructures qu'on a déjà évoquées dans cette salle.

Sur la question du rail, nous avons échangé avec le Président CASTEX sur la question de l'avenir à moyen terme. Au-delà de la question de la régénération du réseau, l'enjeu pour nous, c'est d'être au rendez-vous du renouvellement des matériels. Je redis ici, parce que ce n'est pas toujours évident pour tous, que le train de nuit est un des acquis de ces dernières années. Il faut savoir que d'autres villes, d'autres départements sont restés sur le quai, puisque c'est le dernier qui a pu être constitué – reconstitué à partir de matériels retrouvés puis relookés, mais ce train de nuit, malgré les dysfonctionnements liés à l'âge de la motrice et aux travaux sur la ligne de Brive a trouvé son public. Il est donc très important que nous puissions être au rendez-vous de l'affectation des nouveaux matériels. À cette heure, le ministre TABAROT et le Président CASTEX nous en assurent, mais tout cela aura lieu en 2029, donc il nous appartient de rappeler si besoin était, ce que nous souhaitons. C'est primordial pour nous. Ceci d'autant plus que l'État a fait le choix de louer des matériels et donc, il n'y aura peut-être pas autant d'élus que d'appelés...

Sur la question de la route, deux points de vigilance. Il y a un sujet qui demeure, qui revient régulièrement, qui est celui de la domanialité de notre route nationale. Là, si on a quelques éléments, il serait intéressant qu'on puisse les partager. Ce qui est certain, c'est que la tentation est grande de rendre ces routes aux collectivités. Dans le cas présent, ce serait un peu compliqué, puisque c'est la Région qui a bien voulu s'assurer de l'investissement. Le deuxième point de vigilance, c'est la place et le devenir des opérations d'investissement, qui doivent se retrouver dans le volet Mobilité des CPER, si ce n'est que le volet Mobilité a mis un certain temps pour aboutir, et la durée de vie du CPER est bientôt caduque. Tout ça, plus sérieusement, nous amène à être très, très attentifs, très vigilants. Il y a des sujets que l'on connaît, que l'on connaît trop ! Par le passé, je disais à vos prédécesseurs qu'on avait des opérations qui fêtaient trois ou quatre contrats de plan : là, ce n'est plus de la programmation, c'est de l'organisation des reports !

Il y a les opérations de traverse. C'est vrai de Vic, c'est vrai de Maurs. Et il y a des questions de créneaux de dépassement aussi. Et puis on a cette opération importante, qui fait l'objet d'études, qui est la rectification au niveau du Pas-de-Cère, avec plusieurs options que nous avons étudiées.

Il n'a échappé à personne que la période est très contrainte sur le plan budgétaire, donc il nous appartient de maintenir la pression. Monsieur le Préfet, pas de question, plutôt l'occasion pour moi de vous inviter à relayer nos préoccupations de manière très régulière, parce que l'expérience prouve qu'il est plus facile d'aboutir si les discours sont concordants. Et on a besoin de se rappeler au bon souvenir de tous nos interlocuteurs de manière régulière,

car encore une fois, nous avons hérité d'une situation inédite, qui, malgré les différents efforts qu'on peut produire, reste inédite.

Je terminerai en profitant de cette occasion, en qualité de parlementaire, pour vous remercier de l'attention et des réponses que vous apportez aux nombreuses sollicitations que j'ai eu l'occasion de vous soumettre. Vous les partagerez avec ceux qui vous ont aidé à résoudre les problèmes, et l'élu local adressera les mêmes remerciements, cette fois-ci, à notre sous-préfet d'arrondissement. Je laisserai le soin aux autres collègues de s'adresser à leurs sous-préfets respectifs, mais je tenais à le signaler, parce que dans un contexte où on sait qu'il y a un certain nombre de sujets qui sont compliqués, il est important aussi de trouver l'écoute de l'État local. Je vous remercie.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Souhaitez-vous apporter une réponse ?

M. Philippe LOOS, Préfet du Cantal

Oui, rapidement. Merci beaucoup, Monsieur le Député, pour vos propos. Je souscris à ce que vous avez dit : là plus qu'ailleurs, il est important d'avancer collectivement, d'autant que la gouvernance est assez compliquée, je l'avoue. Et j'avoue humblement que j'avais du mal à y voir clair dans l'organisation de la SNCF, notamment. Donc, avec ma directrice de cabinet, Lucy LLINARES, on a fait un travail d'archéologie administrative et on a pu déterrer comme ça des contacts à SNCF Réseau, SNCF Voyageurs, SNCF Gares & Connexions, SNCF Fret... On a organisé pas moins de cinq rencontres ou visioconférences avec les responsables de chacun de ces services, pour savoir, quand un maire me dit « à qui je m'adresse, parce qu'il y a ce chemin-là qui, apparemment, appartient à la SNCF, mais on ne sait pas à qui s'adresser, et, quand on en parle, on nous dit systématiquement "non, ce n'est pas nous" ». Idem pour les gares, pour les délaissés, c'est un sujet foncier qui est important aussi. Et puis, bien sûr, pour toutes les mobilités. On a dit, pendant l'heure qui vient de s'écouler, combien les mobilités étaient importantes dans le département, et notamment, pour lutter contre la précarité, l'isolement, et accéder aux fonctions sociales les plus élémentaires. Donc, je tiens à votre disposition ma connaissance, maintenant, de l'organisation de la SNCF. J'ai pu donner à certains maires qui m'avaient sollicité des contacts qui, je l'espère, seront utiles et permettront d'avancer.

Pour le reste, il y a une bonne et une mauvaise nouvelle sur le front de la SNCF. La bonne nouvelle, c'est qu'il y a des travaux prévus, et la mauvaise, c'est qu'il y a des travaux prévus. C'est-à-dire que sur la ligne Figeac-Aurillac, la SNCF prévoit, à la fin de cette année et en 2027, des travaux sur la ligne Figeac-Aurillac pour un peu plus de 8 M€, et sur la ligne Brive-Aurillac, pour un peu plus de 5 M€. Ça veut dire que les conditions de sécurité et de roulage vont être améliorées. En revanche, ce sont des travaux qui vont avoir lieu de nuit, la plupart du temps, et qui dit travaux de nuit dit train de nuit qui va être certainement impacté. Donc là, il va falloir que nous soyons aussi collectivement bien renseignés, que les différentes composantes de la SNCF puissent nous dire quand auront lieu ces travaux, et quand les trains seront suspendus, voire supprimés. C'est important.

Sur les routes, rien à rajouter, si ce n'est que vous savez que, désormais, la DIR, depuis le 1^{er} janvier, est sous gouvernance de la Région, toujours au travers de la DREAL. Donc ça complique un peu les choses, non pas pour avoir des infos, puisqu'on les a toujours, mais au moins pour avoir des influences sur les travaux. Je pense, notamment, à des travaux importants que la DIR veut mener à Saint-Jacques-des-Blats bientôt sur un pont qui menace non pas de s'écrouler, mais qui a une fragilité structurelle en termes d'étanchéité, et pour lesquels nous avons obtenu que, dans un premier temps, il y ait de l'alternat pour affecter le moins possible la circulation, mais on nous a dit qu'il y aurait forcément des coupures certains jours, voire certaines semaines, ce qui veut dire qu'il y aura des déviations à prévoir. Donc là, j'ai demandé à la DIR de se rapprocher des collectivités pour déterminer des dates de travaux qui soient les moins gênantes possibles, parce que l'été, il y a du trafic touristique, et le reste

de l'année, il y a du trafic de fret et de camions. Donc, avant d'envoyer tout le monde vers Pierrefort et Saint-Flour ou vers Mauriac et Riom, essayons d'être les plus intéressés et les plus pragmatiques possibles.

Pour le reste, je reviens sur le rail, mais vous le savez aussi, les voies du Cantal sont toutes des voies de desserte fine du territoire, c'est-à-dire qu'elles ne sont ni électrifiées ni support de ce qu'on appelle « grandes lignes ». Donc c'est à la fois un terrain qui est fragile, mais qui est aussi propice à du renforcement et à des expérimentations. À ce titre-là, je sais qu'il y a une expérimentation qui est menée sur du pendulaire dans un autre département au moins en France, sur un matériel léger qui est un autorail 100 % électrique, c'est-à-dire qui fonctionne comme une voiture électrique, qui se recharge en gare, et qui ensuite fait du pendulaire. On pourrait imaginer qu'entre Aurillac et Saint-Flour, par exemple, tous les jours, on ait ce système-là qui puisse desservir toutes les gares entre la préfecture et la sous-préfecture. C'est un matériel qui s'appelle « draisine », pour ceux qui sont intéressés, allez chercher sur Google. C'est un petit autorail électrique, qui peut-être vaudrait le coup d'être expérimenté dans notre département.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Vincent DESCOEUR.

M. Vincent DESCOEUR, Conseiller départemental du canton d'Arpajon-sur-Cère

Sur la question de la domanialité, il y a deux particularités. La première, nous n'avons pas été aidés par le Département voisin, du Lot, qui a eu la riche idée de se porter acquéreur, enfin d'être candidat au transfert de la route nationale à la sortie de Maurs, au virage des Aurières, ce qui fait que le tronçon est très anecdotique. Et puis notre nationale n'est pas une nationale comme les autres, puisque nous avons le tunnel du Lioran, qui nécessite un centre de traitement. Donc tout cela mérite qu'on puisse bénéficier d'un traitement particulier.

Je profite de la présence de Bruno : j'imagine que la question de la domanialité doit être plus d'actualité à l'échelon régional que désormais le nôtre.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Concrètement, sur les routes départementales, l'État avait souhaité se dessaisir ou transférer plutôt 10 000 km de routes nationales vers les Départements. Ça a été un échec à proprement parler, parce que 3 000 km simplement ont été transférés, l'essentiel vers les Régions. Or, lorsqu'on regarde les transferts vers les Régions, c'est plutôt en pointillées au niveau national, et, à terme, à mon sens, je vois mal comment on peut créer un nouveau réseau routier régional, puisqu'aujourd'hui, notre réseau routier est communal, départemental, national, et là, les Régions ont pris quelques nationales sous leur aile pour pouvoir les améliorer. C'était la volonté du Premier ministre aujourd'hui, de réengager un texte sur la décentralisation, avec un volet sur les routes, mais avec la ferme volonté de transférer ces 10 000 km, donc j'ai bien peur qu'il ne nous demande pas notre avis. Sauf qu'on a tous entendu que ce volet Décentralisation était supprimé aujourd'hui, pour cause d'encombrement législatif, nous a-t-on dit. Ce n'est que reporté, mais c'est vrai qu'on ne pourrait pas imaginer avoir une préfecture de département qui ne soit pas reliée par une route nationale à une voie de grande circulation type l'A75, ça me semble évident. Ensuite, quid, effectivement, de sa partie Aurillac-Maurs, qui, aujourd'hui, du fait de la décision du Département du Lot d'avoir départementalisé et d'avoir validé ce transfert, fait que notre nationale se termine à Maurs ? Donc ça pourrait constituer un argument pour dire à l'État « de votre préfecture jusqu'à ce chef-lieu de canton, ça peut être totalement départemental et je vous en fais un beau paquet cadeau ». Donc c'est toujours reporté aujourd'hui, d'après ce qu'on a pu savoir, mais ça peut être reporté au niveau politique, mais, à mon avis, le dossier, au niveau technique et administratif, doit être prêt et doit être peaufiné, pour nous le mettre dans une loi de décentralisation, après certaines échéances éventuellement.

M. Philippe LOOS, Préfet du Cantal

Si vous le permettez, on a une « breaking news » de la DDFIP...

Madame Nathalie DESHAYES, directrice départementale des finances publiques

Une bonne nouvelle, donc je vous la partage. C'est un sujet qui est un petit peu technique, qui est relatif au montant des impositions supplémentaires qui ont été émises, au titre de la CFE sur les barrages hydrauliques qui sont antérieurs à 1974 et pour lesquels, en fonction de l'évolution de la variation de la valeur locative de ces établissements, il avait été versé des allocations compensatrices pour 2021 à 2024 les années précédentes, et pour lesquels on avait demandé aux présidents de communautés de communes et de la communauté d'Agglo de faire des provisions pour des montants relativement importants, puisqu'au titre du Département, il y en a pour presque 10 M€, dans l'attente d'une demande de reversement de la part de l'État. Et nous venons d'avoir l'information que ces sommes restent acquises aux communautés de communes. Alors, ce n'est pas de la trésorerie, c'est du budgétaire, mais on va vous écrire dans les tout prochains jours, pour que vous puissiez réintroduire dans vos budgets, en recettes, ces sommes qui avaient été provisionnées au titre de 2025.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette information. J'aurais souhaité qu'elle concerne le Département ! Elle concerne les communautés de communes, mais on leur demandera de partager le moment venu. Simplement, sur cette fiscalité, un enjeu important, puisque vous avez tous vu qu'il y avait eu un accord entre l'État français et la Communauté européenne sur les concessions, qui vont passer en système d'autorisation. Donc un impact à venir sur la fiscalité des ouvrages hydroélectriques – impacts qu'on avait signifiés lorsqu'on avait fait notre budget, en soulignant « attention, il y a un risque d'à peu près 5 M€ sur les recettes de ces barrages ». Risque qui s'est avéré être exact. Simplement, lors du passage au Sénat, quelques points techniques ont été apportés. La CMP a validé ça valablement avec l'Assemblée. Simplement, on ne repousse que de trois ans l'application de la nouvelle fiscalité. Donc il va falloir revenir sur le sujet, parce que, dans le Massif central, nous avons des ouvrages hydroélectriques plus anciens que dans certains massifs, notamment dans le massif des Alpes. Et si la contribution pour les opérateurs est à peu près équivalente, c'est à peu près 150 M€ qu'ils doivent verser, celle-ci va effectivement bouger en fonction du système de fiscalité actuel. Et comme nous avons de nombreux barrages anciens, on est hors concession. C'est les systèmes de fiscalité sur délais glissants. C'est un peu technique, tout ça, mais c'est les Alpes qui gagneraient à notre détriment. Le Massif central est donc mobilisé pour arriver à faire une péréquation en quelque sorte sur tout ça. On a trois ans pour le faire. J'espère qu'on arrivera à le faire. Nul doute que nos parlementaires seront motivés sur ce sujet.

Merci, en tout cas, on prend cette nouvelle avec un soulagement collectif.

La parole est à Gilles CHABRIER, et ensuite Annie DELRIEU, Didier ACHALME, et Pierre MATHONIER.

M. Gilles CHABRIER, Conseiller départemental du canton de Murat

Monsieur le Préfet, Mesdames et Messieurs les sous-préfets, Mesdames et Messieurs les Directeurs de service, un sujet sur le logement. Vous connaissez l'importance de la situation dans le département. Ça me permet de remercier aussi les services de l'ANAH pour le travail qui est fait en commun avec les services du Département et des territoires. Une question, et même une information pour vos services : aujourd'hui a été voté un nouveau dispositif qui accompagne les différents dispositifs, un dispositif en sortie de vacances, une enveloppe de 1 M€ portée par le Conseil départemental, qui va venir abonder toute la démarche sur l'amélioration du parc locatif.

Une question aussi, demain, la création d'une ADIL, où, Monsieur le Préfet, vous aurez à signer un arrêté pour la création d'une ADIL interdépartementale entre le 63 et le Département 15. C'est quelque chose qui est en cours de création, un service nouveau à la population qui amènera tous ses fruits.

Nous avons aussi un partenariat important avec nos bailleurs sociaux. Vous relatez, dans votre rapport, les dispositifs des PLAI (prêts locatifs aidés d'intégration). Ma question serait : qu'en est-il des PLS, qui permettent aussi une valorisation du mix locatif, qui permettent aussi l'équilibre économique de différents projets ? Est-ce que le quota qui est imposé au niveau du département peut évoluer en leur faveur, parce que dans les territoires comme les communes ou les intercos, ce sont des projets relativement importants et qui feraient du bien aux bailleurs sociaux, mais aussi à l'attractivité de nos territoires ? Merci.

M. Philippe LOOS, Préfet du Cantal

Merci. Je vais passer la parole à Jérôme PEJOT, directeur de la DDT.

Monsieur Jérôme PEJOT, directeur de la DDT

Merci, Monsieur le Préfet.

Sur l'ambition de la rénovation énergétique des logements, je vous confirme que l'État reste pleinement engagé, à travers la délégation territoriale locale de l'ANAH, qui est portée par la DDT, avec les collectivités, pour accompagner la rénovation des logements. Depuis plusieurs années, il y a l'installation d'une vraie dynamique de fond en faveur de la rénovation de l'habitat privé. Elle se poursuit. Cette dynamique de rénovation permet de soutenir l'activité économique, soutenir les emplois locaux, on l'a évoqué tout à l'heure, tout en contribuant significativement à la transition écologique, à la transition démographique et à la redynamisation des territoires. Je souligne que l'année 2025 constitue une année record en termes de montant d'aide alloué par l'ANAH sur le département : 21,7 M€, dont 19,6 M€ ont été instruites localement, et tout cela a généré plus de 37 M€ de travaux.

En complément de cet investissement conséquent sur la rénovation de l'habitat privé, l'État intervient en soutien des bailleurs sociaux pour le développement du parc social de logements. Cet engagement se traduit par l'octroi d'agréments par l'État aux bailleurs sociaux, qui leur ouvrent droit à différents types de prêts bonifiés pour financer les opérations dans le cadre de leur programmation annuelle d'opérations. En contrepartie, les bailleurs sociaux produisent des logements qui sont loués à des loyers plafonnés, afin de loger des ménages dont les ressources ne leur permettraient pas de se loger dans le parc privé.

On a différents types de logements sociaux et différents barèmes de loyer qui existent dans le parc social. Dans les territoires dits « détendus », comme le Cantal, en matière de logements, les logements sociaux dits PLS que vous avez mentionnés ne sont pas les plus adaptés pour répondre aux besoins de logement de la majorité des ménages relevant du parc social. En effet, la pression sur la demande de logement est mesurée, et, par conséquent, les niveaux de loyer du marché sont contenus. La mise sur le marché de PLS de manière importante pourrait avoir pour effet, d'une part, de minorer la production de logements les plus sociaux au détriment des produits pour les publics les plus modestes, et, d'autre part, de contribuer à une hausse globale des loyers.

Toutefois, l'État a bien noté la nécessité pour les bailleurs de recourir ponctuellement à ce type de logement social, pour équilibrer financièrement certaines opérations et pour favoriser la mixité au sein des programmes. Nous avons d'ailleurs eu l'occasion, avec Monsieur le Préfet, de partager ce point d'attention avec la ministre du Logement lors de sa visite dans le Cantal l'année dernière, ainsi qu'avec les services régionaux, en l'occurrence la DREAL. À ce jour, je tiens à préciser que tous les agréments PLS qui ont été sollicités par les bailleurs ces dernières années ont été accordés, dans la mesure où ils étaient justifiés par des nécessités d'équilibre d'opérations et de mixité sociale. À ce titre, je mentionne d'ailleurs tout particulièrement l'opération de Cantal Habitat, qui va être inaugurée à Massiac le 2 juillet. Parmi les seize logements sociaux de ce programme, quatre ont été financés par la part du PLS.

Pour 2026, la programmation des bailleurs a fait apparaître un besoin plus conséquent de PLS que les années précédentes. Il y en a neuf, alors que la répartition initiale du quota de PLS par territoire au niveau régional prévoit un seul agrément à ce stade pour le Cantal, mais, comme les années précédentes, mes services porteront des

demandes complémentaires de PLS auprès du niveau régional, dès lors que les bailleurs sont en capacité de justifier leur demande – ce que nous avons pour l'instant toujours réussi à faire.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette précision. Je propose de passer la parole à Annie DELRIEU, ensuite à Didier ACHALME, puis Pierre MATHONIER.

Mme Annie DELRIEU, Conseillère départementale du canton de Vic-sur-Cère

Merci, Président. Monsieur le Préfet, suite à l'inscription du plan de circulation de Vic-sur-Cère au CPER, dont nous vous remercions, nous souhaitons attirer votre attention sur un point qui suscite une réelle inquiétude au sein de notre communauté de communes. Le maître d'œuvre étant actuellement en cours de recrutement, nous aurons prochainement l'occasion de nous rencontrer lors d'une réunion des financeurs, afin d'évoquer le phasage des travaux et leur mise en œuvre. Dans cette perspective, nous souhaiterions connaître les possibilités d'accompagnement financier concernant les travaux relatifs aux réseaux d'eau et d'assainissement. Ces opérations représentent en effet un enjeu important pour notre collectivité et sont directement liées à la réalisation de ce projet, qui est d'intérêt national. Pourriez-vous nous indiquer si nous pourrions bénéficier de l'appui financier de l'État et de l'Agence de l'eau sur ce dossier ? Merci.

M. Philippe LOOS, Préfet du Cantal

Hervé DEMAI est parfaitement au courant de tout cela, et je lui laisse la parole.

M. Hervé DEMAI, Secrétaire général de la Préfecture

Madame la conseillère départementale, effectivement, c'est un dossier que vous suivez depuis longtemps, plus longtemps que nous, qui ne faisons que quelques passages dans le département, mais pour autant, on travaille sur le sujet. Le Préfet, à la demande, notamment, de la communauté de communes, à votre demande, à la demande des élus du territoire, envisage de faire une réunion qui devrait se tenir normalement le 10 juillet prochain à 17 h en préfecture, avec les financeurs, à savoir la Région, le Département, l'État, évidemment, l'Agence de l'eau aussi, et la communauté de communes ainsi que votre collectivité, pour travailler sur ce sujet-là, et pour commencer... On a déjà des pistes. On a des éléments financiers qui sont encore tout récents, y compris du point de vue de la communauté de communes, puisque le président MOURGUES en a parlé avec Monsieur le Préfet. Donc on va essayer de se réunir pour essayer de voir quelles sont les pistes, sachant qu'effectivement, sur les années à venir, on n'a pas forcément de visibilité sur la suite. Pour autant, c'est une opération prioritaire. C'est une opération préalable à l'apport des financements du CPER sur la traversée de votre commune. Donc, en tous les cas, on fera tout pour essayer de maximiser les apports financiers de l'ensemble des partenaires.

Mme Annie DELRIEU, Conseillère départementale du canton de Vic-sur-Cère

Merci.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour ces précisions. Didier ACHALME, puis Pierre MATHONIER.

M. Didier ACHALME, Conseiller départemental du canton de Saint-Flour 1

Monsieur le Préfet, Messieurs les sous-préfets, Monsieur le Secrétaire général, mes chers collègues, j'ai l'impression de me répéter, d'année en année, mais je vais revenir sur la route nationale 122, qui pose un réel problème de colonne structurante de passage dans le Cantal, d'accès à la capitale du Cantal, et qui cause beaucoup de questionnements auprès des gens qui viennent me voir : étant responsable des routes, parfois la

confusion est logique, puisque je suis responsable des routes départementales, on me donne aussi la 122, parfois. Et on me donne la 122, parce qu'on trouve que c'est illogique que cette route, axe structurant de tout le département, colonne vertébrale, soit encore limitée à 80 km/h. Je rappelle que cette mesure avait été votée en 2018, à titre expérimental, pour une durée de deux ans, donc jusqu'en 2020, normalement. Et, depuis 2020, ce qui va faire bientôt six ans, nous n'avons pas eu écho de statistiques qui représenteraient une amélioration réelle en sécurité routière. Je rappelle que la route nationale 122, si on la met à peu près à 120 ou 130 km/h, représente un petit peu moins de 3 % du réseau routier du Cantal. Un petit peu moins de 3 % : voilà le rapport, par rapport à tout ce qu'on peut lire sur l'accidentologie, sur les excès de vitesse, sur les contrôles et les suspensions de permis de conduire, dont je rappelle qu'elles sont passées de 1,34 retrait de permis de conduire par jour en 2020 à 2,12 en 2025. Je ne sais pas, je n'ai pas de statistiques détaillées qui me diraient « sur les routes départementales, il y a eu tant d'excès ; sur la portion de l'A75, il y a tant de grands excès de vitesse », ce que je crois lire sur les commentaires de La Montagne le lundi ou le mardi, dans les communiqués de presse, mais je voudrais savoir, Monsieur le Préfet, si vous pouvez faire remonter que cette disparité crée une inégalité d'accès à la capitale d'Aurillac, et crée surtout un sentiment d'insatisfaction auprès de la population.

M. Philippe LOOS, Préfet du Cantal

Merci beaucoup, Monsieur le Vice-président du Conseil départemental. Pour faire un peu d'histoire, effectivement, vous l'avez rappelé, c'est le Comité interministériel de sécurité routière de janvier 2018 qui avait lancé l'expérimentation de cette limitation, non plus à 90, comme c'était la règle autrefois, mais à 80 km/h, donc baisser de 10 km/h la vitesse limitée sur les routes, sur toutes les routes, d'ailleurs, à double sens, c'est-à-dire sans séparateur. C'est un peu technique, mais enfin, voilà, les routes que nous connaissons dans la majorité des cas, sachant que s'il y a plus de deux voies avec séparateur, c'est à 90, et si c'est 2 x 2 voies avec séparateur, c'est 110, et si c'est autoroute, c'est 130... Jusque-là, on est d'accord.

Un peu plus tard, en juillet, la mesure avait été confirmée. Il y avait eu, de mémoire, quelques statistiques, mais qui n'étaient pas probantes, parce que pas à l'échelle nationale, donc on ne pouvait pas le ramener à l'échelle d'un territoire, et il y avait eu, à ce moment-là, l'annonce que cette mesure allait être pérennisée, deux ans après, au-delà de l'expérimentation. Donc c'est en 2020 que la mesure a été codifiée dans l'article 5413 du Code de la route. Donc aujourd'hui, cette mesure est définitive : en droit français, les routes sont à 80 km/h. Mais, entre-temps, en 2019, il y a eu la LOM, la loi d'orientation des mobilités, qui est intervenue pour permettre aux gestionnaires de route hors État de remettre, pour le réseau qui les concerne, la limitation à 90 km. C'est ce qui a été fait dans le Cantal, dans l'Aveyron et dans d'autres départements.

Aujourd'hui, où en est-on ? On en est à cette disparité entre des routes nationales, qui sont notamment, la RN122 limitées à 80 km/h, et puis des routes départementales, qui sont à 90 km/h, ce qui fait qu'il nous arrive à tous, fréquemment, de sortir de la route nationale sur une belle ligne droite, où on est limités à 80, on a l'impression de ramer, comme on dit, et puis d'aller sur une route qui est plus petite, qui est plus, mais où on roule à 90 km et où ça passe bien... Donc il y a au minimum un sujet de mise en cohérence, puisque les automobilistes nous font bien remonter aussi que, parfois, on ne sait pas à combien on doit rouler, parce que parfois ça baisse à 70, parce qu'on est en secteur, non pas d'agglomération, mais de péri agglomération, puis à 50, etc. Donc c'est un sujet aussi de comportement.

Et, à propos de comportement, vous avez rappelé les statistiques ou les chiffres en matière de suspension de permis de conduire. Quand les gendarmes interceptent quelqu'un qui roule à 150 km/h, que la vitesse soit limitée à 80 ou 90, c'est le même tarif, c'est le même barème, c'est un dépassement de plus de 40 km/h, donc c'est sujet à suspension.

Mon Commandant, est-ce que vous souhaitez apporter quelques précisions là-dessus ou pas ? Je vous prends un peu à froid, je suis désolé... Enfin, voilà, tout ça pour dire que je suis d'accord avec votre analyse sur le fait qu'on

devrait avoir plus de lisibilité et de cohérence, d'autant qu'on a aujourd'hui des voitures qui sont bien équipées. Certains ont de petits radars à l'avant, pour détecter les panneaux de signalisation, et moi, personnellement, il m'est arrivé que mon système de bord me dise que je peux rouler à 110, alors que la vitesse est limitée à 80, et j'ai eu la chance qu'il n'y ait pas de contrôle à ce moment-là, mais j'aurais pu me faire piéger. Je sais que beaucoup d'automobilistes ont l'impression de se faire piéger, et il faut que nous soyons au rendez-vous aussi pour assurer la sécurité routière en bonne cohérence et en bonne intelligence. En tout cas, merci de votre question.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette réponse. C'est vrai que ce sentiment d'être piégé ou pas qui, des fois, génère une incompréhension de la part des conducteurs. On ne parle pas de ceux qui roulent de manière excessive, mais de ceux qui, en toute bonne foi, imaginant que... D'autant plus que la nationale a un gabarit supérieur à la moyenne des routes départementales. Donc c'est vrai qu'il y a une incompréhension à ce niveau-là, qui devrait être corrigée. Et mine de rien, ça fait partie de ces petites scories qui font que les utilisateurs de cet axe-là sont excédés par ces différents petits points. Ça peut énerver, sans parler de faire de grands excès.

Dernière intervention, Pierre MATHONIER.

M. Pierre MATHONIER, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 2

Merci, Monsieur le Président. Messieurs, Mesdames, Monsieur le Préfet, Messieurs les sous-préfets, j'avais deux observations. Une première observation pour soutenir la demande de Monsieur CHABRIER. Les PLS, c'est une solution utile sur notre territoire. On a vu un rapport sur la précarité énergétique, et la difficulté sur notre territoire pour offrir des habitations de qualité satisfaisante. Et aujourd'hui, on n'a pas de propriétaires privés, d'investisseurs privés qui construisent du neuf. Si on veut avoir du neuf, nous avons la chance d'avoir des bailleurs sociaux très actifs, et, en tout cas, l'argument qui, pour moi, n'est vraiment pas recevable, c'est que, aujourd'hui, le PLS, 80 % de population du département y est éligible. Ça veut dire que c'est quand même une offre qui correspondrait aux besoins de notre territoire, tout en ayant des investisseurs qui, eux, pourraient rentabiliser dans le cadre de leur parc social. Donc c'est très regrettable que nous ne puissions pas développer ce principe. On a voté ce matin une délibération pour accompagner (10 000 €) chaque appartement en sortie de vacances. Autant construire du PLS qui rendrait, avec les normes thermiques et phoniques, et la qualité des constructions que nos bailleurs sociaux proposent, une offre satisfaisante. En plus, ça peut être dans le cadre d'opérations de vente à terme par les occupants. Ça ne peut être qu'un outil à mon avis très favorable, à l'avenir, des besoins immobiliers des nouveaux résidents, parce qu'on parlait d'attractivité, ce matin.

Après, un deuxième sujet que je voudrais évoquer, c'est le contournement ouest d'Aurillac, qui fait partie des sujets qui pourraient voir le jour rapidement, mais j'avais une réserve, quand j'étais Président d'Aurillac Agglo, c'était que nous étions dans le cadre de la révision des documents d'urbanisme, et que nos droits à construire sont limités, puisqu'on a un volume de droits à construire qui sont résiduels, mais qui doivent nous conduire à choisir entre l'habitation, les terrains économiques, et puis les autres usages, et donc qui vont contraindre les décisions futures, si ce contournement ouest était consommateur de droits à construire. Nous en avons échangé dans cette enceinte, je pense qu'on est tous très clairs là-dessus, mais est-ce qu'il y a eu des évolutions ? Aujourd'hui, est-ce que, si ce projet aboutit, ce sera au détriment des PLU d'Aurillac Agglo, et donc au détriment des sujets qui préoccupent nos concitoyens, à savoir les entreprises, les maisons d'habitation, et puis tous les services aussi qui vont devoir aussi être installés ? Parce que les droits à construire sont en quantité limitée, et donc, s'il n'y a pas eu de changement, ça peut compromettre la décision, et impacter les droits à construire, pour les six ans ou huit ans qui viennent, des nouveaux PLU.

M. Philippe LOOS, Préfet du Cantal

Je vais laisser aussi Monsieur PEJOT en parler. Là, on en est effectivement au stade de la consultation entre services, par rapport à un projet minute qui a été déposé par le Conseil départemental. Mon but est donc de réunir tous les services de l'État qui sont concernés pour dire, à un moment donné, ce qu'il faudra faire, pour faire en sorte que le dossier final qui sera porté à l'enquête publique et à la décision finale soit le plus complet possible, et, en particulier sur ce sujet du ZAN, qui devra faire l'objet d'échanges entre les collectivités, avec un dire de l'État par rapport à ce qui est attendu. Monsieur le directeur ?

Monsieur Jérôme PEJOT, directeur de la DDT

Merci, Monsieur le Préfet.

Le sujet de la sobriété foncière est un sujet assez actif actuellement au niveau national, et, notamment, au niveau parlementaire. Donc je vais me risquer à faire une réponse de ce que je perçois actuellement de la règle, en prenant le risque éventuellement que Monsieur le Député ait des informations plus précises que moi sur ce qui se trame au niveau national.

À ce stade, la règle qui a abouti à la mise en place de cet objectif de zéro artificialisation nette en 2050, le fameux ZAN, et qui vise à une division par deux de la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers sur la période de dix ans dans laquelle nous sommes, par rapport à la période de dix ans précédente, s'applique avec les règles suivantes, c'est que les documents de planification, par un système de poupées russes, organisent, sur le territoire, la manière dont on met en place cette sobriété foncière. Ça veut dire qu'au niveau du territoire, il est possible de prendre en considération des objectifs particuliers sur un territoire donné, dans le SRADDET entre les différents SCoT, puis dans un SCoT entre les différents PLUi, puis dans un PLUi entre les différentes communes.

Une fois que j'ai dit ça, je vous confirme qu'à ce stade de l'information que j'ai sur l'application de la sobriété foncière, la création d'une route sur un territoire va bien être comptabilisée comme une consommation d'espace naturel agricole et forestier sur ce territoire, et la question, c'est de savoir si ce territoire a, ou pas, de la part du niveau supérieur, une prise en compte de cette problématique pour une mutualisation de cette consommation. Et à ce stade, ce n'est pas le cas pour le PLUi d'Aurillac Agglomération.

Voilà la réponse que je peux vous faire, à ce stade, de ce que je perçois de la règle sur la sobriété foncière, qui fait l'objet de beaucoup de débats, à beaucoup de niveaux.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour ces précisions. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ?

S'il n'y en a pas, il me reste à vous remercier, Monsieur le Préfet et l'ensemble des directeurs de services de l'État, des différentes administrations, d'avoir bien voulu venir nous présenter ce rapport d'activité, et répondre à nos questions. Vous aurez compris, effectivement, que la période n'est pas propice aux relations apaisées entre les collectivités et l'État, bien que nous fassions, le distinguo entre l'administration locale et l'administration centrale, mais c'est vrai que ça tend un peu les relations, ce qui est normal. Écoutez, merci à vous.

Je vous propose de faire une petite suspension de séance. Suspension de cinq minutes.

[Suspension de séance – de 17 h 05 à 17 h 26]

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Mes chers collègues, je vous propose de prendre place pour que nous puissions reprendre le déroulé de notre session. Nous rouvrons cette séance en reprenant au rapport 30 : le projet de développement d'un logiciel de gestion des politiques sociales avec AGEDI, et c'est Valérie SEMETEYS qui nous le rapporte.

30. Projet de développement d'un logiciel de gestion des politiques sociales – Convention avec AGEDI – Avenant relatif à l'intégration du Département de la Lozère**Mme Valérie SEMETEYS, Conseillère départementale du canton de Saint-Paul-des-Landes**

Merci, Monsieur le Président. Le Département a fait le choix de commander un logiciel social au syndicat mixte AGEDI, dans une stratégie de mutualisation d'investissement. En effet, ce type de logiciel coûte environ 2,5 M€ sur le marché, montant engagé auprès d'AGEDI, mais qui peut être cofinancé par de nombreux adhérents intéressés. C'est le cas de la Lozère.

De ce fait, il nous est proposé de valider l'avenant à la convention initiale pour intégrer le Département de la Lozère, ce qui permettra de ramener la dépense pour le Cantal de 2,5 M€ à 1,6 M€, mais également de mutualiser les compétences pour optimiser le développement. Il vous est donc proposé d'approuver l'avenant de la convention de mise à disposition de services conclue avec le syndicat mixte AGEDI, relatif à l'intégration du Département de la Lozère, de valider la nouvelle clé de répartition financière du projet, fixée à 65 % pour le Département du Cantal et 35 % pour le Département de la Lozère pour les dépenses d'investissement et de fonctionnement, et d'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer l'ensemble des actes afférents à cet avenant, ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

Ce rapport a eu un avis favorable de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. Vous avez compris que nous avons validé, effectivement, le fait de devenir quasiment autonomes sur nos outils informatiques, notamment au niveau du pôle social, puisque, lorsqu'on achète des logiciels sur étagère, on est pieds et poings liés sur les tarifs en termes de mise à jour de ces derniers, de par les éditeurs, lorsqu'il y a des regroupements ou autres... De là à pouvoir disposer d'une équipe de développeurs, de maintenance et d'évolution de ces logiciels, c'est une autre difficulté que l'on peut avoir. Donc, la volonté, ça a été de trouver un partenaire, et quel meilleur partenaire qu'AGEDI, qui est en fait un regroupement de collectivités. Donc nous avons adhéré à AGEDI l'année dernière, en vue de la mise en place de ce projet.

Projet important, puisque le coût est à peu près de 2,5 M€. estimé en investissement pour avoir cet outil métier au niveau du social. Bien sûr, il y a différentes briques qui sont à ajuster, il y a des prérequis à définir, mais la volonté, c'était de partager cet outil avec d'autres collectivités. Il s'avère qu'en fait, toutes les collectivités départementales se trouvent dans notre difficulté. Donc, déjà, satisfaction, le Département de la Lozère nous rejoint. Nous avons fait une répartition des charges en termes d'investissement. Il ne vous aura pas échappé que, peu ou prou, c'est par rapport aux habitants, mais une contribution vient. C'est important aussi pour nous, en termes de construction du logiciel, parce que lorsqu'on définit les prérequis, pouvoir échanger avec d'autres utilisateurs permet parfois d'avoir un autre regard sur l'outil à définir et pouvoir se remettre en question sur la manière dont on doit aborder différents sujets, avoir des informations ou autre.

L'objectif recherché étant d'arriver à trouver un troisième Département éventuellement, mais de se limiter à deux ou trois Départements pour la construction de l'outil, parce que, déjà, se mettre d'accord à trois, c'est bien, et si nous étions plus nombreux, le risque, c'est de prendre du retard sur la création de ce logiciel qui est indispensable au niveau du PSD d'une manière générale.

Mme Sylvie LACHAIZE, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 1

Merci, Président. Ce dispositif était très attendu des équipes, et il permettra de pouvoir rapidement avoir les informations pour chaque secteur. Ça évitera d'avoir ce qu'on voit dans certains bureaux au PSD : des montagnes de papier. Ça permettra aussi aux équipes de pouvoir échanger. Et le plus important, c'est de servir au mieux tous les Cantaliens qui en ont besoin, que ce soient les personnes âgées, les personnes en situation de handicap, la PMI et l'insertion.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Il est approuvé et je vous en remercie.

Nous passons au rapport 31 : c'est un avenant à la convention pluriannuelle de partenariat entre le SDIS et le Département. C'est Valérie SEMETEYS qui nous le rapporte.

31. Avenant à la convention pluriannuelle de partenariat entre le SDIS et le Département 2025-2027**Mme Valérie SEMETEYS, Conseillère départementale du canton de Saint-Paul-des-Landes**

Merci, Monsieur le Président. La convention de partenariat conclue entre le Département du Cantal et le service départemental d'incendie et de secours pour la période 2024-2027 fixe les modalités d'évolution de la contribution financière du Département, en limitant son augmentation annuelle à +5 %. Le SDIS fait face à une tension croissante de sa section de fonctionnement et, notamment, des charges de personnel, sous l'effet de la hausse des cotisations retraite. La capacité d'autofinancement de l'établissement se trouve fragilisée, alors même qu'il doit conduire un programme d'investissement structurant portant sur la modernisation des casernes, le renouvellement du parc d'engins, et l'amélioration des équipements numériques et de communication, pour répondre aux besoins opérationnels.

En réponse à ces enjeux, il est nécessaire de soutenir l'autofinancement l'établissement. Aussi, le montant de la contribution départementale pour 2026 est fixé à 9,1 M€, soit une progression de 12 % (1 M€ supplémentaire). Cet avenant acte la contribution du Département pour 2026.

Par ailleurs, la convention actuelle prévoit un avenant annuel. Aussi, par mesure de simplification, dès lors que l'évolution annuelle de la contribution départementale reste inférieure au plafond de 5 %, il est proposé d'acter qu'aucun avenant n'est requis.

Il vous est demandé de se prononcer sur le projet de délibération suivant, à savoir : approuver l'avenant n° 1 à la convention de partenariat 2025-2027 conclue avec le SDIS, intégrant la fixation de la contribution départementale à 9 100 000 € pour l'exercice 2026, et la clarification des conditions de recours à un avenant au regard du plafond annuel d'évolution de +5 %, et d'autoriser Monsieur Didier ACHALME, premier vice-président du Conseil départemental, à signer ledit avenant, ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

Ce rapport a eu un avis favorable de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. Nous avons validé, lors du budget, cette attribution, qui est un effort important du Département, 12 % de progression, alors que la progression des communes va être de l'ordre de 2 %, inférieure à 2 %. Ce qui veut dire que nous sommes volontaristes sur l'équilibre du budget du SDIS, qui nécessite à la fois les moyens financiers pour les RH, parce qu'au SDIS, c'est plus de 1 000 agents, globalement, donc c'est important. Et puis aussi, il est demandeur de capitaux en termes d'investissement, que ce soit pour un parc routier qui est

important aussi, ou que ce soit pour les centres de secours, parce que si nous souhaitons avoir des sapeurs-pompiers volontaires, encore faut-il que nous soyons en mesure de les accueillir dans des conditions que je vais qualifier de convenables.

Y a-t-il des demandes de prise de parole ou pas ? S'il n'y en a pas, je mets ce rapport aux voix. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Il est approuvé et je vous en remercie.

Nous passons au 32, avenant à la convention d'apport en compte courant d'associé au bénéfice de la SAEM CALEDEN. C'est Jean-Jacques MONLOUBOU qui nous le rapporte.

32. Avenant à la convention d'apport en compte courant d'associé au bénéfice de la SAEM CALEDEN

M. Jean-Jacques MONLOUBOU, Conseiller départemental du canton de Neuvéglise-sur-Truyère

Merci, Monsieur le Président. Le Département a consenti un apport en compte courant d'associé à la SAEM CALEDEN en juin 2023, pour un montant de 1 925 000 €, qui a été renouvelé en décembre 2025. La convention prévoyait un remboursement de 50 % en 2026, et le solde en 2027. Au vu des besoins de trésorerie de la SAEM, il est proposé d'acter une facilité de remboursement en une fois, au terme de l'avenant.

Il faut considérer plusieurs choses. D'abord, la place occupée par la SAEM dans le développement local, et son modèle économique impliquant un cycle long d'investissement. Il faut considérer la nécessité de préserver sa trésorerie de manière temporaire, mais aussi que la mesure est proportionnée, limitée dans le temps et n'octroie pas un avantage disproportionnel. Il faut aussi considérer que les modifications des conditions de remboursement s'inscrivent dans une logique d'actionnaire avisé, au regard des perspectives de la SAEM CALEDEN, pour garantir la continuité du projet de développement de son activité.

L'objet du présent rapport est d'approuver les termes de l'avenant à la convention et le renouvellement d'apport en compte courant qui fixent un remboursement à terme au plus tard le 6 juillet 2027, et d'autoriser Madame Sylvie LACHAIZE, vice-présidente du Conseil départemental, à signer ledit avenant et tout acte s'y rapportant.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la Deuxième Commission et un avis conforme de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ce sujet ?

Nous avons accompagné CALEDEN sur sa phase de consolidation et de développement, lors des difficultés que nous avons eues sur la partie Aqua-bien-être. Celle-ci est rouverte depuis le 1^{er} novembre dernier. Nous avons fait 6 000 baigneurs sur les deux derniers mois de l'année. On a dû passer les 10 000 ou on ne doit pas être loin des 10 000 aujourd'hui, puisqu'on a passé les 9 000 fin mai, donc c'est une réelle satisfaction.

Néanmoins, dans un souci de simplification et pour ne pas mettre CALEDEN en difficulté, c'est un ajustement qui reporte le remboursement du premier acompte sur l'exercice 2027.

Des demandes de prise de parole ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Celui-ci est approuvé et je vous en remercie.

Nous passons à la convention d'apport en compte courant d'associé au bénéfice de la SAEM Super Lioran Développement. C'est Jamal BELAIDI qui nous le rapporte.

33. Convention d'apport en compte courant d'associé au bénéfice de la SAEM Super Lioran Développement

M. Jamal BELAIDI, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 1

Merci, Monsieur le Président. Actionnaire majoritaire de la SAEM Super Lioran Développement à hauteur de 69,5 %, le Département du Cantal a consenti, en 2024, un apport en compte courant d'associé de 1,6 M€, dans la perspective d'une augmentation de capital décidée par la SAEM en 2023, d'un montant de 2,5 M€. Ce premier apport doit être remboursé en juillet 2026. Néanmoins, la SAEM souhaite disposer d'un nouvel apport en compte courant d'associé de 2,1 M€, afin de répondre à ses besoins de trésorerie, l'augmentation de capital n'étant pas encore finalisée.

Les principales caractéristiques de cet apport sont les suivantes : le montant est de 2 130 000 €, pour une durée de deux ans maximums à compter de la signature de la convention que vous trouverez en annexe, renouvelable une fois par décision expresse du Département, conformément au Code général des collectivités territoriales. Il n'y aura pas de rémunération, puisque l'apport n'emporte aucun intérêt. Le remboursement en capital dans la limite du montant de l'apport selon les modalités mixtes comprenant une imputation sur la part départementale de l'augmentation de capital effectivement réalisée, et pour le solde, un remboursement en numéraire, conformément aux dispositions prévues par la convention.

Ce soutien financier s'inscrit dans une logique de continuité de l'intervention du Département en tant qu'actionnaire majoritaire, et vise à garantir la continuité du service public confié à la SAEM, sécuriser la situation financière de la société dans l'attente de la finalisation de l'augmentation du capital, et enfin, préserver les intérêts patrimoniaux stratégiques du Département.

Il vous est donc demandé, chers collègues, d'approuver les termes de la convention d'apport en compte courant d'associé à conclure entre le Département du Cantal et la SAEM Super Lioran Développement, et d'autoriser Monsieur Didier ACHALME, premier vice-président du Conseil départemental, à signer ladite convention et tout acte s'y rapportant.

Ce rapport a eu un avis favorable de la Deuxième Commission et un avis conforme de la Première.

Je vous remercie.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ce rapport ? Magali MAUREL, puis Vincent DESCOEUR. Magali MAUREL.

Mme Magali MAUREL, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 3

Merci, Monsieur le Président. Nous voterons ce rapport, pas de souci là-dessus, mais nous souhaitons partager nos inquiétudes sur la situation actuelle de la SAEM : des difficultés rencontrées à la fois pour réaliser l'augmentation du capital, mais aussi l'absence d'investissements depuis deux ans, et l'incapacité à investir qui pourrait perdurer, puisque l'apport qui est envisagé permettrait juste un retour à l'équilibre. Toutes ces difficultés fragilisent durablement le développement de la station, et cette situation limite fortement les possibilités de modernisation des équipements et de la mise en œuvre des projets nécessaires à son attractivité.

Nous regrettons que l'évolution de la station vers un modèle quatre saisons n'ait pas été véritablement engagée au cours de ce mandat. Cette orientation apparaît aujourd'hui comme une nécessité pour assurer la pérennité économique du site. Engagée plus tôt, elle aurait sans doute permis de mieux anticiper les mutations auxquelles la montagne est confrontée, et de renforcer la résilience du modèle économique de la station.

Face à ces enjeux, il est indispensable de poursuivre aussi les réflexions et les actions permettant de garantir un avenir durable à cet équipement structurant pour notre territoire, et peut-être aussi en réduisant progressivement sa dépendance aux seules remontées mécaniques.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. D'autres demandes de prise de parole ? Vincent DESCOEUR.

M. Vincent DESCOEUR, Conseiller départemental du canton d'Arpajon-sur-Cère

Merci, Monsieur le Président. Quelques mots en réaction à ce rapport, qui nous propose un nouvel apport en compte courant d'associé à la SAEM Super Lioran, pour répondre à ses besoins de trésorerie. Il n'a échappé à personne qu'au-delà de la question d'un éventuel développement d'une activité quatre saisons, l'environnement dans lequel évolue la SAEM a été profondément bouleversé, et qu'elle a dû faire face à une accumulation de difficultés et d'aléas qu'il était difficile d'anticiper. Je pense à la crise COVID, qui nous a valu une année blanche – le terme est mal choisi, j'en conviens, mais si la neige était au rendez-vous, les mesures sanitaires/les contraintes sanitaires se sont traduites par une interdiction d'exploiter. Donc un hiver sans recettes. Et puis, ça nous a valu aussi de contracter des PGE dont il convient d'assurer le remboursement. À cette crise COVID, là aussi, bien plus impactante qu'une éventuelle possibilité d'aller vers les quatre-saisons s'ajoute la crise énergétique, et en particulier la hausse du prix de l'électricité. Un kilowattheure qui a été multiplié par dix, et a atteint un niveau qui n'est pas compatible avec l'exploitation de remontées mécaniques. Vous nous avez indiqué que ce prix avait évolué, depuis, à la baisse, mais il reste à un niveau deux fois plus élevé que ce que l'on connaissait par le passé, lorsque la SAEM pouvait à la fois fonctionner et investir.

Ces événements, qui sont certes conjoncturels, ont fragilisé la situation financière de la société, et, peut-être de manière plus ennuyeuse, ont mis à mal, de mon point de vue, le modèle sur lequel reposait l'exploitation de notre station, et puis, derrière cette exploitation, le développement touristique et économique du massif cantalien. Cette gestion a pu être assurée par une SAEM, avec le succès que l'on connaît : pour ceux qui sont arrivés le plus tardivement, je rappellerai les déboires que nous avons connus à l'époque du sinistre de la société Transmontagne, et notre salut était passé par la création de cette société d'économie mixte. Force est de constater qu'aujourd'hui, ces aléas multiples ont fragilisé la structure...

Je voudrais dire ici très solennellement que ces éléments interrogent sur la viabilité et la pertinence de ce modèle sur lequel on se reposait. Je pense qu'on ne peut pas faire l'économie d'une réflexion sur le modèle de gestion de la station. Et, mieux encore, je pense qu'il faut sans délai l'engager, et se doter, d'ailleurs, pour cela, de la compétence de services juridiques et financiers, parce que, comme vous l'avez révélé, la situation et les perspectives de trésorerie ne sont pas de nature à nous rassurer. Donc je pense qu'il est très important d'entreprendre dès aujourd'hui une réflexion, mais une réflexion qui doit déboucher sur des propositions concrètes, sur l'évolution de notre modèle de gestion de la station. Un modèle qui, encore une fois, a fait ses preuves, qui fonctionnait, mais qui, aujourd'hui, du fait, notamment, des aléas, n'est plus, de mon point de vue, en capacité d'apporter les réponses qu'on est en droit d'attendre. Une réflexion qui va devoir d'ailleurs associer les collectivités territoriales concernées au premier chef, et – je le dis très sereinement – qui devront être au rendez-vous.

Vous évoquiez le processus de recapitalisation. Je crois comprendre que tous les financeurs publics ne sont pas enthousiastes. Je me permets de rappeler ici que la SAEM est avant tout un effort conséquent du Département, et qu'il serait inconcevable que les collectivités les plus concernées et les premières bénéficiaires de l'activité de cette station puissent manquer au rendez-vous.

Et pour en terminer, simplement, je voudrais redire ici, et de manière encore une fois très claire et insistante, que, de notre capacité à faire évoluer le modèle de gestion de la station dépendra son avenir. Il y a donc, je pense, urgence à ce que l'on se mette en ordre de bataille. Il y a certes un sujet sur la diversification et une station quatre

saisons, si ce n'est que, je me permets de le préciser ici, pour avoir présidé la SAEM il y a de cela quelques années maintenant, ces projets de diversification ne se traduisent pas tous par des ressources supplémentaires. Il en est même qui se traduisent par des déficits. Donc toutes les hypothèses doivent être posées sur la table, mais il convient qu'on le fasse, et maintenant sans délai.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. D'autres interventions ? Pierre MATHONIER.

M. Pierre MATHONIER, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 2

Je rejoins les deux interventions précédentes. Je pense que l'évolution, à la fois la crise du COVID et l'augmentation de l'énergie a fragilisé ce modèle économique. Je rappelle que le Département est fortement engagé, parce qu'on doit être caution des emprunts. On doit certainement avoir des règles qui s'appliqueraient s'il fallait racheter les équipements qui sont aujourd'hui les remonte-pentes. Donc il y a un enjeu financier très lourd. Et je rejoins l'intervention de Vincent DESCOEUR : je crois qu'il faut étudier, chercher des solutions juridico-financières, pour sortir de ce qui pourrait être un trou important pour nos finances départementales.

Je pense aussi que la difficulté d'un modèle économique sur une station, Le Lioran comme ailleurs, fait que la variable prix n'est pas la solution. J'ai entendu... Peut-être étaient-ce des circonstances particulières, car la météo n'a pas été terrible cette année, cette saison d'hiver, on n'a peut-être pas obtenu les forfaits qui auraient été nécessaires pour équilibrer, mais enfin, je crois qu'on a perdu à peu près 500 000 € sur la saison. On aura les comptes en septembre ou en octobre, mais je pense qu'il faut vraiment s'interroger sur le poids, et puis la soutenabilité financière pour notre collectivité de cette SAEM, et voir si un autre dispositif est possible, sachant que des dispositifs qui absorbent les pertes, ça veut dire que c'est des choix politiques importants. Donc il faut vraiment que ce soit partagé par toutes les collectivités.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

D'autres demandes de prise de parole sur ce rapport ? Je n'en vois pas.

Effectivement, c'est un dossier important. C'est un dossier qui peut nous poser question. Rappeler que cette SAEM a mené toutes ses missions jusque-là. C'est vrai qu'on a souffert d'une période COVID, une période enneigée où nous étions fermés, et où les compensations de l'État, bien sûr, n'étaient pas à la hauteur de sa décision, d'un point de vue économique. On a souffert aussi avec la crise énergétique, qui s'est traduite concrètement sur un impact structurel de plus de 3 M€ de surcoût électrique qui s'est transformé en déficit pour la station. Aujourd'hui, on revient à des coûts électriques plus satisfaisants, mais qui restent somme toute supérieurs à ce qu'on a pu imaginer.

Sur la motivation, l'enjeu de cette station, il faut imaginer que c'est 60 M€, à peu près, de retombées économiques sur le territoire, tout confondu au niveau de l'ensemble des intervenants. C'est à peu près 600 emplois qui sont concernés. Donc véritablement, aujourd'hui, le Lioran tel qu'il est, c'est une locomotive touristique pour le tourisme cantalien, notamment, en période hivernale, mais également en période estivale, il y a un réel intérêt pour cette station.

C'est vrai que ce modèle économique, tel qu'on le connaît, arrive non pas en bout de course, mais c'est un modèle économique qui peut interroger. La demande sociétale change un peu. Aujourd'hui, nous avons du monde à la station avec moins de personnes qui skient. Par contre, la station est pleine ; l'ensemble des entreprises privées qui sont présentes fonctionnent, parce que les gens sont là. Et en fait, c'est l'opérateur de remontées mécaniques, et cet opérateur de remontées mécaniques, c'est la SAEM du Lioran, qui, elle, souffre, effectivement. S'il n'y a pas d'activité de ski, bien sûr, on transporte quelques contemplatifs au sommet du Plomb pour admirer nos superbes paysages et points de vue, mais d'un point de vue volumétrie, c'est nettement moins important que les skieurs. Sur

l'activité d'été, aujourd'hui, d'un point de vue économique, imaginez que Le Lioran, c'est 10 % de chiffre d'affaires sur la période « estivale » de mai à fin septembre. C'est 10 %, et 90 % qui sont concentrés sur cette période hivernale qui va des vacances de Noël, schématiquement, jusqu'au 30 mars ou au 15 avril. Voilà la structuration. À nous de pouvoir imaginer comment faire une station, on ne va pas parler de quatre saisons, on va dire de deux saisons plus équilibrées, première des choses. Comment peut-on prendre en compte le réchauffement climatique, que nous n'occultons pas ? Et comment peut-on s'adosser à un outil ou à une gouvernance la plus adaptée possible pour faire fonctionner cette activité ? Donc tout un tas de questions, d'enjeux sont à répondre. L'enneigement à terme. Le besoin d'eau à terme. Une réflexion sur le format même de la station, puisqu'une partie de nos pistes ont un réseau d'enneigement de culture, d'autres ne l'ont pas. Sur les activités de diversification, attention ! De la diversification, oui, à partir du moment où ce soit économiquement rentable, et de manière impactante, avec toutes les limites que l'on peut avoir sur cet exercice, et surtout, il paraîtrait évident que ce soit un effort collectif, un effort territorial, que de maintenir cet outil. C'est bien la volonté, on a réussi à le faire avec CALEDEN – CALEDEN que l'on a portée pendant sept années, et qui, maintenant, semble repartir de ses propres ailes. On espère pouvoir le faire avec le Lioran. La question, effectivement : soit nous arrivons à agréger des opérateurs, des partenaires motivés par le Lioran, pour consolider son capital et partir vers une période de développement, soit il convient d'étudier les possibilités que nous pouvons avoir d'un point de vue organisationnel, d'un point de vue juridique, pour poursuivre cette activité, parce qu'elle est essentielle pour le tourisme du Cantal.

M. Vincent DESCOEUR, Conseiller départemental du canton d'Arpajon-sur-Cère

Juste pour dire, comme nous venons de le faire à cet instant, qu'il faut que les acteurs économiques et les collectivités, je pense aux communes, mais je n'oublie pas les communautés de communes prennent pleinement conscience de la situation fragile, voire critique, du modèle de gestion. Et je le redis – je pense avoir été assez clair, mais je me permets de le redire : de notre capacité à très vite faire évoluer ce modèle dépendra l'avenir de la station, avant même de penser diversification. Je suis désolé d'insister, mais, me semble-t-il, il y a urgence à réagir, et à ce qu'ils réagissent aussi.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Sur les partenaires, on parlait des partenaires privés locaux autres, et les collectivités, c'est essentiel. Essentiel, puisque là, il vous est proposé d'accompagner la SAEM du Lioran avec un apport en compte courant. Sur le budget supplémentaire que nous examinerons dans quelques minutes, il vous sera proposé de renoncer à notre recette de taxe sur les remontées mécaniques. Un message a été adressé à l'ensemble des Maires des communes concernées (Laveissière, Saint-Jacques-des-Blats et Albepierre), pour dire « le Département renonce à sa taxe, il est de bon ton que vous trois, vous puissiez y renoncer de même, et que nous puissions imaginer faire cet effort durant quelques années, de manière à participer à consolider la SAEM ou toute autre structure qui pourrait être amenée à prendre la suite éventuellement, parce qu'on ne pourrait pas valider le fait que nous apportions, nous, des fonds en compte courant, et que nous fassions un effort financier pour payer les taxes de ces communes, qui ont les retombées fiscales directes, quelles qu'elles soient, que ce soit sur le bâti, le non-bâti ou autre ». Donc j'espère effectivement que celles-ci nous entendront et que nous arriverons à leur faire entendre raison, parce qu'il en va de l'avenir de ce projet.

C'est vrai aussi que nous avons une commune Saint-Jacques-des-Blats, qui, jusqu'à quelques week-ends, n'avait pas d'exécutif et que le Conseil municipal vient d'être élu, avec un dossier important, donc on a eu l'occasion de rencontrer le Maire et quelques élus pour aborder ce dossier. Il faut leur laisser le temps, pour intégrer les enjeux de ce dossier et les efforts qui peuvent leur être demandés pour clôturer définitivement ce dossier.

Voilà ce qu'il en est, mais c'est vrai qu'aujourd'hui, il en va de l'avenir de la station, et celui-ci ne peut être que collectif, avec l'ensemble des entreprises, partenaires privés du site et bien au-delà. Et puis, les collectivités, quelles qu'elles soient, doivent montrer l'exemple, si on souhaite consolider cette locomotive qu'est le Lioran.

S'il n'y a pas d'autres demandes de prise de parole, je mets ce rapport aux voix. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Il est approuvé et je vous en remercie.

Nous passons sur la participation du Département à la recapitalisation de la SOPA. C'est Valérie SEMETEYS qui nous le rapporte.

34. Participation du Département à la recapitalisation de la SOPA

Mme Valérie SEMETEYS, Conseillère départementale du canton de Saint-Paul-des-Landes

Merci, Monsieur le Président. La société pour la transformation des sous-produits animaux (SOPA) est une société d'intérêt collectif agricole qui exerce une activité d'équarrissage consistant en la collecte, le traitement et la transformation des sous-produits et des cadavres d'animaux. Cette société, conformément au cadre juridique applicable, doit être capitalisée à hauteur de 80 % par des entités agricoles et 20 % non agricoles. Or, à la suite du retrait d'actionnaires privés non agricoles, la SOPA n'est plus conforme au cadre juridique, mettant en cause la pérennité juridique de l'entreprise. Au vu de la nature de son activité, qui concourt directement à la sécurité sanitaire et à la salubrité publique, intérêts collectifs relevant des compétences du Département, il est proposé un apport en capital permettant cette remise en conformité.

Le besoin d'entrée au capital s'établit à 490 000 € pour atteindre 20 % du capital hors agricole. Aussi, il est proposé que les Départements du Cantal et de la Corrèze interviennent à parts égales.

Il est donc demandé de se prononcer sur le projet de délibération suivant : d'approuver la convention de recapitalisation annexée à la présente délibération ; d'approuver le principe de la participation du Département à la recapitalisation de la SOPA par souscription d'actions nouvelles ; d'attribuer le montant de la participation du Département à 245 468 €, soit 1 126 actions d'une valeur nominale unitaire de 218 € ; de désigner Monsieur Christophe VIDAL en qualité de représentant du Département appelé assez à siéger au Conseil d'administration de la société ; et d'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer ladite convention, ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ce rapport a eu un avis favorable de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ce rapport ? Pierre MATHONIER.

M. Pierre MATHONIER, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 2

Simplement pour dire que je vais peut-être, par prudence, ne pas participer au vote, parce que je pense que le cabinet de mon épouse doit être commissaire aux comptes.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

D'accord. Donc Pierre MATHONIER se déporte sur ce rapport. Rapport qui est important aussi, parce que cette société essentielle dans le département est une société qui appartient aux éleveurs (si je peux m'exprimer ainsi), mais qui est essentielle pour la salubrité et le volet sanitaire, puisqu'elle est destinée à ramasser et à traiter l'ensemble des carcasses. On a besoin d'avoir un service de qualité – ce qui est le cas – sur la SOPA.

Ceci dit, sur sa formule juridique, suite aux déboires qu'elle avait eus avec un partenaire privé, où il a fallu transiger pour éviter que celui-ci absorbe totalement la SOPA et qu'elle parte dans un groupe allemand, il y a eu transaction. Aujourd'hui, on doit s'assurer de la pérennité, parce que nous sommes dans un département d'élevage. C'est essentiel. Aussi, parce que niveau des chasseurs, nous avons des plans de chasse de plus en plus importants à réaliser. Il est important aussi, d'un point de vue sanitaire, que l'on ait une solution à offrir à nos ACCA, de manière à ce que les déchets de chasse ne se retrouvent pas dans les bois. Imaginez qu'un jour, pas la grippe aviaire, mais

la fièvre porcine déboule sur le territoire ou s'approche, il est évident que tous ces déchets doivent être centralisés et traités pour limiter ces effets –, ce qui motive entre autres aussi notre contribution à cette société.

Point intéressant aussi, c'est que, cela se fait conjointement avec le Département de la Corrèze, qui a la même interprétation que nous sur l'intérêt de conserver cette structure au niveau local.

S'il n'y a pas de demande de parole, je mets ce rapport aux voix. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Ce rapport est validé et je vous en remercie.

Nous passons maintenant sur TERANA, avec un avenant n° 2 à la convention constitutive. On modifie les adhérents du groupement, et là, c'est Gilles COMBELLE qui nous le rapporte, sur le premier rapport.

35. Avenant n° 2 à la convention constitutive modifiée du Groupement d'Intérêt Public TERANA

M. Gilles COMBELLE, Conseiller départemental du canton de Saint-Paul-des-Landes

Merci, Président. On reste toujours dans le sanitaire, effectivement, avec le GIP TERANA (le laboratoire d'analyses). Effectivement, une modification des membres. Aujourd'hui, le GIP est constitué de neuf Départements et d'une société privée, et c'est cette société privée qui sort du GIP, donc la SCOP IDDRE, qui est sortie au 31 décembre 2025, et qui sera remplacée par l'entrée de la SARL SEGILAB au 1^{er} janvier 2026. Ça nécessite une modification (une actualisation, quelque part) de la convention constitutive. Tous les articles afférents à ce changement sont impactés : il y a quatre ou cinq articles impactés, que vous pouvez retrouver dans le rapport.

Le projet de délibération qui vous est proposé consiste à approuver l'avenant n° 2 à la convention constitutive du groupement d'intérêt public TERANA, tel que joint en annexe à la présente délibération, visant, notamment, à acter le retrait de la SCOP IDDRE du GIP TERANA, et l'entrée de la SARL SEGILAB ; de mettre en œuvre des modifications dans la désignation du président et des vice-présidents du GIP ; d'approuver en conséquence la convention constitutive modifiée du groupement d'intérêt public TERANA, tel que jointe en annexe à la présente délibération ; d'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer l'avenant n° 2, ainsi que tout acte nécessaire à son exécution.

Les dépenses seront imputées sur les crédits inscrits au chapitre 65 du budget départemental.

Un avis favorable de la Deuxième Commission et conforme de la Première.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Vous l'avez vu, c'est juste un changement d'adhérents. Il n'y en a pas ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Ce rapport est approuvé et je vous en remercie.

Nous passons à l'avenant n° 3, on est toujours sur TERANA, et c'est toujours Gilles COMBELLE.

36. Avenant n° 3 à la convention constitutive modifiée du Groupement d'Intérêt Public TERANA

M. Gilles COMBELLE, Conseiller départemental du canton de Saint-Paul-des-Landes

Cet avenant, toujours à la convention constitutive, a pour objet de fixer la répartition du coût des services d'intérêt économique général entre les Départements.

Le coefficient de répartition a été établi au prorata pour chaque Département :

- des déficits historiques ;
- du taux d'agents territoriaux présents dans chaque laboratoire ;
- du type d'activité exercée sur chacun des sites ;

- en incluant une participation aux charges fixes du maintien d'un site par département.

Pour notre Département, ce montant au titre de l'exercice 2026 s'élèvera à 143 848 €, pour un montant total de participation des membres à hauteur de 2 771 060 €, soit 5,19 % de l'ensemble à notre charge.

Le projet de délibération vous demande d'approuver cet avenant n° 3 à la convention constitutive du groupement d'intérêt public TERANA, tel que joint en annexe la présente délibération, visant, notamment, à mettre en conformité la convention avec le cadre des services d'intérêt économique général, formaliser le passage à une logique de compensation financière des obligations de service public, actualiser les modalités de financement et les clés de répartition entre les membres ; d'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer l'avenant n° 3, ainsi que tout acte nécessaire à son exécution.

Les dépenses seront imputées sur les crédits inscrits au chapitre 65 du budget départemental.

Avis favorable de la Deuxième Commission et conforme de la Première.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ce sujet ? Marina BESSE.

Mme Marina BESSE, Conseillère départementale du canton de Saint-Flour 1

Je voulais simplement rappeler qu'il y avait 40 agents qui travaillaient au laboratoire du Cantal, dont 20 agents du Département qui sont mis à disposition du GIP. Il y a un nouvel élan qui est lancé dans le GIP, avec ces nouvelles arrivées, et le but, c'est de réduire le déficit et donc les contributions des Départements dans le futur.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Rappelons simplement que sur l'exercice passé, nous avons versé 546 000 € de contribution exceptionnelle pour faire face au déficit, et que là, le déficit contractuel serait autour de 130 000 et quelques euros.

S'il n'y a pas d'autres questions, je mets ce rapport aux voix. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Celui-ci est adopté, et je vous en remercie.

Nous passons maintenant au rapport 37, le compte de gestion. Notre argentier n'étant pas là, je vais me coller à l'exercice.

37. Compte de Gestion 2025

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Ce compte de gestion (comme vous le savez) est la réédition des comptes côté comptable. Simplement, pour dire que celui-ci fait apparaître une parfaite concordance entre les écritures comptables et celles de l'ordonnateur. C'est de nature à nous rassurer.

Vous dire aussi que l'excédent global de clôture apparaît à 21 M€, auxquels s'ajoutent 8 M€ de restes à réaliser pour le budget principal, et près de 19 500 € pour le budget annexe qui est réservé à la Conférence des financeurs.

Je vous propose de mettre ce compte de gestion aux voix. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Donc on l'approuve.

Nous passons maintenant au compte administratif.

38. Compte administratif 2025

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Me semble-t-il, nous avons une présentation qui va être projetée. Cette dernière démontre, sur ce compte administratif 2025, des dépenses de fonctionnement de 216 M€. Elles sont en baisse de 2,4 M€. Ces 2,4 M€ proviennent en fait d'une sous-réalisation de 900 000 € sur le secteur Enfance-Famille, et -1,2 M€ sur des dépenses exceptionnelles, ou des remboursements de TVA, que nous avons réalisés en moins.

Les dépenses sociales représentent 119 M€. C'est le pilier essentiel de notre action, avec une répartition de 68 M€ sur l'hébergement, 47 M€ sur les AIS. Ensuite, nous avons d'autres interventions à hauteur de 4 M€. Ce qu'il faut voir, c'est que, globalement, cette contribution au niveau du bloc social, c'est 900 000 € de moins. Sur ces dépenses, si on va un peu plus dans le détail sur les allocations, les allocations baissent de 5 M€, donc elles reviennent à 47 M€, mais après un retraitement, notamment de l'APA en établissement. Vous savez que nous avons fait la fusion dépendance/hébergement dans les établissements avec l'ARS, donc c'est un rebasage de nos budgets, sur deux années. Ce qui veut dire qu'à compter de 2027, on repartira en base 100 sur nos budgets. Avec un RSA qui semble contenu, à +200 000 €. Une PCH à +800 000 € : au niveau handicap, c'est le secteur où la dynamique est la plus importante. L'APA à domicile, on est sur une certaine stabilité, -300 000 €. Par contre, l'APA en établissement, on est à -6 M€. Sur l'hébergement, sur le handicap, on est à +4 M€. Les personnes âgées, 1,7 M€. Et on est à -700 000 € sur l'enfance. Il faut imaginer que, sur l'enfance, ce que l'on peut constater, c'est un peu moins de placements, un peu plus de préventif qui est réalisé ou de suivis à domicile. Et puis nous avons imaginé aussi, dans notre programmation, la mise en place du CDEF, mais le CDEF est décalé dans le temps.

Sur les recettes de fonctionnement, quelques bonnes nouvelles. +3,5 M€ globalement. 3,5 M€, c'est important pour notre budget. Vous voyez la dynamique des recettes sur les quatre dernières années, notamment au titre des délais glissants sur la fiscalité des barrages qui est importante, puisqu'on arrive, pour le Département, à peu près à 8 M€. Aussi sur la TSCA, qui avait une dynamique importante ces dernières années. Toujours est-il que de 2022 à 2025, nous passons de 234 à 251 M€. Les principales évolutions d'un an sur l'autre (2024-2025), +1 M€ sur la fiscalité des barrages. À partir de maintenant, celle-ci devrait s'éroder, puisque cette fiscalité était liée au prix de l'électricité, avec un plancher, ceci dit, à 100 € du mégawattheure, mais celle-ci devrait somme toute s'éroder. On essaie d'évaluer un peu l'impact que l'on pourrait avoir au niveau budgétaire.

1,9 M€ sur les DMTO. Vous savez que nous avons deux parties, au niveau recettes des DMTO : il y a une partie départementale, qui est liée aux transactions départementales, où nous avons enregistré une progression sur l'exercice 2025, et puis, il y a une partie péréquation nationale, où nous contribuons aussi. On a un prélèvement sur nos DMTO, tout cela va dans un grand pot commun, puis il y a une redistribution au niveau de l'ensemble des territoires. Sur l'exercice 2025, augmentation : on doit être aux alentours de 10 %, chez nous, et donc, au niveau national, même si ça a augmenté un peu moins, ça a toujours capacité à augmenter notre fonds de péréquation. Sachez qu'à date, aujourd'hui, on est plutôt sur du -8 en termes de DMTO. C'est un indicateur. Il est vrai que les DMTO ne sont pas encaissés de manière linéaire non plus. Le constat, c'est qu'aujourd'hui nous sommes à -8. Vous l'avez peut-être enregistré dans certaines collectivités. J'espère que ceux-ci feront un rattrapage.

Et puis, nous avons eu une taxe sur les infrastructures routières – taxe exceptionnelle, parce que c'est la première fois que nous la touchions, et je crois que c'est la dernière fois, puisqu'elle n'existe plus dans la loi de finances 2026. Toujours est-il que nous l'avons encaissée. Ça fait partie des bonnes nouvelles ponctuelles.

Sur ces 251 M€ de recettes, ces 1,4 % supplémentaires, ce qu'il est important de noter, c'est que nous avons plus de la moitié de celles-ci qui sont figées. C'est toutes les dotations de compensation qui étaient par rapport à notre fiscalité ou autre, lorsque nous en avons une, et lorsque nous avons aussi des dotations, mais des dotations qui sont figées depuis plusieurs années à notre niveau. On s'aperçoit aujourd'hui que, ce qui peut être dynamique,

c'est la TSCA, mais elle ne représente que 16 %. Les DMTO, qui sont très liés au marché, à la conjoncture, c'est 11 % de nos recettes. Et ces redevances des barrages, ça représente 3 % de notre recette. La CNSA en représente 8. Simplement, imaginez que la CNSA vient souvent en compensation sur les mesures que l'on peut avoir sur l'autonomie, par exemple. Imaginez que, dans la loi de finances, il a été validé une augmentation de la CSG, et ça se traduit par 1,5 Md€ de recettes supplémentaires pour la CNSA. Donc, la demande légitime des Départements était de dire « nous avons en charge l'autonomie ou autre ». Tout à l'heure, on parlait de ces fameux 600 000 € que l'État vient de nous affecter en dépenses pour la prise en charge d'une augmentation salariale, d'une augmentation de l'indemnité kilométrique des associations/des personnels de maintien à domicile. Logiquement, on se dit « ces 1,5 Md€ pourraient prendre en charge ces dépenses supplémentaires ». Ce n'est pas le cas pour le moment, ce qui peut être quand même rageant.

Toujours est-il que, sur notre CA, on observe une épargne brute qui réaugmente. Vous avez l'histogramme qui vous est présenté. On était sur une période entre 34 et 39 M€. On était tombés sur un point bas en 2024. En 2025, nous avons 6 M€ supplémentaires : recettes exceptionnelles, barrages, ces fameux 500 000 € de taxes sur les infrastructures routières, DMTO plus performants que ce que l'on imaginait, une maîtrise des dépenses qui est importante aussi, et je tiens à féliciter les services.

Maîtrise des dépenses qui fait que nous arrivons à sortir un résultat supérieur à nos attentes de 6 M€, donc 6 M€ supplémentaires sur notre épargne brute, ce qui nous fait une épargne brute de 14 %. Bien sûr, celle-ci est meilleure qu'imaginé, mais elle est en baisse, si on regarde sur les cinq dernières années, puisqu'on a oscillé souvent entre 16 et 18. On était à 12, l'année dernière. On remonte à 14 cette année.

Je prends deux minutes pour rappeler ce qu'a pu dire Monsieur le Préfet. 40 Départements en difficulté, 60 en fin d'année. Ça, ce sont les prévisions. Des Départements en difficulté qui ont bénéficié d'une enveloppe importante. Et, notamment, des Départements où on se demande comment ils font pour être en difficulté, au vu des richesses qu'ils peuvent avoir. Je parle de la Gironde, par exemple, qui est sous tutelle, avec quand même la Métropole de Bordeaux. Comment font-ils pour le faire ? On peut parler du Département de Loire-Atlantique. On peut parler du Département de Seine-Maritime... Tous ces Départements-là, qui sont en difficulté financière, on a du mal à imaginer ça. Et, l'État vient une nouvelle fois récompenser les mauvais élèves en venant apporter des soutiens. Par chance, jusque-là, nous n'avons pas fait partie des Départements prélevés par le DILICO, ce système très redoutable qui vient chercher une partie de vos recettes et qui s'engage à vous les redonner, mais en se payant de 10 % de celles-ci. Si les collègues de la Corrèze, comme nous, ne sont pas en difficulté, ils contribuent déjà au DILICO. Ils ont un peu plus de moyens financiers que nous, mais sachez aujourd'hui, qu'à condition égale, critère égal, nous serons éligibles sur l'exercice 2027. J'espère que d'ici là, des dispositions seront prises pour modifier les critères d'éligibilité, parce que là, plus personne n'y comprendrait rien si le Département du Cantal était dans les 30 derniers Départements qui ne sont pas en difficulté, et qu'en plus, il soit prélevé au titre du DILICO. Donc là, j'espère que cette disposition sera retravaillée au niveau national, lors de la loi de finances.

Sur les investissements, ce sont 44 M€ d'investissements qui ont été réalisés. 8 M€ d'engagements en cours. Des taux d'exécution suspendus à notre capacité à faire. Lorsqu'on regarde sur notre période, on s'aperçoit que l'on plafonne notre capacité à faire aux alentours de ces 40 M€, parce que, dans ces investissements, il y a la partie qui est affectée en subventions aux collectivités, qui n'est pas neutre, puisque sur l'exercice, ça doit être à peu près 8 M€ sur 2025, qui ont été versés aux collectivités, que ce soit communes ou intercommunalités. Nos investissements, se concentrent sur le patrimoine immobilier, puisque nous avons des mètres carrés de manière importante, j'allais dire de gros propriétaires immobiliers : ce sont les centres routiers ; ce sont les maisons de l'autonomie, qui sont sur le territoire ; ce sont les collèges aussi ; et c'est l'ensemble de notre patrimoine. Nous avons aussi notre patrimoine routier, 4 000 km de routes. C'est important. Ce sont des investissements de l'ordre de 17 à 18 M€ chaque année, que ce soit pour du gros entretien, des infrastructures, soit pour de l'amélioration. Et ensuite, nous avons tout ce qui est équipements roulants, voire informatiques. Aujourd'hui, c'est vrai que les

investissements en matière d'informatique sur le matériel, sur la cybersécurité, sur l'ensemble de ces données-là sont importants. Vous avez le détail, puisque, vous le voyez, en informatique, on est sur des niveaux de 3 M€ en investissement, ce qui n'est pas neutre. Et puis, nous avons des investissements où, on l'a déjà dit, on n'est pas forcément compétents, mais pour nous, c'est stratégique : ça concerne l'enseignement supérieur avec le campus et le restaurant universitaire, c'est 2,8 M€ sur l'exercice. Et puis, les collèges, où on a déjà investi 3,4 M€, avec une grosse opération qui avait été engagée pour finaliser le collège de Saint-Mamet. Et nous avons commencé Laroquebrou, que nous allons finir au cours de l'exercice. Ce sont souvent des programmes qui sont pluriannuels de par leur importance.

L'en-cours de la dette est de 166 M€, avec un en-cours de dettes qui est sujet à 30 % sur des taux variables, 70 % sur des taux fixes, avec un taux moyen aujourd'hui doit être à 2,2 %, donc qui est satisfaisant – enfin, « satisfaisant » : par rapport aux taux de marché, on a une moyenne de taux qui est satisfaisante. On va se satisfaire de dire qu'il y a un désendettement de 1 M€. C'est important. C'est un signe qui est donné. Ce n'est pas suffisant, mais c'est bien. On avait réussi à faire un désendettement important dans les années 2020 à 2022. On est plus sur une stabilité de ce dernier, parce qu'aussi l'investissement local est essentiel aux entreprises locales. Tout à l'heure, nous avons parlé de notre schéma sur les marchés, avec les clauses sociales et environnementales. Le programme d'investissement du Département est largement attendu par l'ensemble des entreprises cantaliennes.

Le résultat de l'exercice est de 5 M€. L'épargne nette est de 2,5 M€. Les cofinancements, aussi un travail important : la stratégie qui avait été mise en place était de dire « on va prioriser les projets qui peuvent être cofinancés par des soutiens ». Essentiellement, l'Europe était visée. Bien sûr, nous avons la Région, dans le cadre du Pacte Cantal. L'État pouvait l'être aussi sur la DSID. Maintenant, vous aurez compris que cette priorité va disparaître, ce partenaire va disparaître. C'est vrai aussi qu'au niveau européen, nous arrivons en fin de programmes aussi, puisque ceux-ci vont se terminer en 2027, et que, pour bon nombre d'entre eux, les lignes sont consommées. Les négociations ont d'ores et déjà débuté pour imaginer les futurs programmes, avec des inquiétudes, puisque le national aurait envie de recentraliser ces fonds européens, quels qu'ils soient. Voilà sur notre épargne nette, qui atteint 19 M€, supérieure à 5 M€ par rapport à l'année précédente, sachant que nous avons 8 M€ de restes à réaliser sur le budget.

C'est donc un résultat global de clôture de 21 M€.

J'espère que j'ai été bref et clair. Avez-vous des questions sur ce compte administratif ? Pierre MATHONIER.

M. Pierre MATHONIER, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 2

Pas de question, simplement quelques observations. C'est vrai que ce compte administratif présente un résultat très favorable, lié essentiellement à des recettes qui ont été de bonnes surprises. Je pense aux droits de mutation, à l'augmentation de la TSCA, mais aussi au million de plus des barrages, qui a permis d'augmenter exceptionnellement ce résultat, et aussi la baisse de certaines dépenses, notamment sur le budget famille, qui avait baissé. Donc globalement, ces comptes administratifs sont bons, à court terme, et ont permis, puisque nous l'avons intégré dans la décision modificative, d'augmenter la capacité d'investissement du Département, même si c'est, encore une fois, des recettes exceptionnelles, qui laissent, à court terme, satisfaction, mais avec un point de vigilance très fort pour l'avenir parce que ces recettes exceptionnelles risquent de ne pas être renouvelées.

En cohérence avec la décision que nous avons prise sur le budget, nous nous abstenons. Un point particulier quand même : je me félicite de la réduction de l'endettement d'un million ; par contre, l'endettement par habitant reste le plus élevé de la strate. Alors, on est tous conscients des difficultés particulières du Département du Cantal, avec une population âgée, un patrimoine routier important, un patrimoine bâti important aussi, mais les

observations de la Chambre régionale des comptes restent toujours d'actualité, si, par malheur les recettes exceptionnelles n'étaient pas renouvelées les années suivantes, mais bon...

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. D'autres demandes de prise de parole ? Gilles CHABRIER.

M. Gilles CHABRIER, Conseiller départemental du canton de Murat

Tout simplement, déjà, pouvoir se féliciter pour les résultats, qui sont à mettre en lien avec le rapport d'activité que l'on a présenté ce matin. On montre aussi qu'on est présent sur des domaines qui ne sont pas forcément obligatoires, et il permet aussi d'avoir une présence sur le territoire bien complète, tout en ayant de très bons résultats, même si nous avons des recettes exceptionnelles : on sait les exploiter et on sait les mettre en avant sur le département sur des délégations et des compétences qui ne sont pas forcément les nôtres, ce qui nous vaut une belle présence sur le territoire, qui permet l'accompagnement des communes et des communautés de communes.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

D'autres demandes de prise de parole ? Pierre MATHONIER.

M. Pierre MATHONIER, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 2

Une question : sur les effectifs, la baisse de 17 agents, correspond-elle à des retards dans les recrutements ou y avait-il une explication particulière ? Parce que, par rapport au budget, on avait estimé une masse salariale et un nombre d'agents, mais j'ai vu que ça avait baissé de 17 agents.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Oui, par rapport au tableau, les deux causes font que c'est à -17, effectivement, puisque c'est à l'instant T, donc il y a des recrutements qui sont en cours, et c'est vrai qu'on a opéré des restructurations dans l'organisation aussi. Il y a les deux.

S'il n'y a pas d'autre demande de prise de parole, permettez-moi quand même de me satisfaire que Pierre MATHONIER ait dit que le CA était bon : ce n'est pas souvent qu'il fait des compliments, donc j'en profite. Il a souligné aussi et s'est félicité de la baisse de l'endettement, même si c'était minime : je m'en satisfais aussi, mais je le répète, parce que ce n'est pas souvent, et il faut profiter des bonnes nouvelles. Et puis je pourrais lui dire « mais vous pourriez voter, parce que finalement, un CA, ça ne retrace que l'activité de l'année, pas les décisions politiques que vous n'avez pas partagées, mais finalement, ça retrace que ça a été bien fait ». Ça, vous l'avez souligné, mais je ne vais pas vous obliger à le voter ou m'évertuer à vous en convaincre.

Par contre, maintenant, il me revient de laisser le soin à notre VP de faire voter ce compte.

[Monsieur le Président quitte la salle pour le vote]

M. Didier ACHALME, Conseiller départemental du canton de Saint-Flour 1

Sur ce dernier rapport, est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Quatre. Très bien. Merci. Donc le rapport est adopté, et on va laisser rentrer le Président.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci.

Nous passons à l'affectation des résultats.

39. Affectation des résultats de l'exercice 2025

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Le budget principal est de 21,3 M€, auxquels s'ajoutent 7,7 M€ de restes à réaliser. Ce résultat, il vous est proposé de le reporter sur 2026, ce qui permet de réduire l'emprunt de 15 M€ pour ne pas augmenter la dette.

Y a-t-il des questions, des demandes de précision ? S'il n'y en a pas, je vous propose de le voter. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Il est adopté.

40. Budget supplémentaire 2026

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Nous passons maintenant au budget supplémentaire, qui est somme toute relativement simple. Vous allez le voir, vous avez quelques ajustements en fonctionnement, et ensuite, c'est l'affectation de nos 6 M€ sur des programmes d'investissement. Vous avez la présentation qui s'affiche à l'écran. Ce budget intègre le report de résultat de 21,3 M€ qui permet de financer le BS, auquel il faut soustraire 7,7 M€ de restes à réaliser. Il est proposé un redéploiement de 562 000 € de crédits : c'est technique, il y a 414 000 € de restes à réaliser couverts par une réduction de crédits votés, pour l'aide sociale à l'enfance et les ressources humaines.

Les redéploiements principaux concernent il est proposé en même temps, pour soutenir la SAEM du Lioran, de renoncer à la taxe sur les remontées mécaniques, qui est de 107 000 €. C'est une remise gracieuse qui vous est proposée. Il est proposé aussi une provision pour trop-perçu sur le programme Petites Villes de demain, de 85 000 €. Ce sont des jeux d'écriture, puisque là, c'est la Banque des territoires qui nous verse des crédits en avance, que l'on affecte sur les études des différentes collectivités qui sont sélectionnées. C'est à 124 000 € qui étaient prévus sur les annulations de titres que nous avons pu émettre au niveau du Département. C'est 74 000 € d'aide aux postes Ateliers chantiers d'insertion que nous avons validée sur les appels à projets. 53 000 € de prestataires de fourniture de repas pour les collèges : notamment, lorsque l'on fait des travaux dans les cuisines des collèges, on fait souvent appel à un prestataire de services, le temps de la réalisation des travaux.

Sur la partie investissement, il vous est proposé de flécher 6,3 M€ sur l'investissement. Sur nos 21 M€ de résultats, on le disait, on a -15 M€ de recours à l'emprunt, pour stabiliser notre endettement, donc il nous reste 6,3 M€ de disponibles pour l'investissement. Il vous est proposé de les cibler de manière majoritaire sur les collèges (4,8 M€), puisque nous avons de nombreux programmes qui sont en cours. 1 M€ pour notre programme Logement, que vous avez validé/que nous avons validé en tout début de session. 500 000 € supplémentaires à la SAEM : on avait 1,6 M€ d'apport en compte courant que l'on fait rembourser et que l'on repasse à 2,1 M€ ; le différentiel, c'est ces fameux 500 000 €, sachant que nous avons le remboursement des 1,6 M€, donc $0,5 + 1,6$, c'est bien ces 2,1 M€ qu'il vous est proposé. Et, dans les recettes, au-delà du report et de la diminution de l'emprunt, nous avons ce remboursement d'apport en compte courant de la SAEM, de 1,6 M€. Donc on a un budget équilibré à 7,9 M€.

Là, c'est un moyen, effectivement, de renforcer l'ensemble de nos actions, sur notre patrimoine immobilier, notamment les collèges, qui est important, et puis sur l'attractivité, avec notre programme Logement.

Y a-t-il des questions ou des remarques supplémentaires ? Pierre MATHONIER.

M. Pierre MATHONIER, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 2

Une question technique sur les opérations de la SAEM du Lioran. Est-ce que ça a été intégré en termes de provisions ou pas ? Ça ne joue pas budgétaire ?

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Non, aujourd'hui, la SAEM, non, ce n'est pas intégré, non, non. Là, on a simplement l'opération de remboursement de l'avance, et on la reconstitue en l'augmentant de 500 000 €.

S'il n'y a pas d'autre question ou demande complémentaire, je mets ce rapport aux voix. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Quatre abstentions ? Suite aux bons points que vous avez distillés, Pierre MATHONIER, je m'imaginais dans un pays enthousiaste, mais ce qui n'est toujours pas le cas ! Donc quatre abstentions. Et je vous remercie, puisque nous en avons terminé cette session.

Il me reste à vous souhaiter un excellent été. On aura certainement l'occasion de se retrouver à travers différentes manifestations, parce que le Cantal est bien vivant au cours de l'été, puis surtout, nous aurons l'étape du Tour de France qui va venir nous occuper aux alentours du 14 juillet. Voilà, excellent été à vous. Je vous invite à partager un verre si vous le souhaitez. Merci.

Fin de la séance publique à 18 h 40.

Procès-verbal de la séance publique du Conseil départemental du Cantal du 19 juin 2026 adopté par l'Assemblée départementale le 25 septembre 2026.

Le Président du Conseil départemental

The image shows the official seal of the Conseil départemental du Cantal, which is a circular emblem featuring a landscape with a castle and a tree. To the right of the seal is a handwritten signature in black ink.

Bruno FAURE

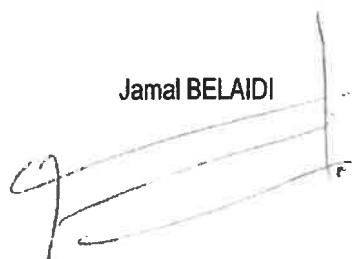
Le Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'C' and 'V'.

Christophe VIDAL

Le Secrétaire de séance

Jamal BELAIDI

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. BELAIDI'.